

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le vendredi 10 avril 2026

AVIS – CFVU-2026-FORMATION-23

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

AVIS SUR LA CAMPAGNE DES DU, CU ET DIU – 2EME VAGUE

VU le Code de l'éducation ;

VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;

VU la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

VU la campagne des DU, CU et DIU – 2^{ème} vague, présentée à la commission de la formation et de la vie universitaire et annexée à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Émet un **avis favorable à l'unanimité** sur la campagne des DU, CU et DIU – 2^{ème} vague, telle que détaillée dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le vendredi 10 avril 2026

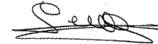
Fait à Créteil, le vendredi 10 avril 2026

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil



Karine BERGÈS

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	Votants : 12
Quorum : 20	Votes exprimés : 23
Membres présents : 12	Pour : 23
Membres représentés : 11	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 23	Abstention : 0

Création

2025/
2026

Demande de Création DU-DIU-CU

⚠ Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)

Fiche d'identité de la formation	
Composante/UFR	IAE Paris Est
Intitulé exact souhaité	DU Management des universités
Type de formation :	<input checked="" type="checkbox"/> DU <input type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> CU
	<input checked="" type="checkbox"/> De spécialisation <input type="checkbox"/> D'expérimentation
Si DIU →	
<i>Porteur principal :</i>	
<i>Université(s) partenaire(s) :</i>	
<i>Préciser les modalités d'inscription :</i>	

Renseignements divers	
Conseil de Composante <i>Joindre Impérativement la copie du RD</i>	Date : 12/04/2026 Avis : En attente
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Effective <input type="checkbox"/> Prévues/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	<input checked="" type="checkbox"/> Non concerné <input type="checkbox"/> Effective <input type="checkbox"/> Prévues/Souhaitée

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Mignot-Gérard Stéphanie			
Courriel :	Stephanie.mignot-gerard@u-pec.fr			
Téléphone :	06.71.24.22.99			
Statut universitaire UPEC (fonctionnaire) :	<input checked="" type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)

Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Favrat Mathias			
Courriel :	Mathias.favrat@u-pec.fr			
Téléphone :	01.45.17.71.32			



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU. Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de création, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : ✍

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation



Ces éléments seront affichés sur le support de présentation de la CFVU



<p>Brève présentation : Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</p>	<p>✍</p> <p>Le DU Management des Universités est un projet de diplôme visant à certifier le parcours de formation dit « perfectionnement » du programme CIMES (Compétences Intégration Management dans l'Enseignement Supérieur) développé par l'UPEC : https://intranet.u-pec.fr/ressources-humaines/formation-des-personnels. Ce parcours de perfectionnement vise à solidifier et à élargir les compétences managériales de personnels administratifs, enseignants et/ou chercheurs de l'UPEC en situation de responsabilité d'encadrement ou ayant vocation à exercer cette responsabilité dans le futur. L'autre ambition du DU est de positionner l'UPEC comme un acteur visible de la formation des personnels universitaires en Ile de France et au-delà. A cet effet, le DU Management des Universités a vocation, dès 2027, à être ouvert à des personnels de tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la France métropolitaine et outre-mer.</p>
<p>Contexte de création de la formation : Justifier la création de la formation : décrire l'historique, le contexte général de la formation et les raisons qui ont mené à élaborer ce projet.</p>	<p>✍</p> <p>Ce DU s'inscrit dans le projet d'établissement de l'UPEC qui vise à consolider les compétences managériales de ses cadres administratifs et responsables académiques, tout en fidélisant ces derniers au service d'une université à l'identité affirmée. La conception du DU est le fruit d'un travail conjoint entre Aline Moulin (DGSA-RH), Mathias Favrat (Responsable formation des personnels) et Stéphanie Mignot-Gérard (Maître de conférences à l'IAE Paris Est et IRG). Ce DU s'appuie sur l'expérience du Master 2 Développement et Management des Universités de l'IAE Paris Est, dirigé par Stéphanie Mignot-Gérard, qui a formé une centaine d'étudiants en formation initiale et continue entre 2009 et 2020. La certification du programme en DU conditionnée par le suivi régulier et par la validation des modules du programme vise à valoriser l'investissement et le travail d'une année de formation des stagiaires.</p>
<p>Points forts de la formation : Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</p>	<p>✍</p> <p>Pour les usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité et expertise des intervenants

	<ul style="list-style-type: none"> - Modalités pédagogiques interactives alliant travaux individuels, travaux de groupe et ateliers de co-développement - Interconnaissance permettant de favoriser les échanges entre métiers, missions et fonctions différents - Travail autoréflexif approfondi permettant une prise de hauteur sur le travail et les missions du quotidien - Groupe restreint et sélectionné favorisant la qualité des échanges avec les intervenants et au sein du groupe - Travail en commun sur des études de cas réelles dans le champ de l'ESR conçues spécialement pour le public ciblé <p><i>Pour l'UPEC :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'élévation des compétences et de l'employabilité de ses personnels - Devenir un acteur phare de la formation des personnels universitaires en France - Renforcer son attractivité d'employeur - Favoriser l'interconnaissance de ses membres afin de faciliter leur collaboration sur les projets d'établissement
<p>Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (<u>verbes d'action</u>)</i></p>	<p><i>Compétences transversales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles <p><i>Compétences spécifiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les transformations de l'environnement institutionnel des universités - Analyser les spécificités de l'organisation universitaire et leurs implications en termes managériaux - Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'une vision stratégique au sein d'une université - Fluidifier la coopération entre la gouvernance et les directions/services administratifs - Développer une culture managériale et organisationnelle

2- Positionnement dans l'environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés

- Direction de services centraux/communs d'université
- Direction d'UFR, école, institut ou laboratoire de recherche

	<ul style="list-style-type: none">- Responsabilité administrative de composante- Vice-présidence, chargé.e.s de mission d'universités
Secteurs d'activités concernés :	Tous les domaines/métiers dans le secteur de l'Enseignement supérieur et de la recherche

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, indiquez les liens url des formations concernées et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations concurrentes : <ul style="list-style-type: none"> - https://formations.umontpellier.fr/fr/formations/master-XB/master-management-public-JF7WFE08/master-management-des-universites-et-technologies-de-l-information-muti-JF80VFBP.html - https://www.sciencespo.fr/ecole-affaires-publiques/fr/formations/masters/specialites/politiques-education-recherche/ - Toutes les formations internes développées par les universités en direction de leurs personnels (PSL, AMU, Bordeaux...) <p>Les Masters existants sur le territoire national sont peu nombreux, et contrairement au DU Management des Universités, ils s'adressent prioritairement à des étudiants en formation initiale plutôt qu'ils ne visent la formation continue des personnels des universités. Quant aux formations développées par les établissements d'enseignement supérieur pour les cadres administratifs ou responsables académiques, elles sont dédiées à leurs publics internes.</p> <p>Les transformations actuelles du secteur de l'ESR (réformes nationales, internationalisation, compétition, réduction des financements publics, digitalisation et IA, etc.) exigent une actualisation continue des connaissances et des compétences des personnels qui animent les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.</p>

4- Eventuel(s) partenariat(s) : Joindre copie convention

Lister les partenaires	En complément de la convention, précisez brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
Partenaire 1 :	Nom : Type d'établissement : Site web : Objet du partenariat : Rôles et engagements du partenaire : Eventuel impact financier du partenariat :
Partenaire 2 :	Nom : Type d'établissement : Site web : Objet du partenariat : Rôles et engagements du partenaire : Eventuel impact financier du partenariat :
	Nom : Type d'établissement : Site web :

Partenaire 3 :

Objet du partenariat :
Rôles et engagements du partenaire :
Eventuel impact financier du partenariat :

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme *au moins trois personnes titulaires*

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Mignot-Gérard	Stéphanie	IAE Paris Est, UPEC	Présidente
Ebel-Jost	Emmanuelle	AdOc Métis	Évaluateur
Meier	Olivier	UPEC	Évaluateur

2- Composition du Conseil pédagogique et/ou de perfectionnement (Vivement recommandé)

Missions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Favrat	Mathias	UPEC	
Mignot-Gérard	Stéphanie	UPEC	
Moulin	Aline	UPEC	

3- Évaluation de la formation et des enseignements

Modalités d'évaluation de la formation et des enseignements :

Fournir le questionnaire SVP

Évaluation de la formation et des enseignements par les usagers (étudiants/stagiaires FC) :	Chacun des quatre modules du programme fera l'objet d'une évaluation propre par les stagiaires (voir document joint).
Le conseil de perfectionnement	Le conseil de perfectionnement se réunira chaque année pour faire le bilan de l'année passée et proposer toutes les améliorations à envisager pour assurer la qualité et la pérennité du programme.

4- Modalités d'évaluations de l'insertion professionnelle des étudiants

- ☞ Préciser les dispositifs qui seront mis en place pour le suivi de l'insertion professionnelle.
- ☞ Fournir le questionnaire le cas échéant

Le DU étant destiné à des stagiaires en formation continue, il n'y a pas de dispositif spécifique de mesure de l'insertion professionnelle mise en place pour ce DU. En revanche un suivi de carrière des diplômés sera effectué par le service de formation continue de l'UPEC qui gère le diplôme.

 Nom et signature du porteur de projet :




MIGNOT-GÉRARD Stéphanie.

ETAPE 1 - Maquette & MCC												Légende		Cellules blanches :		Cellules blanches à renseigner par vos soins														
Libellé de la formation : DU Management des Universités																Liste déroulante à choix														
Composante :		IAE PARIS-EST		Régime d'inscription		FC		Éléments SISE		Discipline SISE : Sciences Economiques - Gestion (Hors AES)		Domaine(s):		ALL		DEG														
Type de formation:		DU		Type de demande :		Création		Voir référentiel SISE ici		Secteur disciplinaire SISE : Sciences de gestion		BHS		DTS																
Organisation de la formation				Organisation des examens				Organisation stages* et/ou soutenance																						
Localisation de la formation :		UPEC		Organisation des enseignements :		Par module		Nombre de sessions d'examen :		1		Date(s)/périodes d'exams prévues :		Décembre		Stage :		Pas de stage		Mémoire :		Oui								
Durée formation : (en jours, semaines, mois ou année)		1 année		Nombre de sessions de formation par année universitaire :		10 journées		Compensation des notes :		Non		→Préciser modalités de compensation: (entre toutes les UE ou UE3 & 4)		Milieu stage :		Voir liste		Volume horaire du stage :		0,0										
Date début enseignements :		janvier		Date fin enseignements :		décembre		Note éliminatoire :		Oui		→Préciser note éliminatoire :		9		Nom et statut responsable(s) de la coordination du stage :		Non applicable		*Loi du 10 juillet 2014: Le stage est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement										
Possibilité de commercialisation au module/au bloc de compétences :		Oui		Argumenter brièvement la demande :		3 modules sont commercialisés séparément à hauteur de 1000 € HT par module.		La moyenne est-elle exigée ?		Oui		→Préciser si moyenne exigée partout ou UE/modules particulières		10		Durée stage (semaines/mois) :		Non applicable												
Nombre minimum de module(s) à suivre :		L'obtention du DU est conditionnée par le suivi des 4 modules de la formation.																												
Public cible																														
Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :		Aucun		Public visé :		Personnels administratif, enseignant et/ou chercheur appelés à prendre des responsabilités administratives ou électives au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.		Expérience professionnelle exigée : (préciser ou indiquer "NC")		Oui		Durée de l'expérience professionnelle exigée :		3 ans au moins.		Autres conditions de recrutement (dérogation, autres...) :		Formation accessible en VAE : Seulement si inscrits au répertoire spécifique France Compétences		Non		Modalités et critères de recrutement (dossier, entretien, examen...) :		Oui						
CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS																														
Semestre (S1/S2)	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECUE ou modules (indiquer leur organisation par UE ou par Modules)		Nom et prénom des intervenant(s) par ECUE		Type d'enseignement		Cas particuliers: 1-Préciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non		Langue d'enseignement (si autre que le français)		Volume horaire des enseignements					Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus		CONTROLE DES CONNAISSANCES (Le total par ligne doit s'élever à 100%)				Eventuels ECTS								
											CM en heures		TD en heures		TP en heures		Distanciel asynchrone en heures		Distanciel synchrone en heures		Total en heures		% évaluation écrite		% évaluation orale		% évaluation écrite		% évaluation orale	
	Stratégie universitaire : orientations et mise en œuvre		Dizambourg Bernard, Forest Frédéric, Musselin Christine		Obligatoire		Non		Français		12								12		0%		100							
	Management de proximité		Archimi-Serrano Carolina		Obligatoire		Non		Français		12								12		0%		100							
	Conduite du changement		Autissier David		Obligatoire		Non		Français		12								12		0%		100							
	Recherche réflexive		Mignot-Gérard Stéphanie, Emmanuelle Ebel-Jost, Aline Waltzing, Etienne Bordes		Obligatoire		Non		Français		18								18		100%		50		50					
												Rapport Stage :		NC		NC		NC		NC		NC		NC		NC				
												Soutenance Stage :		NC		NC		NC		NC		NC		NC		NC				
												Mémoire :		100%								50%		50%						
												Soutenance Mémoire :		OUI																
				Total CM		Total TD		Total TP		Total Distanciel asynchrone		Total Distanciel synchrone		Volume horaire cours par apprenant		Volume horaire global par apprenant (cours + stage)														
				0		54		0		0		0		54		54														

LISTE DES INTERVENANTS  Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)

Légende :

Cellule blanche : à renseigner par vos soins	En-têtes jaunes : heures payées par le(s) partenaire(s)
Cellule bleu clair : calcul automatique	

A. Personnel UPEC et assimilés (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UFR ou CHU-GHU de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures prises en charge par l'UPEC par type d'enseignement Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5				NOUVEAU Nombre d'heures prises en charge par partenaire(s) par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5 <i>Non reportées dans l'AF</i>				
					CM	TD	TP	Distanciel	CM	TD	TP	Distanciel	
Mignot-Gérard	Stéphanie	IAE Paris Est	MCF	6		18							
Autissier	David	IAE Paris Est	PU	6		12							
Total heures A :					-	30,00	-	-	-	-	-	-	-

B. Personnel UPEC et assimilés (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composante / Service	Fonction	Nombre d'heures prises en charge par l'UPEC par type d'enseignement Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5				NOUVEAU Nombre d'heures prises en charge par partenaire(s) par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5 <i>Non reportées dans l'AF</i>					
				CM	TD	TP	Distanciel	CM	TD	TP	Distanciel		
Total heures B :				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Etablissement ou Organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures prises en charge par l'UPEC par type d'enseignement Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5				NOUVEAU Nombre d'heures prises en charge par partenaire(s) par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5 <i>Non reportées dans l'AF</i>				
					CM	TD	TP	Distanciel	CM	TD	TP	Distanciel	
Dizambourg	Bernard	France universités		6		15							
Musselin	Christine	Sciences Po		19		2							
Forest	Frédéric	IGESR				3							
Archimi-Serrano	Carolina	Aix-Marseille Université		6		12							
Total heures C :					-	32,00	-	-	-	-	-	-	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Etablissement ou Organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures prises en charge par l'UPEC par type d'enseignement <small>Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5</small>				NOUVEAU Nombre d'heures prises en charge par partenaire(s) par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5 <i>Non reportées dans l'AF</i>				
					CM	TD	TP	Distanciel	CM	TD	TP	Distanciel	
Ebel-Jost	Emmanuelle	ADOC Métis				3							
Total heures D :					-	3,00	-	-	-	-	-	-	-
Totaux des heures d'enseignement prises en charge par l'UPEC									Totaux des éventuelles heures d'enseignement prises en charge par le(s) partenaire(s)				
<i>Total heures prises en charge par l'UPEC :</i>			65,00	<i>Totaux par type d'enseignement :</i>	-	65,00	-	-	-	-	-	-	-

Eléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	1
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif min financement par l'employeur	10
			Effectif min financement par le stagiaire	1
			Effectif min financement par d'autres organismes	1
			Effectif min commercialisation au module/UE	0
	Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	1 à 6
Fourchettes FC :			10 à 20	
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Voir liste	#N/A	
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, la formation est dispensée à l'UPEC uniquement		
Partenaire:				
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources : → étoffer en C27	Oui	Montant	
			Eventuelle subvention	
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non		
Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :		Pour la première année d'ouverture du programme (2026), son financement est assuré par les ressources du COMP de l'UPEC. Cependant, à partir de 2027, il conviendra d'adjoindre des droits d'inscription pour les stagiaires hors UPEC afin de garantir la soutenabilité financière du diplôme.		

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3

Légende:	Texte jaune	Texte jaune - cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte orange	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	IAE PARIS-EST	Durée : (semaines, mois ou années)	1 année	Type de formation:	DU
Intitulé du DU/DIU/CU :	DU Management des Universités			Type de demande :	Création

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	-	30,00	-	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	32,00	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	3,00	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	-	65,00	-	-

Eventuel volume horaire mutualisé	-
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	54,00
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	65,00
Coût total correspondant (euros) :	3 016 €

2. Charges de logistique immobilière

Nombre total d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	65		Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre total d'heures en salles de travaux pratiques			
Nombre total d'heures en salles informatiques			
Coût total correspondant (euros) :	520 €		65

3. Autres charges logistiques



Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (Consommables, déplacements, ...)

<i>Fournitures et consommables</i>	- €				
<i>Acquisition de matériels spécifiques</i>	- €				
<i>Frais de déplacements</i>	1 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	Frais déplacements et d'hébergement d'Emmanuelle Ebel-Jost et Carolina Sorzano	Détailler le calcul	2X2 nuits d'hôtel = 600 + 2X2 trajets aller retour en train = 400
<i>Frais de documentation</i>	400 €	Détailler la charge/poste de dépense	1 exemplaire par stagiaire de l'ouvrage de référence : "Les universités en France"	Détailler le calcul	25 euros l'ouvrage (coût moyen calculé pour 15 stagiaires)
<i>Locations de matériels</i>	- €				
<i>Reprographie</i>	100 €	Détailler la charge/poste de dépense		Détailler le calcul	
<i>Locations sur des sites extérieurs</i>	- €				
Coût total correspondant (euros)					1 500 €

4. Charges administratives et d'encadrement




Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA, cf. cadrage UPEC)	12	548 €	✎
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC	90	4 111 €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)	126,00	1 800 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :	NC		
Coût total correspondant (euros) :		6 459 €	

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	3 016 €	520 €	1 500 €	6 459 €	✎
Total charges :				11 495 €	

6. Ressources et montant dû par usager à compter 26-27								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Droits de niveau Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu UPEC (hors CVEC)	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		1	105 €	2 000 €	254 €	2 359 €	2 254,00 €	Les droits d'inscription spécifiques composante sont fixés à 2000 euros, ce qui correspond à environ 13,70 euros l'heure de formation. Le plafonnement à 2000 euros se justifie par une formation qui s'adresse majoritairement à des personnels d'universités publiques. Exonération totale des droits pour la 1ère année de lancement - financement via COMP
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	2 000 €	166 €	2 166 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-				254 €	254 €	
Formation continue :		En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.						
- Financement par l'employeur		10	NC	2 000 €	254 €	2 254 €	22 540 €	
- Financement par le stagiaire		1		1 500 €	254 €	1 754 €	1 754 €	
- Financement par d'autres organismes		1		1 500 €	254 €	1 754 €	1 754 €	
- Commercialisation au module/UE		-				254 €	254 €	- €

Autres ressources du DU/DIU/CU :					<i>Eventuelle subvention</i>	- €
					<i>Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)</i>	- €
					Total "autres ressources" :	- €
Total des ressources :	Ressources totales	28 302 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).		Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.	
	Dont pour la composante	17 500 €				
	Dont pour l'établissement**	10 802 €				
Estimation du résultat pour la composante :		6 005 €				

Date du conseil de la composante :	Avis du conseil de la composante :	Visa du Directeur de la composante :

2025/
2026

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	<input checked="" type="checkbox"/> DU de spécialisation <input type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> CU
Intitulé	Management des universités
Composante/UFR	IAE Paris Est

Questions et remarques maquette Word

DU à ouvrir dès 25-26

- Pour information, il aurait été préférable de traiter cette demande dans le cadre des CDU de l'an dernier d'autant que la formation a déjà commencé finalement.
- Pas de date ni de relevé de décisions pour le passage en composante et donc pas d'avis, à préciser
- Pas d'acteur socio-économique au conseil de perfectionnement : [Bernard Dizambourg \(France Université\) pourra y siéger](#)
- **Les intervenants externes ne sont pas cités dans le formulaire :** je ne vois aucune rubrique où mentionner les intervenants externes dans le formulaire.
- Le formulaire d'évaluation de la formation est anticipé, il permet de recenser le degré de satisfaction des étudiants et leurs suggestions d'amélioration. [Je le joins quand même au dossier pour montrer à la CDU et CFVU que nous avons prévu cette évaluation. Merci](#)
- Le DU a vocation à être proposé aux personnels hors UPEC dès 2027.
 - [Dès janvier 2027 \(année universitaire 26-27\) ? Ou rentrée 27-28 ? Dès janvier 2027. La formation suit un calendrier distinct d'une formation universitaire traditionnelle. Ce décalage est justifié par la nécessité de consacrer l'été et l'automne à la réalisation d'un travail de recherche réflexif. Cette désindexation du calendrier universitaire est aussi justifiée par le fait que les personnels universitaires font face à une charge de travail très importante en période de rentrée universitaire. C'est pourquoi Janvier est davantage propice au démarrage d'un programme FC pour des personnels universitaires. OK](#)
 - Or, les autres établissements d'enseignement supérieur proposent d'ores et déjà des formations de ce type en interne. Quelles actions de communication sont prévues pour attirer ce nouveau public ? [Plusieurs actions de communication sont prévues : communiqué de presse auprès de l'AEF et de News Tank, posts linkedin, communication au sein du Resup \(Réseau de recherche sur l'enseignement supérieur\), communications auprès des réseaux universitaires professionnels \(réseau parfaire, réseau des DRH et des VP RH, réseau des responsables de formation des personnels universitaires\). OK](#)
 - D'autant que les autres établissements proposent comme vous les précisez des Master plutôt que des DU ? D'ailleurs, il y a quelques années, il y avait un M sur le sujet, pourquoi ce changement ? [Ce changement se justifie doublement. D'une part par le temps et l'énergie consacrés au suivi et à la validation d'un Master pour un personnel universitaire \(administratif ou enseignant-chercheur\) en poste. L'expérience du Master DMU a révélé qu'il était difficile de capter un public FC sur une durée d'une année : le nombre d'heures d'enseignement du DU est plus léger et donc plus aisé à](#)

- concilier avec une activité professionnelle à temps plein. D'autre part, le coût de la formation : le coût du DU (inférieur à celui d'un Master en FC) est plus facile à financer pour les stagiaires. **OK**
- Pas de mise en place concernant l'évaluation de l'insertion professionnelle même s'il s'agit de FC, on pourrait espérer un mode d'évaluation de l'évolution de carrière universitaire éventuellement. **Oui en effet, on propose de mettre en place un suivi de carrière par l'administration d'un questionnaire envoyé annuellement aux diplômés du DU. Cette action sera gérée par le service de formation des personnels de l'UPEC. OK**
 - Membres jury : AdOc Métis, préciser svp. **Aline Waltzing (formatrice et consultante) et Emmanuelle Ebel-Jost (co-fondatrice, formatrice et consultante) seront membres du jury. OK. OK, mais merci de préciser les rôles SVP (président de jury) : je ne comprends pas ici => on parle du conseil de perfectionnement ou du jury de fin d'études ?** Le président du jury sera Bernard Dizambourg (mais je ne vois pas où indiquer ça dans l'excel).
 - Conseil de perfectionnement : préciser rôle, direction/service de rattachement svp. **Le conseil de perfectionnement veillera à l'évaluation de la formation et aux mesures correctives à prendre en vue de son amélioration continue (contenus, rythme, intervenants, pédagogie...). Il sera rattaché à l'IAE Paris Est. OK**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

- Onglet Etape 1 :
 - Nombre session : j'imagine que c'est plutôt 1 session de 10 jours : **3 modules, 10 jours de formation au total sur une année OK**
 - En E12 "3 modules sont commercialisés séparément à hauteur de 1000 € HT par module.": commercialisation au module mais pas de diplomation dans ce cas, est-ce bien cela ? **Oui OK, j'ai précisé.**
 - Cela vaut dès 25-26 également ou seulement à compter de 26-27 ? **Cela vaut déjà pour 2025-26. OK**
 - Mémoire demandé (case P9 cochée oui) mais le tableau n'est pas rempli sur la quotité de la note du mémoire (est-ce une erreur ?) - voir ligne 109. **100% de la note finale. Je ne comprends pas « ligne 109 ». Fait.**
 - Préciser semestre svp. **Difficile de préciser le semestre puisque la formation démarre en janvier et termine en décembre de la même année. OK**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

- ras

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...):

- La subvention via Erasme est-elle éventuelle ou acquise ? (la cellule D17 mentionne « éventuelle subvention »). Idem pour D76 de l'étape 4. **La subvention du COMP (et non Erasme, erreur initiale de ma part) est acquise pour 2025-26. Je l'ai cependant ôtée de l'excel car cette subvention ne sera plus valide en 2026-27, le diplôme se financera exclusivement sur les droits d'inscription. OK**

- Onglet Etape 3 : pas de FI envisagée mais fourchette de FI mini renseignée (incohérence) et fourchette de FC plus basse que les 13 effectifs mini en FC envisagé. **En effet c'est une erreur : FI (1 à 6) et FC (10 à 20). J'ai modifié dans l'excel. OK**
- FC, effectif min = 12+1 mais fourchette 10 à 20 : quel est l'effectif min à retenir svp ? **Effectif minimum FC = 10**
- 2000€ pour FI et rien en FC ? Inversion ? J'ai corrigé : **merci ! 2000 euros en FC. Mais 2000€ en FI aussi en l'état, pourriez-vous confirmer SVP ? OUI je confirme OK**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...):

- Je lis "La formation comporte 54h de cours en présentiel auxquelles il convient d'ajouter le coût du tutorat correspondant au suivi individuel du module "Recherche réflexive" (5h TD par étudiant suivi + 1h TD de participation au jury de soutenance)." - **Voir avis en CM : qu'est-ce que l'avis en CM ? Je peux revoir ces taux horaires mais je me suis appuyée sur les taux appliqués à l'IAE Paris Est. OK c'était une note interne pour consulter l'avis de la commission des moyens sur ce sujet désolée.**
- Normalement, les heures d'encadrement hors MCC apparaissent plutôt en i48 et non pas en heures d'enseignement : **OK je mets 90h TD de suivi de mémoire en i48 OK, mais il faudrait alors diminuer les charges d'enseignement non ? en l'état, ces heures sont comptées deux fois non : en heures d'enseignement (et il ne faudrait pas que cela soit le cas) + en J48 ? On a finalement 84h d'enseignement en présentiel et 90h de suivi de mémoire (cf. i48). 84H car parfois plusieurs intervenants sur un cours c'est ça ? car dans l'onglet maquette, je n'ai que 54H toujours ?**
- Il convient de prévoir des charges administratives en i49 svp : **Les charges administratives ont un coput de 1800 euros (cf. i49) OK**
- pas d'heures d'encadrement de mémoire alors qu'il est prévu un mémoire / pas d'heures de secrétariat/administratif ce qui à mon sens est à prévoir car il y a forcément de la gestion d'administrative... **les éléments ont été ajoutés sur l'excel : 90h de suivi de mémoire. OK**
- si je comprends bien pour la première année la formation ne serait ouverte que pour les personnels UPEC avec une subvention UPEC-Erasme de 25.000 euros. Il faudrait créer un autre onglet avec la projection à partir de l'année N+1 avec ouverture aux personnels hors UPEC avec une projection du nombre X de personnels UPEC subventionnés ou non et du nombre Y de personnels hors UPEC au tarif employeur pour une meilleure visibilité. => **à la demande du membre de la CDU, 2 onglets AF ici, l'un pour 25-26 et l'autre pour 26-27. Le fichier excel rend compte exclusivement de la prévision 2026-27 avec un DU financé sur droits d'inscription seulement (cf. commentaire précédent). OK**

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

Les porteurs ont-ils fait un benchmarking car il s'agit d'une population cible en fonction dans les universités spécifiques ? Oui nous avons fait un benchmark des formations similaires existantes à AMU et PSL. Mais pourriez-vous préciser le sens de cette question ? Voulez-vous savoir si ce benchmark a servi à étudier les contenus des formations déjà existantes ou à évaluer le potentiel d'inscriptions pour notre DU ? Nous estimons tout à fait raisonnable la possibilité d'attirer au moins 3 stagiaires extérieurs à l'UPEC par an, en nous basant sur l'expérience du Master DMU qui a été proposé par l'IAE Paris Est pendant 10 ans.

Conclusions :

- **Points forts :**

- Le DU vient certifier un parcours de formation à destination des personnels administratifs, enseignants et/ou chercheurs
- Il permet un rayonnement de l'UPEC en tant qu'acteur de la formation des personnels universitaires (ouverture dès 2027 aux personnels de tous les établissements d'enseignement supérieur)
- Commercialisation en UE possible
- - besoin réel pour certains personnels des universités
- - pas de formation en management dans les universités réellement équivalente en FC d'après les porteurs
- - formation UPEC sans partenariat
-

- **Points faibles :**

-
- La soutenabilité financière du DU semble uniquement reposer, pour le moment, sur une subvention. A l'avenir, le DU a vocation à être proposé aux personnels hors UPEC mais le formulaire ne précise pas quels moyens seront mis en œuvre pour attirer ce nouveau public.
- rythme de la formation non précisé (début/fin)- marché suffisant ?
- année 1 avec subvention quid des années ultérieures ?
- pas de frais administratifs (secrétariat ou autres) dans les dépenses - la CM exige toujours que des frais soient indiqués.

- **Avis :** Favorable sous réserve de modification et de réponse aux questions (relevé de décision composante, réponses aux questions)

- **Recommandations :**

- Fournir le relevé de décision du conseil de composante
- Compléter le rythme de la formation et préciser lien avec commercialisation au module
- Préciser si ce DU porte sur le parcours CIMES Perfectionnement ?
- Intégrer un acteur socio-économique au conseil de perfectionnement
- Fournir davantage de précisions sur les moyens entrepris pour attirer un public extérieur dès 2027
- Voir l'adéquation besoin et proposition de formation pour la pérennité de l'offre proposée
- Rectifier si un mémoire est exigé ou non

Formulaire d'évaluation de la formation

Diplôme d'Université « Management des Universités » IAE Paris Est – UPEC

*

Quelles étaient vos attentes en suivant cette formation ?

Quel était votre niveau de motivation au démarrage ?

Votre avis sur la durée de la formation

- Adaptée
- Trop courte
- Trop longue

Avez-vous ressenti des moments inutiles, ou au contraire des sujets qui auraient mérité plus de temps ? Vos suggestions sont les bienvenues

Selon vous le temps de formation a-t-il été bien employé ?

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

Votre avis sur les outils pédagogiques

Module Stratégie

	Peu ou pas satisfait	Moyennement satisfait	Satisfait	Très satisfait
L'organisation globale				
Les exercices pratiques				
Les supports de formation				
Les méthodes pédagogiques				
La gestion du groupe (donne envie d'apprendre, de participer)				
L'écoute et les réponses aux questions				
Les thèmes abordés				

Module Conduite du changement

	Peu ou pas satisfait	Moyennement satisfait	Satisfait	Très satisfait
L'organisation globale				
Les exercices pratiques				
Les supports de formation				
Les méthodes pédagogiques				
La gestion du groupe (donne envie d'apprendre, de participer)				
L'écoute et les réponses aux questions				
Les thèmes abordés				

Module management d'équipe

	Peu ou pas satisfait	Moyennement satisfait	Satisfait	Très satisfait
L'organisation globale				

Les exercices pratiques				
Les supports de formation				
Les méthodes pédagogiques				
La gestion du groupe (donne envie d'apprendre, de participer)				
L'écoute et les réponses aux questions				
Les thèmes abordés				

Module recherche réflexive

	Peu ou pas satisfait	Moyennement satisfait	Satisfait	Très satisfait
L'organisation globale				
Les exercices pratiques				
Les supports de formation				
Les méthodes pédagogiques				
La gestion du groupe (donne envie d'apprendre, de participer)				
L'écoute et les réponses aux questions				
Les thèmes abordés				

Votre avis sur les conditions pédagogiques (intervenants et formateurs)

Module Stratégie

	Peu ou pas satisfait	Moyennement satisfait	Satisfait	Très satisfait
La maîtrise du sujet				
L'adaptation à votre environnement professionnel				
Les méthodes pédagogiques : équilibre théorie-pratique				
Qualités pédagogiques de l'intervenant				

Module Conduite du changement

	Peu ou pas satisfait	Moyennement satisfait	Satisfait	Très satisfait
La maîtrise du sujet				
L'adaptation à votre environnement professionnel				
Les méthodes pédagogiques : équilibre théorie-pratique				
Qualités pédagogiques de l'intervenant				

Module Management de projet

	Peu ou pas satisfait	Moyennement satisfait	Satisfait	Très satisfait
La maîtrise du sujet				
L'adaptation à votre environnement professionnel				
Les méthodes pédagogiques : équilibre théorie-pratique				
Qualités pédagogiques de l'intervenant				

Module Recherche réflexive

	Peu ou pas satisfait	Moyennement satisfait	Satisfait	Très satisfait
La maîtrise du sujet				
L'adaptation à votre environnement professionnel				
Les méthodes pédagogiques : équilibre théorie-pratique				
Qualités pédagogiques de l'intervenant				

À l'issue de cette formation, avez-vous le sentiment d'avoir progressé ?

- Oui
 Non

Recommanderiez-vous cette formation ?

- Oui
 Non

Quels sont les bénéfices que vous retirez de cette formation ?

--

Au final, considérez-vous que cette formation est :

- | | |
|--------------------------|------------|
| <input type="checkbox"/> | Mauvaise |
| <input type="checkbox"/> | Moyenne |
| <input type="checkbox"/> | Bonne |
| <input type="checkbox"/> | Excellente |

Quelles sont vos suggestions d'amélioration ?

--

2025/
2026

Demande de Création DU-DIU-CU

⚠ Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)


Fiche d'identité de la formation	
Composante/UFR	Sciences et Technologie
Intitulé exact souhaité	DIU « Hydrogène et Technologies Avancées des Systèmes Energétiques »
Type de formation :	<input type="checkbox"/> DU <input checked="" type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> CU
	<input checked="" type="checkbox"/> De spécialisation <input type="checkbox"/> D'expérimentation
<i>Si DIU →</i>	
Porteur principal :	Université Paris-Saclay
Université(s) partenaire(s) :	Université Paris-Est Créteil ENSTA Paris
Préciser les modalités d'inscription :	FI/FC

Renseignements divers	
Conseil de Composante <i>Joindre Impérativement la copie du RD</i>	Date : 30/09/2025 Avis :
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Effective <input checked="" type="checkbox"/> Prévus/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	<input checked="" type="checkbox"/> Non concerné <input type="checkbox"/> Effective <input type="checkbox"/> Prévus/Souhaitée

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1 - Université Paris-Saclay	Université 2 - ENSTA	Université 3
Nom et prénom :	Christine Cachet-Vivier	Pierre Millet	Johnny Deschamps	
Courriel :	cachet@u-pec.fr	pierre.millet@universite-paris-saclay.fr	johnny.deschamps@ensta.fr	
Téléphone :	01 49 78 11 37		01 81 87 20 11	
Statut universitaire UPEC (fonctionnaire) :	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input checked="" type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input checked="" type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input checked="" type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)

Correspondant administratif	UPEC	Université 1 - Université Paris-Saclay	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	BOUET Virginie (aspects financiers)	VERDANNE Céline		
Courriel :	virginie.bouet@u-pec.fr	celina.verdanne@universite-paris-saclay.fr		
Téléphone :	01 45 17 13 40	01 69 15 79 96		



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU. Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de création, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : 

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation



Ces éléments seront affichés sur le support de présentation de la CFVU



<p>Brève présentation : Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</p>	<p>✍ La création de ce DIU « Hydrogène » rentre dans le cadre du projet Hydrogène et Technologies Avancées des Systèmes Energétiques pour une Energie durable en Île-De-France (HTase IdF), lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt Compétences et Métiers d'Avenir France 2030 (https://www.universite-paris-saclay.fr/actualites/luniversite-et-ses-partenaires-du-consortium-htase-idf-sont-laureats-de-lami-competences-et-metiers-davenir). L'un de ses objectifs est de répondre de façon rapide et pérenne aux besoins de formation et de recrutement identifiés sur la filière hydrogène. HTASE IdF a pour ambition de faire monter en compétence les étudiants et les salariés sur les domaines de l'hydrogène vert et des technologies énergétiques avancées afin de favoriser la transition énergétique. Il comprend la création de nouvelles formations (dont le DIU « Hydrogène »), de diplômes de niveau master, la coloration de formations secondaires et supérieures, le soutien à la recherche et l'innovation et la sensibilisation des jeunes.</p>
<p>Contexte de création de la formation : Justifier la création de la formation : décrire l'historique, le contexte général de la formation et les raisons qui ont mené à élaborer ce projet.</p>	<p>✍ Le DIU « Hydrogène » se base sur l'identification par les industriels et par le livre blanc de France Hydrogène des demandes à venir autour des technologies de l'hydrogène à Bac+5. Ce DIU adresse toute la chaîne de valeur du vecteur « hydrogène » : production, stockage, utilisation et sécurité. Il a également une vocation interdisciplinaire et cible les étudiants formés en génie industriel, ingénierie des matériaux, ingénierie des procédés, ingénierie électrique, ainsi que ceux déjà en activité souhaitant opérer une reconversion ou une spécialisation.</p>
<p>Points forts de la formation : Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</p>	<p>✍ - L'objectif de la formation est de permettre une spécialisation des étudiants de master ou d'écoles d'ingénieur, afin qu'ils puissent acquérir les compétences métiers nécessaires à la filière hydrogène. L'ouverture en formation continue par blocs permettra également de toucher les personnes en reconversion, de s'adresser aux personnels qui souhaitent évoluer techniquement mais également les personnes qui ne sont pas directement du domaine - L'UPEC à travers l'Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est a une activité de recherche reconnue aux niveaux national et international dans le domaine du stockage d'hydrogène. L'habilitation par l'UPEC du DIU « hydrogène » permettrait une visibilité supplémentaire de l'Université au niveau de la formation dans ce domaine.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Une des forces du DIU « hydrogène » réside dans l'application directe des connaissances acquises via des travaux pratiques avancés, développés sur des plateformes existantes, enrichies par le projet. La visite de sites industriels et l'intervention des partenaires industriels permet également l'étude de cas concrets. - Le projet est financé pendant la période du projet HTASE IdF (2024-2028). L'apport financier pour l'UPEC est dédié pour partie au développement et au déroulement des Travaux Pratiques mais aussi au paiement des intervenants de cours et de TP.
<p>Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (<u>verbes d'action</u>)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier les généralités technico-économiques sur les technologies de l'hydrogène (Marché, principales technologies) - Assimiler les méthodes de production, de stockage et de transport d'hydrogène. Mettre en œuvre des réacteurs de production d'hydrogène et des dispositifs de stockage solide d'hydrogène. - S'approprier les voies d'utilisation de l'hydrogène (Piles à combustibles, combustion, transformation chimique). - Connaître les principales opérations liées à l'hydrogène (Normes, sûreté, détection, contrôle, dimensionnement).

2- Positionnement dans l'environnement professionnel

<p>Débouchés professionnels et métiers préparés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur énergie spécialiste filière Hydrogène : Conception, gestion et optimisation des systèmes énergétiques liées à la production, au stockage, à la distribution et à l'utilisation de l'hydrogène - Manager de projet hydrogène
<p>Secteurs d'activités concernés :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Energie - Chimie, procédés - Industrie

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

<p>Offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement :</p> <p>- Le Graduate Program MMER et le Master Sciences et Génie des Matériaux proposent quelques heures sur le stockage d'hydrogène mais ne donne pas une vision complète de la filière hydrogène.</p>
<p>Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui, indiquez les liens url des formations concernées et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations concurrentes :</p> <p>En Ile-de-France: IFP School: https://www.ifp-school.com/node/1899 Par rapport à l'IFP school qui propose un Mastère spécialisé Hydrogène orienté économie et business, la formation DIU proposée, bien qu'abordant les aspects technico-économiques et marchés de l'hydrogène, est beaucoup plus centrée sur la science, l'ingénierie et les approches systèmes.</p> <p>Ailleurs en France : Université de Belfort-Montbéliard : https://www.utbm.fr/formations/mastere-specialise-hydrogene-energie-2/ Par rapport à l'Université de Belfort-Montbéliard qui propose un Mastère Spécialisé Hydrogène-Energie de type parcours Master 2 (6 mois formation + 6 mois de stage en entreprise), le DIU proposé consiste en une formation plus courte, sans stage en entreprise, totalement orientée spécialisation et professionnalisation.</p> <p>De plus, une commercialisation de modules est proposée en formation continue dans le cadre du DIU ce qui n'est pas le cas des deux Mastères cité ci-dessus.</p>

4- Eventuel(s) partenariat(s) : Joindre copie convention

Lister les partenaires	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
<p>Partenaire 1 : Université Paris-Saclay</p>	<p>Nom : Université Paris-Saclay Type d'établissement : Université Site web : https://www.universite-paris-saclay.fr/ Objet du partenariat : Porteur principal du DIU Rôles et engagements du partenaire : L'Université Paris-Saclay pilote le projet HTASE. Elle recherche les partenaires/intervenants, élabore les emplois du temps, l'inscription des étudiants, la coordination du DIU, les bilans pédagogiques et financiers. Intervention dans les blocs 1, 2 3 et 5. Eventuel impact financier du partenariat : elle reversera les bénéfices financiers de la formation aux établissements partenaires au prorata des heures de gestion et d'interventions.</p>
<p>Partenaire 2 : ENSTA</p>	<p>Nom : ENSTA Type d'établissement : Ecole d'ingénieur Site web : https://www.ensta-paris.fr/ Objet du partenariat : Ecole partenaire Rôles et engagements du partenaire : l'ENSTA assure des enseignements dans le cadre du DIU et participe aux jurys de délivrance du diplôme Eventuel impact financier du partenariat :</p>

Partenaire 3 : UPEC

Nom : UPEC
 Type d'établissement : Université
 Site web : <https://www.u-pec.fr/>
 Objet du partenariat : Université partenaire
 Rôles et engagements du partenaire : l'UPEC assure des enseignements dans le cadre du DIU et participe aux jurys de délivrance du diplôme
 Eventuel impact financier du partenariat :

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme

☞ au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Millet	Pierre	Université Paris-Saclay	Membre
Dezanneau	Guilhem	Centrale Suppélec	Membre
Deschamps	Johnny	ENSTA	Membre, président
Cachet-Vivier	Christine	UPEC	Membre
Remita	Hynd	Université Paris-Saclay	Membre
Aubert	Pascal	Université Paris-Saclay	Membre

2- Composition du Conseil pédagogique et/ou de perfectionnement (Vivement recommandé)

☞ Missions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Millet	Pierre	Université Paris-Saclay	Membre
Dezanneau	Guilhem	Centrale Suppélec	Membre
Deschamps	Johnny	ENSTA	Membre, président
Cachet-Vivier	Christine	UPEC	Membre
Remita	Hynd	Université Paris-Saclay	Membre

Aubert	Pascal	Université Paris-Saclay	Membre
--------	--------	-------------------------	--------

3- Évaluation de la formation et des enseignements

Modalités d'évaluation de la formation et des enseignements :

Fournir le questionnaire SVP

Évaluation de la formation et des enseignements par les usagers (étudiants/stagiaires FC) :	Un questionnaire à rédiger en commun avec les partenaires sera soumis aux étudiant.e.s FI et stagiaires FC.
Le conseil de perfectionnement	Le conseil de perfectionnement se réunira annuellement pour analyser les réponses aux questionnaires d'évaluation de la formation par les usagers et les enseignants, et faire évoluer la formation si nécessaire.

4- Modalités d'évaluations de l'insertion professionnelle des étudiants

Préciser les dispositifs qui seront mis en place pour le suivi de l'insertion professionnelle.

Fournir le questionnaire le cas échéant

- Questionnaire à rédiger en commun avec les partenaires.
- Un suivi par mail sera effectué afin de connaître le devenir des étudiant.e.s.

Nom et signature du porteur de projet :

Cachet-Vivier Christine



ETAPE 1 - Maquette & MCC

Légende	Cellules blanches :		Cellules blanches à renseigner par vos soins	
	Cellules jaunes :		Liste déroulante à choix	
	Domaine(s):			
	<input type="checkbox"/> ALL	<input type="checkbox"/> DEG		
	<input type="checkbox"/> SIS	<input type="checkbox"/> STS		

Libellé de la formation :	Hydrogène et Technologies Avancées des Systèmes Energétiques									
Composante :	FST		Régime d'inscription	FI-FC		Eléments SISE	Voir référentiel SISE ici	Discipline SISE :	Pluri Sciences	
Type de formation:	DIU		Type de demande :	Création				Secteur disciplinaire SISE :	pluri sciences	

Organisation de la formation			
Localisation de la formation :	Université Paris Saclay - ENSTA UPEC (ICMPE)	Organisation des enseignements :	Voir liste
Durée formation : (en jours, semaines, mois ou année)	8 mois	Nombre de sessions de formation par année universitaire :	"1"
Date début enseignements :	septembre	Date fin enseignements :	Avril
Possibilité de commercialisation au module/au bloc de compétences :	Oui	Argumenter brièvement la demande :	L'un des objectifs du DIU est de répondre de façon rapide et pérenne aux besoins de formation et de recrutement identifiés sur la filière hydrogène.
Nombre minimum de module(s) à suivre :	1		

Organisation des examens			
Nombre de sessions d'examen :	CCI	Date(s)/périodes d'examen prévue(s) :	
Compensation des notes :	Oui	→Préciser modalités de compensation: (entre toutes les UE ou UE3 & 4)	entre les blocs
Note éliminatoire :	Voir liste	→Préciser note éliminatoire :	note de 7/20
La moyenne est-elle exigée ?	Oui	→Préciser si moyenne exigée partout ou UE/modules particuliers	Moyenne générale

Organisation stage* et/ou soutenance			
Stage :	Pas de stage	Mémoire :	Oui
Milieu stage :	Voir liste	Volume horaire du stage :	
Nom et statut responsable(s) de la coordination du stage :		*Loi du 10 juillet 2014: Le stage est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement	
Durée stage (semaines/mois) :			

Public cible													
Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :	Bac+5	Public visé :	Etudiants de Master ou d'école d'ingénieurs souhaitant se spécialiser (F), personnes en reconversion ou souhaitant évoluer (FC)	Expérience professionnelle exigée : (préciser ou indiquer "NC")	Non	Durée de l'expérience professionnelle exigée :		Autres conditions de recrutement (dérogation, autres...):		Formation accessible en VAE: (Seulement si inscrits au répertoire spécifique France Compétences)	Non	Modalités et critères de recrutement (dossier, entretien, examen...):	Oui

Semestre (S1/S2)	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECUE ou modules (indiquer leur organisation par UE ou par Modules)	Nom et prénom des intervenant(s) par ECUE	Type d'enseignement	CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS			VOLUME HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS						CONTROLE DES CONNAISSANCES					
				Cas particuliers: 1-Preciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non	Langue d'enseignement (si autre que le français)	VOLUME HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS						Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus	Contrôle continu		Examen terminal		Eventuels ECTS	
						CM en heures	TD en heures	TP en heures	Distanciel asynchrone en heures	Distanciel synchrone en heures	Total en heures		% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite	% évaluation orale		
S1	Bloc 1: Généralités technico-économiques sur les technologies de l'hydrogène		Obligatoire	Voir liste	Anglais							0	10%					
	Marché de l'hydrogène, cadre légal, difficultés, subventions (France, Europe)	Patrick Schembri	Obligatoire	Oui	Anglais	12						12	4%	100%				
	Principales technologies de production, stockage, utilisation	Johnny Deschamps	Obligatoire	Oui	Anglais	12						12	4%	100%				
	TP découverte/Conférences, vues	Christine Cachet-Vivier + industriel	Obligatoire	Non	Anglais	4		4				8	2%	100%				
			Obligatoire	Oui	Anglais							0						
S1	Bloc 2: Généralités théoriques		Obligatoire	Oui	Anglais							0	15%					
	Réseaux électriques et convertisseurs de puissance	Marc Petit	Obligatoire	Oui	Anglais	12						12	3,75%	100%				
	Electrochimie	Alireza Ranjbari	Obligatoire	Oui	Anglais	12						12	3,75%	100%				
	Systèmes de production (EnR, Energie fossile + purification	Anne Migan + industriel Air Liquide	Obligatoire	Oui	Anglais	24						24	6%	100%				
	Conférences, visites de site		Obligatoire	Oui	Anglais	4						4	1,5%	100%				
			Obligatoire	Oui	Anglais							0						
S1	Bloc 3: Méthodes de production d'hydrogène		Obligatoire	Oui	Anglais							0	20%					

LISTE DES INTERVENANTS  Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)

Légende :

Cellule blanche : à renseigner par vos soins	En-têtes jaunes : heures payées par le(s) partenaire(s)
Cellule bleu clair : calcul automatique	

A. Personnel UPEC et assimilés (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UFR ou CHU-GHU de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures prises en charge par l'UPEC par type d'enseignement Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5				NOUVEAU Nombre d'heures prises en charge par partenaire(s) par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5 <i>Non reportées dans l'AF</i>				
					CM	TD	TP	Distanciel	CM	TD	TP	Distanciel	
Monnier	Judith	IUT CV	PR	33	2		0						
Mateos	Mickaël	FST	MCF	31			8						
Cachet-Vivier	Christine	FST	PR	31			4						
Total heures A :					2,00	-	12,00	-	-	-	-	-	-

B. Personnel UPEC et assimilés (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composante / Service	Fonction	Nombre d'heures prises en charge par l'UPEC par type d'enseignement Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5				NOUVEAU Nombre d'heures prises en charge par partenaire(s) par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5 <i>Non reportées dans l'AF</i>					
				CM	TD	TP	Distanciel	CM	TD	TP	Distanciel		
Moury	Romain	FST	CPJ			8							
Total heures B :					-	-	8,00	-	-	-	-	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Etablissement ou Organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures prises en charge par l'UPEC par type d'enseignement Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5				NOUVEAU Nombre d'heures prises en charge par partenaire(s) par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5 <i>Non reportées dans l'AF</i>				
					CM	TD	TP	Distanciel	CM	TD	TP	Distanciel	
Zlotea	Claudia	CNRS-ICMPE	DR	17	10								
Millet	Pierre	UP Saclay	PR					32			4		
Schembri	Patrick	UP Saclay	EC					12					
Petit	Marc	UP Saclay	EC					12					
Ranjbari	Alizera	UP Saclay	EC					12					
Dezanneau	Guilhem	UP Saclay	DR					16			16		
Remita	Hynd	UP Saclay	DR					8					
François	Mélanie	UP Saclay	EC					8					
Aukaaloo	Ally	UP Saclay	EC					8					

Nom	Prénom	Etablissement ou Organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures prises en charge par l'UPEC par type d'enseignement Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5				NOUVEAU Nombre d'heures prises en charge par partenaire(s) par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5 <i>Non reportées dans l'AF</i>				
					CM	TD	TP	Distanciel	CM	TD	TP	Distanciel	
Lu	Yuwe	UP Saclay	EC									36	
Deschamps	Johnny	ENSTA	EC						20				
Catoire	Laurent	ENSTA	EC						16			8	
Paricaud	Patrice	ENSTA	EC									16	
Sissman	Olivier	IFPEN							4			4	
Migan	Anne	UP Saclay	EC						12				
Total heures C :					10,00	-	-	-	160,00	-		84,00	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Etablissement ou Organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures prises en charge par l'UPEC par type d'enseignement Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5				NOUVEAU Nombre d'heures prises en charge par partenaire(s) par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5 <i>Non reportées dans l'AF</i>				
					CM	TD	TP	Distanciel	CM	TD	TP	Distanciel	
Foyer	Jean	industriel (Qairos Energie)							12				
Reveillere	Arnaud	industriel (Geostock)							4				
Maugy	Christian	industriel (OP Mobility)							4				
Hanine	Chaiba	industriel (GRDF)							4				
		Air liquide							20				
		MBDA							4				
Rémi Courbun		France Hydrogène							4				
		Horiba							4				
Total heures D :					-	-	-	-	56,00	-		-	-

Totaux des heures d'enseignement prises en charge par l'UPEC

<i>Total heures prises en charge par l'UPEC :</i>	32,00	<i>Totaux par type d'enseignement :</i>	12,00	-	20,00	-	216,00	-	84,00	-
---	-------	---	-------	---	-------	---	--------	---	-------	---

Totaux des éventuelles heures d'enseignement prises en charge par le(s) partenaire(s)

Eléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	6
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif min financement par l'employeur	1
			Effectif min financement par le stagiaire	1
			Effectif min financement par d'autres organismes	
			Effectif min commercialisation au module/UE	6
		Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :
Fourchettes FC :	de 2 à 10			
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Voir liste	#N/A	
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, les charges d'enseignement sont partagées avec le(s) partenaire(s)		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, partage UPEC et partenaire		
		Partenaire:		
Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources : → étoffer en C27	Non			
	Oui		Montant	
		Autre ressource	77 148,00 €	
Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :		Le DIU Hydrogène est financé sur le projet HTASE sur la période 2026-2028 (cadre France 2030) et l'UPEC en tant que partenaire du projet a reçu des crédits pour la mise en œuvre du DIU. Les ressources apportées couvrent les heures d'enseignement les dépenses de fonctionnement et de matériel ainsi que les missions).		

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3

Légende:	Texte jaune	Texte jaune - cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte orange	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	FST	Durée : (semaines, mois ou années)	8 mois	Type de formation:	DIU
Intitulé du DU/DIU/CU :	Hydrogène et Technologies Avancées des Systèmes Energétiques			Type de demande :	Création

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	2,00	-	12,00	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	8,00	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	10,00	-	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	-	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	12,00	-	20,00	-

Eventuel volume horaire mutualisé	-	Un budget est alloué sur le projet HTASE pour le paiement des heures d'enseignement sur la durée du projet (jusqu'en 2028) 294H en tout mais seulement 38h financées par l'UPEC
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	294,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	38,00	
Coût total correspondant (euros) :	2 148 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre total d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)		L'enseignement aura lieu pour partie à Saclay (CM) et pour partie à l'ICMPE (TP). L'ICMPE a reçu 5 keuros pour le fonctionnement des plateformes (utilisation des salles de TP).	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre total d'heures en salles de travaux pratiques			0
Nombre total d'heures en salles informatiques			
Coût total correspondant (euros) :	- €		

3. Autres charges logistiques



Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (Consommables, déplacements, ...)

<i>Fournitures et consommables</i>	24 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	électrodes, produits chimiques, gaz	Détailler le calcul	
<i>Acquisition de matériels spécifiques</i>	50 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	potentiostats, pompes, capteurs	Détailler le calcul	
<i>Frais de déplacements</i>	500 €	Détailler la charge/poste de dépense	missions à Saclay	Détailler le calcul	
<i>Frais de documentation</i>	- €				
<i>Locations de matériels</i>	- €				
<i>Reprographie</i>	- €				
<i>Locations sur des sites extérieurs</i>	- €				
Coût total correspondant (euros)			74 500 €	Dépense globale - pas annuelle	

4. Charges administratives et d'encadrement



Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA, cf. cadrage UPEC)		- €	📄
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC		- €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)	25	500 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :	NC		
Coût total correspondant (euros) :		500 €	



5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	2 148 €	- €	74 500 €	500 €	📄
Total charges :				77 148 €	

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Droits de niveau Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits encaissés par SACLAY*	Droits administratifs spécifiques UPEC- (calculés sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu UPEC (hors CVEC)	
Formation initiale :								
- Inscription simple		6	105 €	2 397 €	254 €	2 756 €		
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	2 397 €	166 €	2 563 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-				254 €	254 €	- €
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur		1	NC	10 297 €	254 €	10 551 €		
- Financement par le stagiaire		1		6 897 €	254 €	7 151 €		
- Financement par d'autres organismes		-				254 €	254 €	- €
- Commercialisation au module/UE						254 €	254 €	

*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).

Les droits d'IA sont fixés et encaissés par Paris Saclay.

Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention		- €
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s) - perçues par l'UPEC		77 148,00 €
		Total "autres ressources" :		77 148,00 €
Total des ressources :	Ressources UPEC	77 148 €		Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.
	Reversement UPEC selon données Saclay (reversement 6% des bénéfices)	1 034 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).	
	Centrale (30% sauf 1ère année donc hors subvention)	310 €		
	Estimation du résultat pour la composante	724 €		
 Les recettes seront perçues par l'Université Paris-Saclay et les bénéfices reversés au pro-rata de la gestion et des enseignements (6% pour l'UPEC)				

Date du conseil de la composante :	Avis du conseil de la composante :	Visa du Directeur de la composante :

2025/
2026

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	<input type="checkbox"/> DU <input checked="" type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> CU
Intitulé	DIU « Hydrogène et Technologies Avancées des Systèmes Energétiques »
Composante/UFR	- Sciences et Technologie

**Porteur ppal: Saclay
+ENSTA**

Le dossier initial portait sur la demande de création du DIU complet et la commercialisation des blocs (sous forme d'Executive Certificates). Ne disposant pas d'éléments suffisants pour la commercialisation des blocs, celle-ci fera l'objet d'une demande ultérieure.

Questions et remarques maquette Word

DIU Porté par l'Université Paris-Saclay.

UPEC porteur n°2 et plus précisément le portage est réalisé par la FST et l'ICMPE, ce projet s'inscrit pleinement dans la demande de création de nouvelles formations en lien avec les nouvelles filières de l'industrie de l'énergie.

Pas de contact administratif côté UPEC ? L'Université Paris Saclay est gestionnaire et assure la gestion administrative et financière du DIU. Il n'est donc pas nécessaire d'indiquer un contact administratif.

S'agissant du porteur, cela me paraît d'autant plus indispensable ?

Mme Virginie Bouet a été ajoutée comme contact administratif pour l'UPEC pour la gestion des aspects financiers (versement des bénéfices).

P.4: versement de Saclay ? C'est Saclay qui inscrit et gère alors ? Projet de convention indispensable. L'Université Paris Saclay est gestionnaire et assure la gestion administrative et financière du DIU. Comme indiqué dans la convention, 6,0% des bénéfices seront reversés à l'UPEC. Le projet de convention est joint à la réponse.

Remarque : La direction du DIU au niveau de Saclay sera finalement par Pierre Millet (formulaire modifié)

OK mais les « frais de formations » n'apparaissent dans notre AF et le résultat est complètement faussé, il faudrait remanier l'AF côté POF.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

OK, les coefficients restent encore à définir Les coefficients ont été renseignés.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

- Fichier Excel / étape 2 intervenants/ Ligne 132 / 24h de cours assuré par « industriels » préciser les noms des intervenants. Sur les autres lignes le nom de l'intervenant est précisé.

- ligne 126 à 132 la dénomination industriel figure mais est-il possible de préciser le nom de l'entreprise ou du groupe industriel ?

Les noms des industriels non indiqués (et leur entreprise) seront fournis à réception de la réponse de Saclay.

Les noms des entreprises auxquelles appartiennent les intervenants industriels ont été précisés. Il reste 3 noms d'industriels non communiqués mais les entreprises ont confirmé leur participation.

- Incohérence volumes horaires ou co-animation de cours peut-être ?
- 260H CM ici contre 228h dans l'onglet 1 ?
- 136h TP contre 66h dans l'onglet 1 ?

Les formations en FI et la FC n'auront pas lieu sur la même période et je n'avais considéré que la commercialisation du module 4 dans lequel sont concernés les intervenants de l'UPEC.

Potentiellement, tous les modules peuvent être commercialisés en FC donc :

- j'ai fait apparaître 228x2 = 456hCM

- Il y a 66h TP sur l'onglet 1. Avec la commercialisation des blocs, ce nombre est doublé. Par ailleurs, les groupes de TP sont parfois dédoublés ce qui fait un total en heures TP enseignées de 160h.

Il apparaît 228 heures de CM dans les volets 1 et 2 (cours en groupe complet, pas de dédoublement). En revanche, les heures de TP de l'onglet 2 tiennent compte du dédoublement des groupes de TP.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...) :

Etape 3 / même si le DIU est financé jusqu'en 2028, il semble étonnant que le DIU ouvre avec 1 seul inscrit « simple » et 3 inscrits « modulaires ». Avez-vous une estimation des effectifs attendus en année 1 puis 2 ?

Les effectifs minimum ont été revus (6 FI/ 2 FC et 4 pour la commercialisation des blocs). Il est attendu jusqu'à 18 étudiants en FI.

Ligne 20 je vois 80500€ de financements mais à quoi correspondent les 31634€ de la ligne 19 svp?

Les 31634 correspondent à 6797 (enseignement payé par HTASE) + 8000 (consommables)+ 16667 (matériels spécifiques) +170 (missions).

Les potentiostats, les capteurs, la pompe et les électrodes sont des achats dont le DIU a besoin au moment de l'ouverture la 1^{ère} année. Ils sont achetés en une fois.

Les achats sont faits en une fois au moment de l'ouverture du DIU. L'AF a été modifiée pour faire apparaître la somme globale et non des sommes annualisées.

Les heures d'enseignement ont été recalculées en tenant compte du nombre d'inscrits pour le DIU complet, sans mentionner la commercialisation.

Les dépenses étant couvertes par les subventions, la somme sur la ligne 19 de l'étape 3 a été modifiée.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...) :

Etape 4 annexe financière / Est-il possible de distinguer le matériel à renouveler tous les ans et celui dont le DIU a besoin au moment de l'ouverture la 1^{ère} année. Question plus précise : ligne 35 colonne i, des potentiostats, pompes seront-ils achetés tous les ans ou est-ce uniquement les capteurs ? Cela aura forcément un effet sur l'annexe financière annuelle.

Même remarque que ci-dessus :

Les potentiostats, les capteurs, la pompe et les électrodes sont des achats dont le DIU a besoin au moment de l'ouverture la 1^{ère} année. Ils sont achetés en une fois.

Les autres dépenses correspondent à du fonctionnement annuel.

La CM va exiger des charges administratives UPEC, merci de les prévoir dès maintenant SVP **Il a été compté 25 heures de charges administratives (500 euros) OK**

Pourquoi les droits niveau licence alors dans la maquette & MCC le diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation est de Bac + 5 ? **La rubrique a été modifiée dans l'annexe financière pour indiquer des droits de niveau Master. OK**

Quel accompagnement spécifique complémentaire pour les stagiaires FC ?
En attente de réponse de Saclay.

La direction de la formation Continue de Paris Saclay accompagnera les stagiaires FC dans le cadre de la certification QUALIOP (Accueil et intégration personnalisée, accompagnement personnalisé, évaluation continue).

Résultat de 100€ pour la composante : raison de plus pour revoir le seuil d'ouverture. **Les effectifs minimum ont été revus.**

D'ailleurs, si l'UPEC n'encaisse pas les droits d'IA mais seulement un %, il faut le prendre en compte dans l'AF et ne pas faire apparaître ces bénéfices mais seulement le reversement : merci de préciser le montant exact à parti du seuil d'ouverture souhaité et soutenable. Puis, le POF modifiera les formules.

Avec les seuils d'étudiants revus, les recettes globales s'élèveront 34940 euros + 93600 euros (si tous les blocs étaient commercialisés 3900 x 6 blocs x 4 stagiaires = 93600 euros). Le reversement de 6.1% correspond alors à 7841 euros.

Pour le DIU complet : les bénéfices (dépenses moins recettes) qui seront reçus par Saclay pour l'effectif minimum 6 FI + 2 FC (dont 1 financement employeur et un financement par le stagiaire) est de 17238 euros. Le fichier de calcul des bénéfices est joint au dossier. Ce fichier indique aussi le calcul de la clé de répartition des bénéfices (83% pour Saclay, 11% pour ENSTA et 6% pour l'UPEC – 5.85% pour l'UPEC arrondis à 6%). Un reversement de 6% des bénéfices représente 1034 euros pour l'UPEC.

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas trouvé la convention indiquant les partages entre les établissements de la part de déficit et de bénéfice (lu pour le dernier dans la maquette). En outre, j'ai cru comprendre que les inscriptions sont réalisées à l'université Paris-Saclay. Est-il prévu une part de reversement pour la gestion de la logistique sur l'UPEC (salle de TP à l'ICMPE – reversement à l'ICMPE éventuellement – convention d'accueil des stagiaires sur place).

Projet de convention indispensable. **Le projet de convention est joint à la réponse. Il n'est pas prévu à ce stade de reversement relatif à la logistique.**

Un reversement de 5 keuros provenant du projet HTASE a été effectué de l'UPEC vers l'ICMPE correspondant à l'utilisation des plateformes de l'ICMPE.

Conclusions :

- **Points forts :**

- répondre de façon rapide et pérenne aux besoins de formation et de recrutement identifiés sur la filière hydrogène. HTASE IdF a pour ambition de faire monter en compétence les étudiants et les salariés sur les domaines de l'hydrogène vert et des technologies énergétiques avancées afin de favoriser la transition énergétique.
- Le projet est financé pendant la période du projet HTASE IdF (2024-2028). L'apport financier pour l'UPEC est dédié pour partie au développement et au déroulement des Travaux Pratiques mais aussi au paiement des intervenants de cours et de TP.

- L'ouverture en formation continue par blocs permettra également de toucher les personnes en reconversion, de s'adresser aux personnels qui souhaitent évoluer techniquement mais également les personnes qui ne sont pas directement du domaine
- Formation sur une énergie verte vouée à se développer, formation en anglais
- originalité de la formation qui n'aura pas de concurrence

- **Points faibles :**

- Dispose-t-on de la convention qui lie les différents partenaires. Il est précisé que « l'Univ Paris-Saclay reversera les bénéfices financiers de la formation aux établissements partenaires au prorata des heures de gestion et d'interventions. » Qu'en est-il en cas de déficit ? [La formation n'ouvrira qu'avec un minimum d'étudiants et de stagiaires afin d'être bénéficiaire.](#)

- Ne faudrait-il pas un ou 2 professionnels issus de la filière industrielle et expert pro qui pourrait siéger dans le conseil de perfectionnement ? Il semble qu'à ce stade figurant dans la maquette le conseil de perfectionnement semble constitué uniquement d'experts académiques. [Effectivement, il n'y a pour l'instant que des académiques, l'idée d'ajouter un ou deux professionnels est très intéressante, elle a été soumise aux collègues de Saclay \(en attente de retour\).](#)

[Les collègues de Saclay sont favorables à la participation de professionnels dans le conseil de perfectionnement du DIU, qui seront choisis parmi les intervenants.](#)

- **Avis :** **Avis favorable sous réserve des réponses aux questions soulevées.** Formation à mon sens très utile dans le cadre des métiers d'avenir pour les filières de l'énergie.
- **Recommandations :** s'appuyer sur le conseil de perfectionnement et des professionnels de l'industrie mentionnés dans la maquette pour cibler les publics pouvant s'inscrire aux DIU.

Avis V2 : Difficile de statuer en l'état modalités de partenariat à consolider, convention à revoir, AF à adapter au partenariat. Proposition de report janvier voire mars si pas d'urgence (ni CM ni CA en février)

Diplôme Inter Universitaire
« Hydrogène et Technologies avancées des
 systèmes énergétiques »

CONVENTION

Entre les Universités

Entre les soussignés :

l'Université Paris-Saclay,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé Bâtiment Bouygues, 9 rue Joliet Curie, 91190 Gif-sur-Yvette - représentée par Monsieur Camille GALAP en sa qualité de Président dûment habilité à l'effet des présentes, Ci-après désignée « Université Paris-Saclay » ou « UPSaclay » d'une part,

et

l'Université Paris Est Créteil

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé *****, représentée par ***** en sa qualité de **Président** dûment habilitée à l'effet des présentes, Ci-après désignée « Université Paris-Est Créteil » d'autre part,

ci-après dénommées individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Préambule

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 123-3, L 613-2, L 712-1, L 714-1;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay en date du ***** portant création du DIU « Hydrogène et Technologies avancées des systèmes énergétiques »

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Université Paris-Est Créteil en date du ***** portant création du DIU « Hydrogène et Technologies avancées des systèmes énergétiques »:

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) est créé entre l'Université Paris-Saclay et Université Paris Est Créteil ouvert en formation initiale et continue, intitulé « Hydrogène et Technologies avancées des systèmes énergétiques ».

Ce diplôme est organisé sous la responsabilité scientifique des UFR Sciences des deux universités dans le cadre du projet Compétences et Métiers d'Avenir « **Hydrogène et Technologies avancées des systèmes énergétiques** »

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du partenariat entre les Parties.

Article 2: Formation : Objectifs et public visé

Cette formation est ouverte en **formation initiale** aux étudiants (diplôme européen) titulaires d'un Master 1 ou 2 (ou équivalence) obtenu en formation initiale en année n si l'année de suivi de ce DIU est l'année n+1.

Commenté [SD1]: Peut paraître discriminatoire non ?

Dans tous les autres cas, l'inscription est en **formation continue**.

Commenté [SD2]: Pourquoi cette règle SVP ?

L'objectif de cette formation est de permettre une spécialisation des étudiants de masters ou d'écoles d'ingénieurs, afin qu'ils puissent acquérir les compétences métiers nécessaires à la filière hydrogène. A l'issue de la formation, les apprenants auront acquis de solides connaissances théoriques et pratiques sur les différents aspects technologiques de la filière hydrogène dans son intégralité (production, stockage, distribution, utilisations). Ils seront également capables de mettre en pratique et d'implémenter ces connaissances apprises dans le cadre d'un projet de recherche et innovation.

Commenté [SD3R2]: Et quel accompagnement spécifique pour les FC ? – Circulaire Bonafous

La langue d'enseignement est l'anglais

Commenté [SD4]: Pourquoi la maquette n'est-elle pas en anglais ou bilingue au moins ?

Article 3 : Seuil d'ouverture

Le seuil d'ouverture de cette formation est fixé à 8 étudiants / stagiaires inscrits.

En cas d'insuffisance du nombre d'inscrits, le DIU est suspendu ladite année. Son ouverture l'année suivante est conditionnée au respect du seuil minimal susmentionné.

Article 4: Droits d'inscription et droits complémentaires

Les droits d'inscription en formation initiale (droits universitaires et droits complémentaires) sont fixés par le CA de l'établissement inscrivant i.e. l'Universités Paris-Saclay.

Les droits d'inscription en formation continue (droits universitaires et droits complémentaires) sont fixés par le CA de l'établissement inscrivant i.e. l'Universités Paris-Saclay.

L'université qui gère les inscriptions, ci-après désignée par "université gestionnaire", assure la gestion administrative et financière du DIU.

Article 5 : Modalités d'inscriptions

L'autorisation d'inscription est prononcée par les co-directeurs de l'enseignement.

Il appartient à l'université d'inscription :

- De procéder à l'inscription administrative des étudiants ou des stagiaires
- D'assurer la gestion administrative et pédagogique de la formation et notamment : délivrer les certificats de scolarité

- D'élaborer et valider les conventions de formation professionnelle
- D'établir la facturation et encaisser les recettes correspondantes (droits de scolarité + droits complémentaires)
- De délivrer le diplôme sous le sceau des universités partenaires ou le certificat de formation d'assurer les éventuelles poursuites disciplinaires prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les conditions fixées à l'article 10.

Article 6 : Durée des études

Cette formation se déroule sur une année universitaire pour une durée de 8 mois et comporte 350 heures d'enseignement théoriques et pratiques.

Article 7 : Organisation des enseignements

La direction de l'enseignement est assurée par 3 co-directeurs :

- Johnny Deschamps, pour l'ENSTA
- Christine Vivier-Cachet, pour l'Université Paris-Est Créteil
- Pierre Millet, pour l'Université Paris-Saclay

Les enseignements ont lieu dans les locaux des universités partenaires : ENSTA, Université Paris-Est Créteil et Université Paris-Saclay. L'ensemble des enseignements aura lieu à l'Université Paris-Saclay sauf pour les cas particuliers des TPs qui auront lieu dans l'établissement partenaire gérant l'enseignement du TP.

Commenté [SD5]: Je crains qu'il y ait une incohérence, à reformuler peut-être ?

Le programme des études est fixé conformément au dossier joint à la présente convention. Les stagiaires ont connaissance du règlement intérieur de l'établissement où se déroulent les enseignements

Les modalités d'obtention du DIU sont décrites dans le règlement des études.

Commenté [SD6]: Pour UPEC faire référence au dossier d'habilitation et doc M3C ?

Article 8 : Responsabilités

Chacune des Parties assurera à l'égard de ses personnels impliqués dans le DIU toutes les obligations qui sont légalement à sa charge en qualité d'employeur.

Lorsque, dans le cadre de la présente convention, une Partie accueille le personnel de l'autre Partie, elle s'engage à prévenir l'autre Partie de tout accident ou dommage survenu, pendant ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Chaque Partie est responsable suivant les règles du droit commun des dommages de toute natures causées par son personnel au personnel de l'autre Partie.

Article 9 : Jury d'examen et de diplôme

Le jury est nommé par le président d'établissement d'inscription et porté selon la réglementation à la connaissance des étudiants et stagiaires.

Le jury est présidé par un Professeur titulaire. Il comprend au moins trois membres ayant participé aux enseignements et toute personne choisie en raison de sa compétence.

Article 10 : Modalités de financement

Chaque université rémunère ses personnels et intervenants ou gère l'indemnisation du déplacement et de l'hébergement des intervenants dépendant de son université, sur la base des taux forfaitaires fixés par la réglementation.

L'universitaire gestionnaire (définie à l'article 4) prend de plus en charge la rémunération et les frais de missions des intervenants extérieurs non personnels d'une des parties, et de manière générale, les frais afférents à l'organisation de la session de formation.

Commenté [SD7]: Le financement HTASE n'est pas mentionnée ici ?

Les salles d'enseignement et le matériel de travaux pratiques sont mis à disposition par les partenaires à titre gracieux.

Les bénéficiaires sont répartis entre les partenaires par la clé de répartition décrite dans l'annexe xx.

Commenté [SD8]: Généralement on précise également quand ce reversement intervient

Les droits d'inscription votés par les instances compétentes sont acquittés par chaque étudiant auprès de l'université d'inscription définie à l'article 4. Ils restent acquis à l'université dans laquelle l'étudiant est inscrit administrativement.

Article 11 : Régime disciplinaire

Les stagiaires étudiants inscrits au DIU prévu par la présente Convention sont soumis au régime disciplinaire applicable aux usagers des établissements supérieurs prévus par le code de l'éducation.

Les stagiaires ou étudiants seront traduits devant la commission disciplinaire de l'établissement d'inscription pour toute fraude ou tentative de fraude ou pour tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Université dans les locaux de laquelle se déroulent les cours.

L'application de cet article pourra se faire sans préjudice d'une éventuelle résiliation de la Convention.

Article 12 : Information et communication

Chacune des Parties à la présente convention s'engage à faire de son mieux pour promouvoir et valoriser le partenariat. L'utilisation de la marque et du logo de chacune des Parties est limitée à l'objet de la présente convention et à la promotion du DIU. Toute action de communication ou action de publicité relative à l'exécution de la convention effectuée par l'une des Parties devra mentionner expressément le rôle des partenaires et ne pourra être faite qu'avec l'accord exprès, écrit et préalable de ce dernier.

**France 2030 et co

Article 13 : Protection des données à caractère personnel

En cas de traitements de données à caractère personnel dans le cadre de la présente collaboration, les Parties s'engagent à respecter les obligations leur incombant en application de la réglementation en vigueur et, en particulier, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Article 14 : Durée de la convention

Les dispositions de la présente convention entrent en vigueur à compter de l'année universitaire 2025/2026 pour une durée de 3 ans (jusqu'à la fin du projet HTASE).

Commenté [SD9]: Formation non habilitée à ce jour. Quand débutera la 1^{ère} session ?

Article 15 : Modifications

Aucune addition ou modification aux termes de la Convention n'aura d'effet à l'égard des Parties à moins d'être faite par écrit et signée dans les formes et conditions ayant présidé à l'élaboration de la présente convention.

Article 16 : Dénonciation - Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé réception avant le 1er juin de chaque année universitaire pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une de ses obligations, toute autre partie pourra prononcer de plein droit la résiliation de la présente convention, et ce dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'une mise en demeure restée sans effet, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. De plus, la résiliation ne sera effective qu'après

le terme des cycles de formation engagés par les stagiaires dûment inscrits au Diplôme Inter-Universitaire.

Les parties prenantes s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les étudiants inscrits au DIU ne soient pas lésés du fait de cette résiliation. Notamment, si des jurys pour l'année N devaient se tenir alors que l'année N+1 est commencée, la résiliation ne fera pas obstacle à la tenue de ceux-ci.

Article 17 : Renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque de ses obligations ne saurait en aucun cas être interprété pour l'avenir comme valant renonciation à l'obligation en cause ou à une obligation de nature différente.

Article 18 : Nullité

Si une ou plusieurs stipulations de la Convention sont tenues pour non valides en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite de la décision définitive d'une juridiction, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée, pour autant que la Convention continue à refléter la volonté des Parties. Les Parties s'efforceront alors, dans les meilleurs délais, de leur substituer des stipulations de portée équivalente reflétant leur commune intention.

Article 19 : Litige

En cas de difficultés liées à l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties pourront, avant tout recours contentieux, tenter de régler le différend par voie de règlement amiable. A défaut de règlement amiable, le litige pourra être porté devant le tribunal administratif compétent par la partie la plus diligente.

Fait à Orsay, en deux exemplaires originaux, le *****

Pour le Président de l'Université Paris-Saclay et par délégation

Claire LARTIGUE
Vice-Présidente formation et vie universitaire auprès
du Président de l'Université Paris-Saclay

Le Président de l'Université Paris Cité *****

Annexe financière pour l'année universitaire 2025 / 2026

Droits d'inscription : 391 €

Frais de formation en formation initiale : 2 000 €

Frais de formation pris en charge en auto-financement en formation continue : 6 500 €

Frais de formation pris en charge par financeur en formation continue : 9 900 €

Clé de répartition des bénéfices :

- 11% pour ENSTA
- 6,1% pour Université Paris-Est Créteil
- 82,9% pour Université Paris-Saclay

Commenté [SD10]: Je n'ai pas ce montant dans l'AF

Commenté [SD11R10]: Pas même dans l'excel de Saclay à vérifier et actualiser SVP

BROUILLON



université
PARIS-SACLAY



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Diplôme Inter Universitaire

« Hydrogène et Technologies avancées des systèmes énergétiques »

Entre les soussignés :

L'Université Paris-Saclay,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé Bâtiment Bouygues, 9 rue Joliet Curie, 91190 Gif-sur-Yvette - représentée par Monsieur Camille GALAP en sa qualité de Président dûment habilité à l'effet des présentes, Ci-après désignée « Université Paris-Saclay » ou « UPSaclay »

Et,

L'Université Paris Est Créteil Val-de-Marne,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé **** 61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil - représentée par Madame Karine BERGES**** en sa qualité de Présidente dûment habilitée à l'effet des présentes, Ci-après désignée « Université Paris-Est Créteil » ou « UPEC »

Et,

L'École Nationale Supérieure de Techniques Avancées (ENSTA Paris),

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé **** représentée par **** en sa qualité de Président dûment habilitée à l'effet des présentes, Ci-après désignée « ENSTA Paris »

ci-après dénommées individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Préambule

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 123-3, L 613-2, L 712-1, L 714-1;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay en date du **** portant création du Diplôme Inter-Universitaire « Hydrogène et Technologies avancées des systèmes

Mis en forme : Tout en majuscule

énergétiques » :

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil en date du **** portant création du Diplôme Inter-Universitaire « Hydrogène et Technologies avancées des systèmes énergétiques » ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ENSTA en date du [date], portant création du Diplôme Inter-Universitaire « Hydrogène et Technologies avancées des systèmes énergétiques » ;

Préambule :

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Mis en forme : Police :Gras

BROUILLON

Article 1 : Objet

Un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) est créé entre l'Université Paris-Saclay, l'Université Paris Est Créteil et l'ENSTA, ouvert en formation initiale et continue, intitulé « Hydrogène et Technologies avancées des systèmes énergétiques ».

Ce diplôme est organisé sous la responsabilité scientifique des UFR Sciences des universités partenaires avec la participation de l'ENSTA dans le cadre du projet France 2030 - Compétences et Métiers d'Avenir « Hydrogène et Technologies Avancées des Systèmes Énergétiques » ayant pour référence ANR-23-CMAS-0030.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du partenariat entre les Parties dans le cadre du DIU susmentionné.

Commenté [MJ1]: L'existence du DIU est nécessairement antérieure à la présente convention, cf. les visas, il convient de rapporter ces éléments dans un préambule à placer au préalable des articles.

Article 2: Formation : Objectifs et public visé

Cette formation est ouverte en formation initiale aux étudiants (diplôme européen) titulaires d'un Master 1 ou 2 (ou équivalence) obtenu en formation initiale en année n si l'année de suivi de ce DIU est l'année n+1.

Commenté [MJ2]: Intérêt de cette précision ?

Commenté [MJ3]: A définir.

Dans tous les autres cas, l'inscription est en formation continue.

L'objectif de cette formation est de permettre une spécialisation des étudiants de masters ou d'écoles d'ingénieurs, afin qu'ils puissent acquérir les compétences métiers nécessaires à la filière hydrogène. A l'issue de la formation, les apprenants auront acquis de solides connaissances théoriques et pratiques sur les différents aspects technologiques de la filière hydrogène dans son intégralité (production, stockage, distribution, utilisations). Ils seront également capables de mettre en pratique et d'implémenter ces connaissances apprises dans le cadre d'un projet de recherche et innovation.

Commenté [MJ4]: En préambule.

La langue d'enseignement est l'anglais

Article 3 : Seuil d'ouverture

Le seuil d'ouverture de cette formation est fixé à huit (8) étudiants / stagiaires inscrits, tous statuts confondus, en formation initiale et en formation continue.

En cas d'insuffisance du nombre d'inscrits, le DIU est suspendu ladite année. Son ouverture l'année suivante est conditionnée au respect du seuil minimal susmentionné.

Article 4: Droits d'inscription et droits complémentaires

Les droits d'inscription en formation initiale (droits universitaires et droits complémentaires) sont fixés par le CA de l'établissement inscrivant i.e. l'Universités Paris-Saclay.

Les droits d'inscription en formation continue (droits universitaires et droits complémentaires) sont fixés par le CA de l'établissement inscrivant i.e. l'Universités Paris-Saclay.

L'université Paris-Saclay gère les inscriptions, et désignée ci-après par "université gestionnaire", assure la gestion administrative et financière du DIU.

Article 5 : Modalités d'inscriptions

L'autorisation d'inscription est prononcée par les co-directeurs de l'enseignement.

Il appartient à l'université d'inscription :

- De procéder à l'inscription administrative des étudiants ou des stagiaires
- D'assurer la gestion administrative et pédagogique de la formation et notamment :

- délivrer les certificats de scolarité
- D'élaborer et valider les conventions de formation professionnelle
 - D'établir la facturation et encaisser les recettes correspondantes (droits de scolarité + droits complémentaires)
 - De délivrer le diplôme sous le sceau des universités partenaires ou le certificat de formation d'assurer les éventuelles poursuites disciplinaires prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les conditions fixées à l'article 10.

Article 6 : Durée des études

Cette formation se déroule sur une année universitaire pour une durée de **8** mois et comporte **350** heures d'enseignement théoriques et pratiques.

Article 7 : Organisation des enseignements

La direction de l'enseignement est assurée par 3 co-directeurs :

- Johnny Deschamps, pour l'ENSTA
- Christine Vivier-Cachet, pour l'Université Paris-Est Créteil
- Pierre Millet, pour l'Université Paris-Saclay

Les enseignements ont lieu dans les locaux des universités partenaires : ENSTA, Université Paris-Est Créteil et Université Paris-Saclay. L'ensemble des enseignements aura lieu à l'Université Paris-Saclay sauf pour les cas particuliers des TPs qui auront lieu dans l'établissement partenaire gérant l'enseignement du TP.

Le programme des études est fixé conformément au dossier joint à la présente convention.

Les stagiaires ont connaissance du règlement intérieur de l'établissement où se déroulent les enseignements

Les modalités d'obtention du DIU sont décrites dans le règlement des études.

Article 8 : Responsabilités

Chacune des Parties assurera à l'égard de ses personnels impliqués dans le DIU toutes les obligations qui sont légalement à sa charge en qualité d'employeur.

Lorsque, dans le cadre de la présente convention, une Partie accueille le personnel de l'autre Partie, elle s'engage à prévenir l'autre Partie de tout accident ou dommage survenu, pendant ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Chaque Partie est responsable suivant les règles du droit commun des dommages de toute natures causées par son personnel au personnel de l'autre Partie.

Article 9 : Jury d'examen et de diplôme

Le jury est nommé par le président d'établissement d'inscription et porté selon la réglementation à la connaissance des étudiants et stagiaires.

Le jury est présidé par un Professeur titulaire. Il comprend au moins trois (3) membres ayant participé aux enseignements et toute personne choisie en raison de sa compétence.

Commenté [MJ5]: Université gestionnaire ?

Article 10 : Modalités de financement

Chaque université rémunère ses personnels et intervenants ou gère l'indemnisation du déplacement et de l'hébergement des intervenants dépendant de son université, sur la base des taux forfaitaires fixés par la réglementation.

L'université gestionnaire (définie à l'article 4) prend de plus en charge la rémunération et les frais de

missions des intervenants extérieurs non personnels d'une des parties, et de manière générale, les frais afférents à l'organisation de la session de formation.

Les salles d'enseignement et le matériel de travaux pratiques sont mis à disposition par les partenaires à titre gracieux.

Les bénéfices sont répartis entre les partenaires par la clé de répartition décrite dans l'[annexe financière relative à chaque année universitaire](#).

Les droits d'inscription votés par les instances compétentes sont acquittés par chaque étudiant auprès de l'université d'inscription définie à l'article 4. Ils restent acquis à l'université dans laquelle l'étudiant est inscrit administrativement.

Article 11 : Régime disciplinaire

~~Les stagiaires étudiants inscrits au DIU prévu par la présente Convention sont soumis au régime disciplinaire applicable aux usagers des établissements supérieurs prévus code de l'éducation.~~

~~Tout postulant à la formation, stagiaire ou étudiant relève du régime disciplinaire prévus aux articles R. 811-11 à R. 811-50 du code de l'éducation, applicable devant la Section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers de l'établissement d'inscription et notamment lorsqu'il est l'auteur : Les stagiaires ou étudiants seront traduits devant la commission disciplinaire de l'établissement d'inscription pour toute fraude ou tentative de fraude ou pour tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Université dans les locaux de laquelle se déroulent les cours.~~

~~1° De fait méconnaissant les dispositions législatives et réglementaires relatives à la vie universitaire ou celles du règlement intérieur de l'établissement ;~~

~~2° De fraude ou tentative de fraude ;~~

~~3° De fait de violence ou de harcèlement ;~~

~~4° De fait d'antisémitisme, de racisme, de discrimination ou d'incitation à la haine ou à la violence ;~~

~~5° De fait susceptible de porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement.~~

L'application de cet article pourra se faire sans préjudice d'une éventuelle résiliation de la Convention.

Article 12 : Information et communication

Chacune des Parties à la présente convention s'engage à faire de son mieux pour promouvoir et valoriser le partenariat. L'utilisation de la marque et du logo de chacune des Parties est limitée à l'objet de la présente convention et à la promotion du DIU. Toute action de communication ou action de publicité relative à l'exécution de la Convention effectuée par l'une des Parties devra mentionner expressément le rôle des partenaires et ne pourra être faite qu'avec l'accord exprès, écrit et préalable de ce dernier.

Article 13 : Protection des données à caractère personnel

En cas de traitements de données à caractère personnel dans le cadre de la présente collaboration, les Parties s'engagent à respecter les obligations leur incombant en application de la réglementation en vigueur et, en particulier, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Article 14 : Propriété intellectuelle

Les Parties conservent la pleine et entière propriété des connaissances, informations, documents, supports pédagogiques, outils, données, logiciels, savoir-faire et, plus généralement, de tout élément protégé ou protégeable au titre de la propriété intellectuelle qu'elles détiennent antérieurement à la signature de la présente convention ou développés indépendamment de celle-ci.

Les supports de cours, ressources pédagogiques ou tout autre contenu créé par une Partie ou par

Mis en forme : Retrait : Gauche : 2 cm

Commenté [MJ6]: Il faudra consulter le Pôle « Management de la donnée » de la Direction de la transformation ou la DPO.

Commenté [MJ7]: Incomplet. Il faudrait consulter le pôle « Management de la donnée » et Mme Marie-Hélène Noël, la DPO.

Commenté [MJ8]: Si vous souhaitez plus de précision, vous pouvez contacter Marie-Sophie Ansieau, juriste spécialisée en droit de la PI à la DRV (marie-sophie.ansieau@u-pec.fr).

un enseignant intervenant dans le cadre du DIU restent la propriété exclusive de leur auteur et/ou de l'établissement auquel il appartient, sous réserve des droits reconnus aux tiers.

Les contenus mis à disposition dans le cadre du DIU ne peuvent être utilisés par l'autre Partie qu'aux seules fins de mise en œuvre de la formation, à l'exclusion de toute exploitation commerciale ou diffusion à des tiers, sauf accord écrit, préalable et exprès de la Partie titulaire des droits.

Chaque Partie s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie et à ne pas divulguer, reproduire ou adapter, en tout ou partie, les éléments qui lui sont communiqués, en dehors des besoins stricts liés à l'exécution de la présente convention.

Les Parties veilleront également au respect des droits des enseignants et intervenants extérieurs, notamment en matière de protection des œuvres pédagogiques.

Article 15 : Absence d'accord d'association

La présente convention ne doit pas être interprétée comme créant une association, une entreprise commune, une coentreprise ou une relation d'agence entre les parties, ni comme imposant une obligation ou une responsabilité d'association à l'une des parties. Chaque partie n'agit aux termes des présentes qu'à titre individuel et distinct et aucune partie n'a le droit, le pouvoir ou l'autorité de conclure un accord ou un engagement pour le compte d'une autre partie, d'agir en tant qu'agent ou représentant de celle-ci ou de la lier d'une autre manière.

Article 16 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du au....., soit pour la/les années universitaires xxxx/xxxx.

A l'issue de cette période, la présente Convention pourra être reconduite par voie expresse en cas de commun accord entre les Parties.

Les dispositions de la présente convention entrent en vigueur à compter de l'année universitaire 2025/2026 pour une durée de 3 ans (jusqu'à la fin du projet HTASE).

Commenté [MJ9]: A pérenniser (à développer).

Article 17 : Modifications

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment élargé par les Parties.

Aucune addition ou modification aux termes de la Convention n'aura d'effet à l'égard des Parties à moins d'être faite par écrit et signée dans les formes et conditions ayant présidé à l'élaboration de la présente convention.

Article 18 : Dénonciation - Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé réception avant le 1er juin de chaque année universitaire pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une de ses obligations, toute autre partie pourra prononcer de plein droit la résiliation de la présente convention, et ce dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'une mise en demeure restée sans effet, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. De plus, la résiliation ne sera effective qu'après le terme des cycles de formation engagés par les personnesstagiaires dûment inscrites au Diplôme Inter- Universitaire.

Commenté [MJ10]: Ce paragraphe est-il pertinent ainsi rédigé dans le cadre d'un partenariat ?

Les parties prenantes s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les étudiants inscrits au DIU ne soient pas lésés du fait de cette résiliation. Notamment, si des jurys pour l'année N devaient se tenir alors que l'année N+1 est commencée, la résiliation ne fera pas obstacle à la tenue de ceux-ci.

Article 19 : Force majeure :

En cas d'inexécution temporaire ou définitive de l'une des obligations prévues par la présente convention résultant d'un cas de force majeure au sens de la réglementation en vigueur ou motivée par la sauvegarde de l'intérêt général, l'exécution de la convention sera suspendue de plein droit pour la durée de l'événement empêchant son exécution.

Dès la disparition du cas de force majeure ou de la situation justifiant la suspension, les Parties reprendront l'exécution normale de leurs obligations respectives, sans délai et dans des conditions permettant d'assurer la continuité du DIU.

Si la suspension se prolonge au-delà de quinze (15) jours, les Parties se réuniront afin de rechercher conjointement une solution amiable et, le cas échéant, de déterminer les adaptations nécessaires à la poursuite de la convention.

À défaut d'accord dans un délai de trente (30) jours suivant cette rencontre, la convention pourra être résiliée de plein droit, sous réserve que soient préservés les droits des étudiants inscrits au DIU et sans préjudice des actions déjà engagées.

Article 20 : Renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque de ses obligations ne saurait en aucun cas être interprété pour l'avenir comme valant renonciation à l'obligation en cause ou à une obligation de nature différente.

Article 21 : Nullité

Si une ou plusieurs stipulations de la Convention sont tenues pour non valides en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite de la décision définitive d'une juridiction, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée, pour autant que la Convention continue à refléter la volonté des Parties. Les Parties s'efforceront alors, dans les meilleurs délais, de leur substituer des stipulations de portée équivalente reflétant leur commune intention.

Article 22 : Litige

En cas de difficultés liées à l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties pourront, avant tout recours contentieux, tenter de régler le différend par voie de règlement amiable. A défaut de règlement amiable, le litige pourra être porté devant le tribunal administratif compétent par la partie la plus diligente.

Fait à Orsay, en trois (3) exemplaires originaux, le *****

Pour le Président de l'Université Paris-Saclay et par délégation

Claire LARTIGUE
Vice-Présidente formation et vie universitaire auprès
du Président de l'Université Paris-Saclay

Lea Présidente de l'Université Paris-Est Créteil

La Présidente de l'École Nationale Supérieure
de Techniques Avancées

Annexe financière pour l'année universitaire 2025 / 2026

Frais inscription

Droits d'inscription : 397 €

Frais de formation en formation initiale : 2 000 €

Frais de formation pris en charge en auto-financement en formation continue : 6 500 €

Frais de formation pris en charge par financeur en formation continue : 9 900 €

Répartition des bénéfices

Les bénéfices sont répartis en fonction de l'investissement de chacun des partenaires.
Ils sont calculés par la différence entre les recettes et les dépenses.

Université Paris-Saclay :

Gestion administrative du DIU

Cours (304 Heures)

Université Paris-Est Créteil :

Cours (38 Heures)

ENSTA :

Cours (78 Heures)

Grille de répartition si bénéfice

- 11% - ENSTA
- 6% - Université Paris-Est Créteil
- 83 % - Université Paris-Saclay

Maquette de formation 2025 - 2026

		Volume horaire par type (h)				
		FI	FC	CM	TD	TP
Bloc 1	Généralités technico-économiques sur les technologies de l'hydrogène			28	0	4
	Marché de l'hydrogène, cadre légal, difficultés, subventions (France, Europe)			12		
	Principales technologies de production, stockage, utilisation...			12		
	TP découverte électrolyse/pile à combustible					4
	Conférence, visite de site			4		
	Volume horaire par étudiant (h)	32				
Bloc 2	Généralités théoriques			52	0	0
	Réseaux électriques et convertisseurs de puissance ?			12		
	Electrochimie			12		
	Systèmes de production d'énergie à base d'EnR			12		
	Production hydrogène à partir d'énergies fossiles (SMR) et purification			12		
	Conférence, visite de site			4		
Volume horaire par étudiant (h)	52					
Bloc 3	Méthodes de production d'hydrogène			36	0	12
	Production H2 par électrolyse BT			8		
	Production H2 par électrolyse HT			8		
	Production par photocatalyse et biomasse (pyrogazéification)			8		
	TP PEMEC					4
	TP SOEC					4
	TP numérique Hydrogène Blanc					4
	Conférence hydrogène blanc			4		
	Volume horaire par étudiant (h)	48				
Bloc 4	Méthodes de transport et stockage de l'hydrogène			32	0	8

(h)

Contrôle continu

Expert	Vision globale des méthodes de stockage de l'hydrogène			2		
	Stockage solide de l'hydrogène + stockage électrochimique			8		
				2		
	Stockage cavité saline			4		
	Transport terrestre et marin, stockage L/G sous pression, stockage LOHC et ammoniac, distribution			8		
	TP stockage solide de l'hydrogène					4
	TP batteries nickel-métal hydrure					4
	Conférence stockage hydrogène dans voiture			4		
	Conférence réseaux de gaz			4		
Volume horaire par étudiant (h)		40				
Bloc 5	Utilisation de l'hydrogène			44	0	26
Expert	Combustion			16		
	Pile à combustible BT (PEMFC, DMFC)			8		
	Pile à combustible HT (SOFC)			8		
	Transformation chimique (production e-fuels)			8		
	TP Combustion H2					4
	TP Piles à combustible SOFC					4
	TP Piles à combustible PEMFC					18
	Conférence, visite de site			4		
	Volume horaire par étudiant (h)		70			
Bloc 6	Opérations des systèmes hydrogène			36	0	16
Expert	Réacteurs, écoulements non idéaux et introduction CFD			24		
	Sécurité hydrogène, normes, détection et contrôle			8		
	TP Procédés hydrogène (dimensionnement)					16
	Conférence Gazéification biomasse de chanvre			4		
	Volume horaire par étudiant (h)		52			
Volume horaire TOTAL par étudiant (h)		294				

Liste des enseignants 2025 – 2026

			Heures prévues
UPSaclay	Patrick Schembri	PU	18
	Marc Petit	PU	18
	Alireza Ranjbari	MCF	18
	Guilhem Dezanneau	DR	32
	Hynd Remita	DR	12
	Mélanie François	MCF	12
	Ally Aukauloo	MCF	12
ENSTA	Johnny Deschamps	PU	30
	Laurent Catoire		32
	Patrice Paricaud		16
UPEC	Christine Cachet Vivier	MCF	4
	Claudia Zlotea	DR	15
	Romain Moury	MCF	238
	Judith Monnier	MCF	113
	Mickael Mateos	MCF	8
Industriel	Pierre Millet		48
	Jean Foyer		12
	Arnaud Reveillere		6
	Christian Maugy		6
	Chaibia Hanine		6
EPIC	Olivier Sissman		10

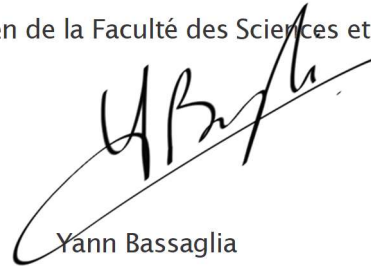
RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DE GESTION du 30 septembre 2025

Réunion en séance plénière

Le Conseil de Gestion du 30 septembre 2025 a :

- Adopté à l'unanimité le compte-rendu du conseil de gestion plénier du 10 juillet 2025.
- Adopté à la majorité les DIU batteries et Hydrogène.
- Adopté à l'unanimité le renouvellement du CUPES.
- Adopté à l'unanimité la répartition des responsabilités pédagogiques 2025-2026

Le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologie



Yann Bassaglia

Responsable de la formation

Guilhem Dezanneau/Johnny Deschamps

Nombre d'étudiants

12 (exemple pour les calculs de soutenabilité)

	Volume horaire par type (h)						Dédoulement (nb étudiants max par TP)	Etablissement	Rattachement	Personne		
	FI	FC	CM	TD	TP	TP réel						
Bloc 1	Généralités technico-économiques sur les technologies de l'hydrogène											
Initiation	Marché de l'hydrogène, cadre légal, difficultés, subventions (France, Europe)			28	0	4	4		UPSaclay	UVSQ	Patrick Schembri	V
	Principales technologies de production, stockage, utilisation...			12					ENSTA		Johnny Deschamps	V
	TP découverte électrolyse/pile à combustible					4	4	12	UPEC		Christine Cachet Vivier	V
	Conférence, visite de site			4					Industriel	France Hydrogène	Rémi Courbun	C
	Volume horaire par étudiant (h)			32								
	Soutenabilité (heqTD)			46								
Bloc 2	Généralités théoriques											
Initiation	Réseaux électriques et convertisseurs de puissance ?			52	0	0	0		UPSaclay	CS	Marc Petit	V
	Electrochimie			12					UPSaclay		Alireza Ranjbari	V
	Systèmes de production d'énergie à base d'EnR			12					UPSaclay		Anne Migan	V
	Production hydrogène à partir d'énergies fossiles (SMR) et purification			12					Industriel	Air liquide	en attente	
	Conférence, visite de site			4					Industriel	Horiba ?		
	Volume horaire par étudiant (h)			52								
Soutenabilité (heqTD)			78									
Bloc 3	Méthodes de production d'hydrogène											
Expert	Production H2 par électrolyse BT			36	0	12	12		Industriel	Elogen	Pierre Millet	V
	Production H2 par électrolyse HT			8					UPSaclay	CS	Guilhem Dezanneau	V
	Production par photocatalyse et biomasse (pyrogazéification)			8					UPSaclay		Hynd Remita	V
	TP PEMEC			8				?	UPSaclay		Jean Foyer	V
	TP SOEC					4	4	12	UPSaclay	CS	Guilhem Dezanneau	V
	TP numérique Hydrogène Blanc					4	4	20	EPIC	IFPEN	Olivier Sissman	V
	Conférence hydrogène blanc			4					EPIC	IFPEN	Olivier Sissman	V
	Volume horaire par étudiant (h)			48								
	Soutenabilité (heqTD)			66								
	Bloc 4	Méthodes de transport et stockage de l'hydrogène										
Expert	Vision globale des méthodes de stockage de l'hydrogène			32	0	8	16		UPEC		Romain Moury	V
	Stockage solide de l'hydrogène + stockage électrochimique			8					UPEC		Romain Moury	V
	Stockage cavité saline			2					UPEC		Judith Monnier	V
	Transport terrestre et marin, stockage L/G sous pression, stockage LOHC et ammoniac, distribution			4					Industriel	Geostock	Arnaud Reveillere	V
	TP stockage solide de l'hydrogène					4	8	6	UPEC		Romain Moury	V
	TP batteries nickel-métal hydrure					4	8	6	UPEC		Judith Monnier	V
	Conférence stockage hydrogène dans voiture			4					Industriel	OP Mobility	Christian Maugy	V
	Conférence réseaux de gaz			4					Industriel	GRDF	Chaibia Hanine	V
	Volume horaire par étudiant (h)			40								
	Soutenabilité (heqTD)			64								
Bloc 5	Utilisation de l'hydrogène											
Expert	Combustion			44	0	26	30		ENSTA		Laurent Catoire	V
	Pile à combustible BT (PEMFC, DMFC)			16					UPSaclay	CEA	Mélanie François	V
	Pile à combustible HT (SOFC)			8					UPSaclay	CS	Guilhem Dezanneau	V
	Transformation chimique (production e-fuels)			8					UPSaclay		Ally Aukaloo	V
	TP Combustion H2					4	8	10	ENSTA		Laurent Catoire	V
	TP Piles à combustible SOFC					4	4	12	UPSaclay	CS	Guilhem Dezanneau	V
	TP Piles à combustible PEMFC					18	18	12	UPSaclay		Yuwe Lu ?	V
	Conférence, visite de site			4					Industriel	?		
	Volume horaire par étudiant (h)			70					Industriel	MBDA	En attente	
	Soutenabilité (heqTD)			96								

Contrôle continu		Contrôle Terminal		% note finale
Ecrit	Oral	Ecrit	Oral	
40%				10%
40%				
20%				

Johnny
Johnny
Christine
Romain

				% note finale
25%				
25%				
40%				
10%				

Guilhem
Hynd
Pascal
Johnny

				% note finale
30%				
30%				
40%				

Deux séances

Johnny
Guilhem
Hynd
Johnny
Guilhem
Johnny
Johnny

				% note finale
60%				
40%				

Christine
Christine
Christine
Johnny
Johnny
Christine
Christine
Johnny
Johnny

				% note finale
20%				
20%				
10%				
50%				

Johnny
Guilhem, Magali
Guilhem
Johnny
Johnny
Guilhem
Répartition volume horaire si partage
Johnny

Bloc 6	Opérations des systèmes hydrogène		36	0	16	16					
	Expert	Réacteurs, écoulements non idéaux et introduction CFD	24					Industriel	Elogen	Pierre Millet	V
		Sécurité hydrogène, normes, détection et contrôle	8					Industriel	Air liquide	En attente	
		TP Procédés hydrogène (dimensionnement)			16	16	25	ENSTA		Patrice Paricaud	V
		Conférence Gazéification biomasse de chanvre	4					Industriel	Qairos		V
Volume horaire par étudiant (h)		52									
Soutenabilité (heqTD)		70									

Johnny
Johnny
Johnny
Johnny

				15%
40%				
20%				
40%				

Nombre étudiants 12
Volume horaire total par étudiant (h) 294
Soutenabilité (heqTD) 420

CM	TD	TP	TP réel
228	0	66	78 294

100%

Nombre d'étudiants Soutenabilité (hedTD)
nb <= 6 408
6 < nb <= 10 416
10 < nb <= 12 420
12 < nb <= 18 458
18 < nb <= 20 466
20 < nb <= 24 470
nb = 25 508

heqTD	%				
		Patrick Schembri		18	
		Marc Petit		18	
		Alireza Ranjbari		18	
					122
		Guilhem Dezanneau		32	
		Hynd Remita		12	
		Mélanie François		12	
		Ally Aukauloo		12	
		Johnny Deschamps		30	
		Laurent Catoire		32	78
		Patrice Paricaud		16	
		Christine Cachet Vivier		4	
		Romain Moury		23	38
		Judith Monnier		11	
		Pierre Millet		48	
		Jean Foyer		12	78
		Arnaud Reveillere		6	
		Christian Maugy		6	
		Chaïbia Hanine		6	
		EPIC	10	2,4	Olivier Sissman
		Total	420	100,0	10

UPSaclay	162	38,6%	
Industriel	132	31,4%	72,4%
EPIC	10	2,4%	
ENSTA	78	18,6%	
UPEC	38	9,0%	
	420	100,0%	

Coût RH pour les vacances ?
Coût consommable TP's ?

Dépenses 2024-2028 (annuelles)			
Administratif - Service inscription	6	49 €	297 €
Administratif - Reprographie	8	20 €	160 €
Administratif - Marketing/com	3	138 €	415 €
Administratif - Chargé com	3	115 €	346 €
Administratif - Chargé CRM	3	138 €	415 €
Administratif - Ingénieur pédagogique	455	27 €	12 300 €
Administratif - Ingénieur formation	2	185 €	369 €
Administratif - Fonctionnement Com - UPSaclay			1 300 €
Administratif - Fonctionnement TP - UPSaclay	1 600 €	0,38	615 €
Administratif - Fonctionnement TP - ENSTA	1 600 €	0,36	574 €
Administratif - Fonctionnement TP - UPEC	1 600 €	0,26	410 €
Administratif - Location de salle UPSaclay	40	200 €	8 000 €
Administratif - Location de salle ENSTA	4	200 €	800 €
Administratif - Location de salle UPEC	3	200 €	600 €
Responsable formation	40	50 €	2 000 €
UPSaclay - Vacances	220	50 €	11 000 €
ENSTA - Vacances	78	50 €	3 900 €
UPEC - Vacances	38	50 €	1 900 €
Industriel/EPIC - Vacances	84	50 €	4 200 €
Droits inscription			
Frais de formation en formation initiale (FI)			
Frais de formation pris en charge par financeur			
Frais de formation pris en charge en auto-financement			
Frais de gestion	19 576 €	15,00%	2 936 €
Total			52 537 €

Recettes 2024-2028 (annuelles)			
Administratif - Service inscription			
Administratif - Reprographie			
Administratif - Marketing/com			
Administratif - Chargé com			
Administratif - Chargé CRM			
Administratif - Ingénieur pédagogique	455	27 €	12 300 €
Administratif - Ingénieur formation			
Administratif - Fonctionnement (Com)			1 300 €
Administratif - Fonctionnement TP - UPSaclay			615 €
Administratif - Fonctionnement TP - ENSTA			574 €
Administratif - Fonctionnement TP - UPEC			410 €
Administratif - Location de salle UPSaclay			
Administratif - Location de salle ENSTA			
Administratif - Location de salle UPEC			
Responsable formation	40	50 €	2 000 €
UPSaclay - Vacances	220	50 €	11 000 €
ENSTA - Vacances	78	50 €	3 900 €
UPEC - Vacances	38	50 €	1 900 €
Industriel/EPIC - Vacances	84	50 €	4 200 €
Droits inscription	8	397 €	3 176 €
Frais de formation en formation initiale (FI)	6	2 000 €	12 000 €
Frais de formation pris en charge par finan	1	9 900 €	9 900 €
Frais de formation pris en charge en auto-f	1	6 500 €	6 500 €
Frais de gestion			
Total			69 776 €
Bénéfices			17 238 €

Dépenses 2029+ (annuelles)			
Administratif - Service inscription	10	49 €	494 €
Administratif - Reprographie	12	20 €	240 €
Administratif - Marketing/com	3	138 €	415 €
Administratif - Chargé com	3	115 €	346 €
Administratif - Chargé CRM	3	138 €	415 €
Administratif - Ingénieur pédagogique			
Administratif - Ingénieur formation	2	185 €	369 €
Administratif - Fonctionnement Com - UPSaclay			1 300 €
Administratif - Fonctionnement TP - UPSaclay	2 400 €	0,38	923 €
Administratif - Fonctionnement TP - ENSTA	2 400 €	0,36	862 €
Administratif - Fonctionnement TP - UPEC	2 400 €	0,26	615 €
Administratif - Location de salle UPSaclay	40	200 €	8 000 €
Administratif - Location de salle ENSTA	4	200 €	800 €
Administratif - Location de salle UPEC	3	200 €	600 €
Responsable formation	40	50 €	2 000 €
UPSaclay - Vacances	162	50 €	8 100 €
ENSTA - Vacances	0	50 €	0 €
UPEC - Vacances	38	50 €	1 900 €
Industriel/EPIC - Vacances	142	50 €	7 100 €
Droits inscription			
Frais de formation en formation initiale (FI)			
Frais de formation pris en charge par financeur			
Frais de formation pris en charge en auto-financement			
Frais de gestion	25 692 €	15,00%	3 854 €
Total			38 333 €

Recettes 2029+ (annuelles)			
Administratif - Service inscription			
Administratif - Reprographie			
Administratif - Marketing/com			
Administratif - Chargé com			
Administratif - Chargé CRM			
Administratif - Ingénieur pédagogique			
Administratif - Ingénieur formation			
Administratif - Fonctionnement (Com)			
Administratif - Fonctionnement TP - UPSaclay			
Administratif - Fonctionnement TP - ENSTA			
Administratif - Fonctionnement TP - UPEC			
Administratif - Location de salle UPSaclay			
Administratif - Location de salle ENSTA			
Administratif - Location de salle UPEC			
Responsable formation			
UPSaclay - Vacances			
ENSTA - Vacances			
UPEC - Vacances			
Industriel/EPIC - Vacances			
Droits inscription	12	391 €	4 692 €
Frais de formation en formation initiale (FI)	10	6 000 €	60 000 €
Frais de formation pris en charge par financ	1	12 000 €	12 000 €
Frais de formation pris en charge en auto-fi	1	9 000 €	9 000 €
Frais de gestion			
Total			85 692 €
Bénéfices			47 359 €

Coût annuel (Heures)			Coût sur le contrats (Heures)		
	Creation		2026/2027	2026/2028	2026/2029
UPSaclay - Ense	304		200	304	608
UPSaclay - Respo formation	40			80	120
UPSaclay - Coordin	80			40	160
ENSTA - Coordin	78		100	78	156
ENSTA - Coordin	80			80	160
UPEC	38		40	38	76
UPEC - Coordl				0	0
	460		340	620	1240

UPSaclay	Coût	Heures	Nombre p.r/h/m
Vacations	50 €	12 250 €	245
Vacations Pr	50 €	53 000 €	1060
Primes	50 €	6 250 €	125
Apport RH IM	6 950 €	24 325 €	56
Apport RH PR	10 365 €	25 913 €	40
Pr Ass		72 000 €	192
		193 738 €	1 718

ENSTA	Coût	Heures	Nombre p.r/h/m
Vacations	8 400 €	33 600 €	672
Apport RH PR	10 365 €	103 650 €	160
		137 250 €	832

UPEC	Coût	Heures	Nombre p.r/h/m
Vacations	8 400 €	16 800 €	336
Décharge	50 €	3 000 €	60
Apport RH IM	6 950 €	6 950 €	16
Apport RH PR	10 365 €	10 365 €	16
		37 115 €	428

Coût annuel			Coût sur le contrat		
	Creation		2026/2027	2026/2028	2026/2029
UPSaclay	41 416 €	83,50%	41 416 €	82 833 €	124 249 €
UPSaclay - Admin	24 216 €		24 216 €	48 433 €	72 649 €
UPSaclay - Ense	15 200 €		10 000 €	15 200 €	30 400 €
UPSaclay - Resp formation (primes)	2 000 €			2 000 €	4 000 €
ENSTA	5 274 €	10,63%	5 000 €	5 274 €	10 549 €
ENSTA - Admin	1 374 €				
ENSTA - Ense	3 900 €				
UPEC	2 910 €	5,87%	2 000 €	2 910 €	5 821 €
UPEC - Admin	1 010 €				
UPEC - Ense	1 900 €				
Total	49 601 €	100,00%	17 000 €	91 017 €	182 035 €

2025/
2026

Demande de Création DU-DIU-CU

⚠ Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)


Fiche d'identité de la formation	
Composante/UFR	Faculté des Sciences et Technologie
Intitulé exact souhaité	DIU Batterie et Technologies Avancées des Systèmes Energétiques
Type de formation :	<input type="checkbox"/> DU <input checked="" type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> CU
	<input checked="" type="checkbox"/> De spécialisation <input type="checkbox"/> D'expérimentation
Si DIU →	
<i>Porteur principal :</i>	PARIS SACLAY
<i>Université(s) partenaire(s) :</i>	UPEC, SORBONNE UNIVERSITES, ENSTA
<i>Préciser les modalités d'inscription :</i>	FI, FC

Renseignements divers	
Conseil de Composante <i>Joindre Impérativement la copie du RD</i>	Date : 30 SEPTEMBRE 2025
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France <i>Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)</i>	Avis : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Effective <input checked="" type="checkbox"/> Prévus/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	<input checked="" type="checkbox"/> Non concerné <input type="checkbox"/> Effective <input type="checkbox"/> Prévus/Souhaitée

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	SANTOS-PENA, Jesús	FRANGER, Sylvain	LABERTY-ROBERT, Christel	DESCHAMPS, Johnny
Courriel :	jesus.santos-pena@u-pec.fr	sylvain.franger@universite-paris-saclay.fr	christel.laberty@sorbonne-universite.fr	johnny.deschamps@ensta.fr
Téléphone :	01 56703052	01 69156312	01 44275678	01 81872011
Statut universitaire UPEC (fonctionnaire) :	x Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	x Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	x Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	x Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)

Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	BOUET, Virginie (aspects financiers)	VERDANNE, Céline		
Courriel :	virginie.bouet@u-pec.fr	celina.verdanne@universite.paris-saclay.fr		
Téléphone :	0145171340	0169157996		



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU. Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de création, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : 


I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation



Ces éléments seront affichés sur le support de présentation de la CFVU



<p>Brève présentation : Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</p>	<p> Un projet Compétences et Métiers d'Avenir (CMA – France 2030) intitulé Hydrogène et Technologies Avancées des Systèmes Energétiques (HTASE) est en cours de réalisation au niveau de la région Île de France avec UPSaclay comme établissement coordinateur. Cette démarche inédite sur le territoire francilien vise à répondre aux futurs besoins d'une filière française de production d'hydrogène bas carbone et aux enjeux du stockage et ainsi relever les défis liés à l'indépendance énergétique. L'un de ses objectifs est la création d'une formation adaptée aux demandes de formation et de recrutement identifiées sur la filière batteries qui permettrait une spécialisation des étudiants de masters et d'écoles d'ingénieur par un semestre supplémentaire pour acquérir les compétences métiers. Le projet apporte pratiquement tout ce qu'il faut pour la mise en place de ce diplôme.</p>
<p>Contexte de création de la formation : Justifier la création de la formation : décrire l'historique, le contexte général de la formation et les raisons qui ont mené à élaborer ce projet.</p>	<p>-Le DIU créé par le projet HTASE vise à répondre de façon rapide et pérenne à la demande exprimée pour les niveaux de qualifications élevés sur la filière batteries. -Pour la FI, le DIU permettra une spécialisation des étudiants de master ou d'écoles d'ingénieur, afin qu'ils puissent acquérir les compétences métiers nécessaires à la filière batteries. -Pour la FC, le DIU apportera cette spécialisation aux personnels qui souhaitent évoluer techniquement dans ce secteur, de toucher les salariés/demandeurs d'emploi en reconversion, ainsi qu'aux personnes qui ne sont pas directement dans le domaine et désireuses de progresser dans leur connaissance (par exemple des élus locaux, décideurs politiques, journalistes...)</p>
<p>Points forts de la formation : Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</p>	<p>- Il n'existe pas une formation dépendante d'un établissement de l'enseignement supérieur si complète et ciblée aux multiples aspects de la filière batteries en France. - Elle permet l'acquisition de compétences fortement demandés par le tissu industriel actuel. - Elle s'adresse à deux types de public via la FI et la FC. - Le projet HTASE vise aussi plus tard la création de Trois Executive Certificates (France Compétences) identifiés au sein des entreprises : pilote de production (TECH/ING), maintenance (TECH) et démontage (TECH). - Elle mobilise des acteurs de profil différent (académiques, universitaires, entreprises de diverse tailles) permettant la création de synergies afin de maîtriser les nouvelles compétences liées à ces filières au travers de parcours professionnalisant adaptés.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions transverses portant notamment sur l'attractivité et la pédagogie sont susceptibles d'être réalisées.
<p>Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir de compétences pratique et théorique au niveau de la fabrication (matériaux, procédés, choix stratégiques) des batteries. - Extrapoler le fonctionnement (influence du régime de charge, de la température, vieillissement des systèmes, défaillances courantes et mise en sécurité, tests en ligne pour la qualité et l'état de santé) des batteries. - Identifier le choix des batteries en fonction de leurs usages finaux (électronique portable, mobilités, stockage des énergies renouvelables, smart grids). - Analyser la fin de vie (seconde vie, recyclage) des batteries.

2- Positionnement dans l'environnement professionnel	
<p>Débouchés professionnels et métiers préparés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur procédé - Ingénieur qualité - Pilote de ligne de production de composants et de cellules pour batteries de véhicules électriques - Ingénieur énergie spécialiste filière batterie : gestion et optimisation des systèmes énergétiques - Vendeur/Acheteur de solutions de stockage d'énergie par batteries - Manager de projet autour des batteries
<p>Secteurs d'activités concernés :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Energie - Industrie - Chimie - Industries - Recherche

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : - Présence de modules dans le GP MMER et le Master Energie d'intitulé similaire mais plus généralistes et hétérogènes (matériaux pour échange thermique, par exemple).
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, indiquez les liens url des formations concernées et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations concurrentes : Il existe un Mastère de l'IFP School spécialisé batteries orienté économie et business, mais la formation DIU, bien qu'abordant les aspects technico-économiques et marchés de batteries, est beaucoup plus centré sur la science, l'ingénierie et les approches systèmes. L'inscription est proche de 20 keuros. Récemment, le Douvrin Battery Training Center a été créé par le consortium Région Hauts de France, UIMM et Stellantis pour acquérir les compétences nécessaires pour travailler dans les métiers spécifiques des <i>gigafactories</i> associées aux véhicules électriques. Cette formation de 400 heures est une suite idéale pour le DIU Batteries. Ses formations sont plus coûteuses (autour de 15-18 keuros) et comprennent un stage.

4- Eventuel(s) partenariat(s) : Joindre copie convention

<i>Lister les partenaires</i>	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
Partenaire 1 :	Nom : Université Paris Saclay Type d'établissement : Université Site web : https://www.universite-paris-saclay.fr/ Objet du partenariat : UPS est le porteur principal du DIU. Rôles et engagements du partenaire : Pilotage du programme HTASE : structuration, recherche de partenaires/intervenants, élaboration des emplois du temps, inscription des étudiants, coordination et gestion, bilans pédagogiques et financiers, communication avec l'ANR. Participation dans les enseignements du bloc basique 1, du module B6 (bloc basique 3), du module S1 (bloc spécifique 4), modules S4 et S5 (bloc spécifique 5) et module S8 (bloc spécifique 6). Eventuel impact financier du partenariat : Gestion des recettes et des dépenses.
Partenaire 2 :	Nom : ENSTA Type d'établissement : Ecole d'Ingénieurs Site web : https://www.ensta-paris.fr/ Objet du partenariat : Ecole partenaire Rôles et engagements du partenaire : Coordination. Participation dans les enseignements du module S6 (bloc spécifique 5). Eventuel impact financier du partenariat :
Partenaire 3 :	Nom : Sorbonne Universités Type d'établissement : Université Site web : https://www.sorbonne-universite.fr/ Objet du partenariat : Université partenaire Rôles et engagements du partenaire : Participation dans les enseignements du module B7 (bloc basique 2), des modules S2 et S3 (bloc spécifique 4) et du module S5 (bloc spécifique 5). Eventuel impact financier du partenariat :

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme *☞ au moins trois personnes titulaires*

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
AUBERT	Pascal	U PARIS SACLAY	Membre, Président
FRANGER	Sylvain	U PARIS SACLAY	Membre
SANTOS-PENA	Jesús	FST	Membre
LABERTY-ROBERT	Christel	SORBONNE UNIVERSITES	Membre
GAUTHIER	Magali	CEA/ SACLAY	Membre

2- Composition du Conseil pédagogique et/ou de perfectionnement (Vivement recommandé) *☞ Missions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...*

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
AUBERT	Pascal	U PARIS SACLAY	Membre, Président
FRANGER	Sylvain	U PARIS SACLAY	Membre
SANTOS-PENA	Jesús	FST	Membre
LABERTY-ROBERT	Christel	SORBONNE UNIVERSITES	Membre
DESCHAMPS	Johnny	ENSTA	Membre
GAUTHIER	Magali	CEA/ SACLAY	Membre

3- Évaluation de la formation et des enseignements **Modalités d'évaluation de la formation et des enseignements :** *☞ Fournir le questionnaire SVP*

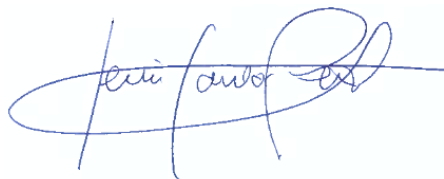
Évaluation de la formation et des enseignements par les usagers (étudiants/stagiaires FC) :	Questionnaire à rédiger en commun avec les partenaires.
Le conseil de perfectionnement	Le conseil de perfectionnement se réunira annuellement pour analyser les réponses au questionnaire d'évaluation de la formation par les usagers. Eventuellement, le conseil fera évoluer la formation en fonction de cette analyse, du bilan global et d'un questionnaire adressé aux membres du conseil.

4- Modalités d'évaluations de l'insertion professionnelle des étudiants

- ☞ Préciser les dispositifs qui seront mis en place pour le suivi de l'insertion professionnelle.
- ☞ Fournir le questionnaire le cas échéant

- Questionnaire à rédiger en commun avec les partenaires.
- Suivi par courriel pour connaître le devenir des étudiant.e.s

Nom et signature du porteur de projet :



JESUS SANTOS PENA

ETAPE 1 - Maquette & MCC

Légende	Cellules blanches :	Cellules blanches à renseigner par vos soins
	Cellules jaunes :	Liste déroulante à choix

Libellé de la formation :	BATTERIE ET TECHNOLOGIES AVANCEES DES SYSTEMES ENERGETIQUES					
Composante :	FST	Régime d'inscription	FI-FC	Eléments SISE	Discipline SISE :	Pluri Sciences
Type de formation :	DIU	Type de demande :	Création	Voir référentiel SISE ici	Secteur disciplinaire SISE :	pluri sciences

Domaine(s):	
<input type="checkbox"/> ALL	<input type="checkbox"/> DEG
<input type="checkbox"/> HIS	<input type="checkbox"/> JETS

Organisation de la formation			
Localisation de la formation :	U PARIS SACLAY/ UPEC/ SORBONNE UNIVERSITES/ ENSTA	Organisation des enseignements :	Par blocs de compétences
Durée formation : (en jours, semaines, mois ou année)	8 MOIS	Nombre de sessions de formation par année universitaire :	"1"
Date début enseignements :	SEPTEMBRE	Date fin enseignements :	MARS/AVRIL
Possibilité de commercialisation au module/au bloc de compétences :	Oui	Argumenter brièvement la demande :	L'un des objectifs du DIU est de répondre de façon rapide et pérenne aux besoins de formation et de recrutement identifiés sur la filière batterie.
Nombre minimum de module(s) à suivre :			

Organisation des examens			
Nombre de sessions d'examen :	CCI	Date(s)/périodes d'examen prévue(s) :	
Compensation des notes :	Oui	→Préciser modalités de compensation: (entre toutes les UE ou UE3 & 4)	entre les blocs
Note éliminatoire :	Oui	→Préciser note éliminatoire :	7
La moyenne est-elle exigée ?	Oui	→Préciser si moyenne exigée partout ou UE/modules particuliers	moyenne générale

Organisation stage* et/ou soutenance			
Stage :	Pas de stage	Mémoire :	Non
Milieu stage :	Voir liste	Volume horaire du stage :	
Nom et statut responsable(s) de la coordination du stage :	*Loi du 10 juillet 2014: Le stage est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement		
Durée stage (semaines/mois) :			

Public cible													
Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :	Bac+5	Public visé :	Etudiants de Master ou d'école d'ingénieurs souhaitant se spécialiser (FI), personnes en reconversion ou souhaitant évoluer (FC)	Expérience professionnelle exigée : (préciser ou indiquer "NC")	Non	Durée de l'expérience professionnelle exigée :		Autres conditions de recrutement (dérogation, autres...) :		Formation accessible en VAE : Seulement si inscrits au répertoire spécifique France Compétences	Non	Modalités et critères de recrutement (dossier, entretien, examen...):	Oui

Semestre (S1/S2)	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECTS ou modules (indiquer leur organisation par UE ou par Modules)	Nom et prénom des intervenant(s) par ECTS	Type d'enseignement	CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS							CONTROLE DES CONNAISSANCES					
				Cas particuliers: 1-Préciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non	Langue d'enseignement (si autre que le français)	Volume horaire des enseignements					Coefficient (part en % par rapport à la note finale). Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus	Le total par ligne doit s'élever à 100%				Eventuels ECTS
						CM en heures	TD en heures	TP en heures	Distanciel asynchrone en heures	Distanciel synchrone en heures		Total en heures	Contrôle continu		Examen terminal	
											% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite	% évaluation orale	Voir liste	
S1	BLOC 1. GENERALITES THEORIQUES		Obligatoire	Voir liste						0	10%					
	B1. Rappels d'oxydo-réduction	DE OLIVEIRA, PEDRO	Obligatoire	Oui			2	1		3	2%	100				
	B2. Générateur électrochimique / pile	DE OLIVEIRA, PEDRO	Obligatoire	Oui			4	2	3	9	4%	100				
	B3. Générateur électrochimique / batterie	FRANGER, SYLVAIN	Obligatoire	Oui			2	1	3	6	4%	100				
S1	BLOC 2. LES GENERATEURS ELECTROCHIMIQUES RECHARGEABLES		Obligatoire	Voir liste			0			0	10%	100				
	B4-Les différents types de batteries commerciales	SANTOS PENA, JESUS	Obligatoire	Non			4	2	3	9	4%	100				
			Obligatoire	Non			0			0						
			Obligatoire	Non			0			0						
	B7-Nouveaux développements (post-Li-ion)	LABERTY-ROBERT, CHRISTEL	Obligatoire	Oui			6			6	2%	100				
	B8-Soft skills : économie de l'énergie, marchés, usages	HAMET ANTOINE	Obligatoire	Oui			10			10	4%	100				

Semestre (S1/S2)	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECU ou modules <i>(indiquer leur organisation par UE ou par Modules)</i>	Nom et prénom des intervenant(s) par ECU	Type d'enseignement	CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS		Volume horaire des enseignements						CONTROLE DES CONNAISSANCES					
				Cas particuliers: 1-Preciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non	Langue d'enseignement (si autre que le français)	CM en heures	TD en heures	TP en heures	Distanciel asynchrone en heures	Distanciel synchrone en heures	Total en heures	Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus	Contrôle continu		Examen terminal		Eventuels ECTS
													% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite	% évaluation orale	
S1	BLOC 3. LES BATTERIES AU LITHIUM		Obligatoire	Voir liste							0	20%	100				
	B5-Cas spécifique des batteries au lithium	SANTOS PENA, JESUS	Obligatoire	Non			8	2	6		16	6%	100				
	B6-Principales défaillances/dégradations des batteries au lithium	FRANGER, SYLVAIN	Obligatoire	Oui			18	2	3		23	14%	100				
S1	BLOC 4. FONCTIONNEMENT DETAILLE ET FABRICATION D'UNE BATTERIE LITHIUM-ION		Obligatoire	Voir liste							0	20%	100				
	S1-Thermodynamique et cinétique électrochimiques	FRANGER, SYLVAIN	Obligatoire	Oui			8	2	3		13	8%	100				
	S2-Choix des matériaux constitutifs	LABERTY-ROBERT, CHRISTEL	Obligatoire	Oui			8	2	3		13	8%	100				
	S3-Etapes de fabrication (voie liquide/voie solide/usine)	RONDEAU, BENJAMIN	Obligatoire	Oui			5		1		6	2%	100				
	S3-Etapes de fabrication (voie liquide/voie solide/usine)	LABERTY-ROBERT, CHRISTEL	Obligatoire	Oui			5				5	2%	100				
	S3-Etapes de fabrication (voie liquide/voie solide/usine)	INDUSTRIEL PROLOGIUM	Obligatoire	Oui					1		1						
S1	BLOC 5. USAGES COURANTS ET SUIVI/CARACTERISATIONS DES BATTERIES LI-ION		Obligatoire	Voir liste							0	30%	100				
	S4-Protocoles de tests électriques/qualification des batteries	FRANGER, SYLVAIN	Obligatoire	Oui			12	3			15	7,5%	100				
	S5-Méthodes d'analyses physico-chimiques/numériques des batteries	LABERTY-ROBERT, CHRISTEL	Obligatoire	Oui			5		1,5		6,5	3%	100				
	S5-Méthodes d'analyses physico-chimiques/numériques des batteries	TARANTINO, GABRIELLA	Obligatoire	Oui			5		1,5		6,5	3%	100				
	S6-Sécurité des batteries	CATOIRE, LAURENT	Obligatoire	Oui			6		3		9	5%	100				
	S7-Usages des batteries et dimensionnement (cas pratiques)	GAUTHIER, MAGALI	Obligatoire	Oui			3	1			4	3,0%	100				
	S7-Usages des batteries et dimensionnement (cas pratiques)	LARFAILLON, SEVERIN	Obligatoire	Oui			6	2			8	4,25%	100				
	S7-Usages des batteries et dimensionnement (cas pratiques)	ORSINI, FRANCOIS; DE LOUBENS, ROMAIN	Obligatoire	Oui			6	2			8	4,25%	100				
S1	BLOC 6. GESTION DE LA FIN DE VIE DES BATTERIES		Obligatoire	Voir liste							0	10%	100				
	S8-Seconde vie des batteries	FRANGER, SYLVAIN	Obligatoire	Oui			8	2			10	4,5%	100				
	S9-Recyclage des batteries	YAGOUBI, SAID; PONGII AT. RFMIT	Obligatoire	Oui			3	2			5	2%	100				
	S9-Recyclage des batteries	MEENA, ARUN	Obligatoire	Oui			3	2	3		8	3,5%	100				
			Voir liste	Voir liste							0						
											Rapport Stage :	NC	NC	NC	NC	NC	NC
											Soutenance Stage :	NC	NC	NC	NC	NC	NC
											Mémoire :	NC	NC	NC	NC	NC	NC
											Soutenance Mémoire :	NC	NC	NC	NC	NC	NC
							Total CM	Total TD	Total TP	Total Distanciel asynchrone	Total Distanciel synchrone	Volume horaire cours par apprenant		Volume horaire global par apprenant (cours + stage)			
							137	28	35	0	0	200		200			

LISTE DES INTERVENANTS  Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)

Légende :

Cellule blanche : à renseigner par vos soins	En-têtes jaunes : heures payées par le(s) partenaire(s)
Cellule bleu clair : calcul automatique	

A. Personnel UPEC et assimilés (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UFR ou CHU-GHU de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures prises en charge par l'UPEC par type d'enseignement Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5				NOUVEAU Nombre d'heures prises en charge par partenaire(s) par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5 <i>Non reportées dans l'AF</i>				
					CM	TD	TP	Distanciel	CM	TD	TP	Distanciel	
SANTOS PENA	JESUS	FST	MC CN	33	12	4	9						
CACHET VIVIER	CHRISTINE	FST	PR	31			3						
Total heures A :					12,00	4,00	12,00	-	-	-	-	-	-

B. Personnel UPEC et assimilés (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composante / Service	Fonction	Nombre d'heures prises en charge par l'UPEC par type d'enseignement Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5				NOUVEAU Nombre d'heures prises en charge par partenaire(s) par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5 <i>Non reportées dans l'AF</i>					
				CM	TD	TP	Distanciel	CM	TD	TP	Distanciel		
Total heures B :					-	-	-	-	-	-	-	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Etablissement ou Organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures prises en charge par l'UPEC par type d'enseignement Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5				NOUVEAU Nombre d'heures prises en charge par partenaire(s) par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5 <i>Non reportées dans l'AF</i>				
					CM	TD	TP	Distanciel	CM	TD	TP	Distanciel	
TORRALBA PENALVER	ENCARNACION	CNRS- ICMPE	CR	15			3				3		
DE OLIVEIRA	PEDRO	U PARIS SACLAY	PR	31					6	3	3		
FRANGER	SYLVAIN	U PARIS SACLAY	PR	33					48	10	6		
TARANTINO	GABRIELLA	U PARIS SACLAY	MC	33					5		1,5		
LABERTY-LAMBERT	CHRISTEL	SORBONNE UNIVERSITES	PR	33					24	2	4,5		
CATOIRE	LAURENT	ENSTA	PR	31					6		3		
Total heures C :					-	-	3,00	-	89,00	15,00	21,00	-	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Etablissement ou Organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures prises en charge par l'UPEC par type d'enseignement <small>Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5</small>				NOUVEAU Nombre d'heures prises en charge par partenaire(s) par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5 <small>Non reportées dans l'AF</small>				
					CM	TD	TP	Distanciel	CM	TD	TP	Distanciel	
RONDEAU	BENJAMIN	TOROW						5		1			
MEENA	ARUN	TOROW						3	2	3			
HAMET	ANTOINE	SIG SINNOTECH						10					
A PRECISER		PROLOGIUM								1			
GAUTHIER	MAGALI	CEA						3	1				
LARFAILLOU	SEVERIN	STELLANTIS						6	2				
ORSINI	FRANCOIS	RENAULT						3	1				
DE LOUBENS	ROMAIN	TOTAL ENERGIES						3	1				
YAGOUBI	SAID	CEA						3					
PONGILAT	REMIT	CEA							2				
Total heures D :					-	-	-	-	36,00	9,00	5,00	-	
Totaux des heures d'enseignement prises en charge par l'UPEC									Totaux des éventuelles heures d'enseignement prises en charge par le(s) partenaire(s)				
<i>Total heures prises en charge par l'UPEC :</i>			31,00	<i>Totaux par type d'enseignement :</i>		12,00	4,00	15,00	-	125,00	24,00	26,00	-

Éléments financiers préalables					
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	6	
			Effectif min inscription double		
			Effectif Commercialisation au module ou UE		
		Formation Continue	Effectif min financement par l'employeur	1	
			Effectif min financement par le stagiaire	1	
			Effectif min financement par d'autres organismes		
			Effectif min commercialisation au module/UE		
		Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	DE 6 A 18
Fourchettes FC :	DE 2 A 10				
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation	#N/A	0	
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, les charges d'enseignement sont partagées avec le(s) partenaire(s)	Répartition: UPSaclay (54,8%), UPEC (19,9%), Sorbonne (19,5%), ENSTA (5,8%)		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, partenaire uniquement			
		Partenaire:	U Paris Saclay		
Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non				
	Oui	Montant			
		Autre ressource	17 764,00 €		
Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :		Le DIU est financé sur le projet HTASE sur la période 2026-2028 (cadre France 2030). L'UPEC en tant que partenaire a reçu des crédits pour la mise en œuvre du DIU BATTERIE pour du fonctionnement (incluant d'équipement spécifique) et des heures d'enseignement.			

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3

Légende:	Texte jaune	Texte jaune - cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte orange	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	FST	Durée : (semaines, mois ou années)	8 MOIS	Type de formation:	DIU
Intitulé du DU/DIU/CU :	BATTERIE ET TECHNOLOGIES AVANCEES DES SYSTEMES ENERGETIQUES			Type de demande :	Création

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	12,00	4,00	12,00	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	-	3,00	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	-	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	12,00	4,00	15,00	-

Eventuel volume horaire mutualisé	-	Un budget est alloué sur le projet HTASE pour le paiement des heures d'enseignement sur la durée du projet (2026-2028) <b style="color: red;">37h UPEC sur les 208h
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	200,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	37,00	
Coût total correspondant (euros) :	1 462 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre total d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	-	L'enseignement aura lieu à Saclay	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre total d'heures en salles de travaux pratiques	-		0
Nombre total d'heures en salles informatiques			
Coût total correspondant (euros) :	- €		

3. Autres charges logistiques



Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (Consommables, déplacements, ...)

<i>Fournitures et consommables</i>	5 502 €	Détailler la charge/poste de dépense	fournitures, consommables et plateformes	Détailler le calcul	Somme allouée par HTASE pour les 3 années de soutien.
<i>Acquisition de matériels spécifiques</i>	10 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	potentiostat (équipement électrochimique)	Détailler le calcul	Somme allouée par HTASE pour les 3 années de soutien.
<i>Frais de déplacements</i>	500 €	Détailler la charge/poste de dépense	missions à UP Saclay	Détailler le calcul	Somme allouée par HTASE divisée par les 3 années de soutien.
<i>Frais de documentation</i>	- €				
<i>Locations de matériels</i>	- €				
<i>Reprographie</i>	- €				
<i>Locations sur des sites extérieurs</i>	- €				
Coût total correspondant (euros)			16 002 €		Dépense globale - pas annuelle

4. Charges administratives et d'encadrement



Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
<i>Charges de pilotage formation (RNA, cf. cadrage UPEC)</i>		- €	📄
<i>Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC</i>		- €	
<i>Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)</i>	15	300 €	
<i>Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :</i>	NC		
Coût total correspondant (euros) :		300 €	

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	1 462 €	- €	16 002 €	300 €	📄
Total charges :				17 764 €	

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Droits de niveau Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits encaissés par SACLAY	Droits administratifs spécifiques UPEC (calculés sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu UPEC (hors CVEC)	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		6	105 €	2 197 €	254 €	2 556 €		Les droits d'IA sont fixés et encaissés par Paris Saclay.
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	2 197 €	166 €	2 363 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			254 €	254 €	- €	
Formation continue :		En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.						
- Financement par l'employeur		1	NC	9 897 €	254 €	10 151 €		Les droits spécifiques contiennent les droits administratifs de UPSaclay, université gestionnaire des étudiants.
- Financement par le stagiaire		1		6 597 €	254 €	6 851 €		
- Financement par d'autres organismes		-			254 €	254 €	- €	
- Commercialisation au module/UE		-			254 €	254 €	- €	

Autres ressources du DU/DIU/CU :		<i>Eventuelle subvention</i>		- €	📄	
		<i>Eventuelle(s) ressource(s) autre(s) - perçues par l'UPEC</i>		17 764 €		
		Total "autres ressources" :		17 764,00 €		
Total des ressources :	Ressources UPEC	17 764 €		**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).	⚠️	Les recettes seront perçues par l'Université Paris-Saclay et les bénéfices reversés au pro-rata de la gestion et des enseignements (7,75% pour l'UPEC)
	Reversement UPEC selon données Saclay (reversement 7,75%)	1 398 €				
	Centrale (30% sauf 1ère année donc hors subvention)	419 €				
	Estimation du résultat pour la composante	979 €				
		⚠️		⚠️		

Date du conseil de la composante :	Avis du conseil de la composante :	Visa du Directeur de la composante :
30 SEPTEMBRE 2025		

2025/
2026

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	<input type="checkbox"/> DU <input checked="" type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> CU
Intitulé	DIU Batterie et Technologies Avancées des Systèmes Energétiques
Composante/UFR	- Faculté des Sciences et Technologie

Porteur principal : PARIS SACLAY

Université(s) partenaire(s) : UPEC, SORBONNE UNIVERSITES, ENSTA

Questions et remarques maquette Word

- Libellé de la formation sur la maquette Word « **DIU Batterie et Technologies Avancées des Systèmes Energétiques** » différent du libellé sur le relevé de décision du 30 septembre 2025 « **DIU batteries et Hydrogène** »
*Sans doute cela provient d'une confusion car il s'agit de deux Diplômes indépendants, abrégés Batteries et Hydrogène, respectivement, qui ont été traités lors de la séance du CG de la FST de septembre 2025. Dans la page 3 du CR du CG, il est clairement indiqué le libellé a « **DIU Batterie et Technologies Avancées des Systèmes Energétiques** ».*
- Pas de correspondant admin côté UPEC ?
La coordination administrative est assurée entièrement par UPSaclay, tel que décrit dans la convention, mais nous avons inclut Mme. Virginie Bouet de la FST.
- Question sur le 3ème public cible : « ainsi qu'aux personnes qui ne sont pas directement dans le domaine et désireuses de progresser dans leur connaissance (par exemple des élus locaux, décideurs politiques, journalistes...) » Ce 3ème type de public est-il vraiment la cible attendue sur ce DIU. Cela n'élargit-il pas de trop le spectre des public concernés (vulgarisation ?). C'est un DIU de haut niveau scientifique. A voir ?
Ce public spécifique a été proposé dans le dépôt du DIU de la part des coordinateurs de UPSaclay. D'un autre côté, nous nous permettons d'indiquer que le Master Energie de l'UPEC présente un parcours Médiation Scientifique, mettant en exergue cette potentielle cible.
- En haut de la page 4, Offre de formation de l'UPEC : je suggère de cocher la case Oui d'autant qu'il est précisé que le GP MMER et le Master Energie d'intitulé similaire mais plus généralistes et hétérogènes (matériaux pour échange thermique, par exemple) existe dans un domaine proche. Ce n'est pas antagoniste car l'aspect plus spécialisé du DIU justifie son existence en soit. Possibilité de mutualisations ?
Après accès aux contenus du Master Energie et du GP MMER, il est clair que les modules libellés de façon similaire révèlent soit de domaines différents (matériaux et stockage thermique...) ou en vision très généraliste. D'autre part les cours, TD et TP ont lieu à Saclay. Par conséquent, il semble difficile la mutualisation avec des modules de ces deux formations.

Un nouveau formulaire de demande est soumis à cette deuxième vague de CDU.



- Convention en cours de rédaction ? Projet de convention à fournir d'urgence.
Nous fournissons la version plus aboutie du projet de convention quadripartite proposé par la coordination du projet HTASE, ce qui inclut des nouvelles annexes, dont une financière. Le Service Juridique de l'UPEC a soumis une proposition de modification de ce projet. Au préalable de l'envoi aux instances des autres partenaires, nous attendons la réponse de la Direction de la Transformation (Pôle Management de la Donnée) concernant l'article 13. Dès réception du document définitif signé, il sera transmis aux instances.
- Page 4 : pour l'UPS on lit : « Eventuel impact financier du partenariat : Gestion des recettes et des dépenses. » Comment sont organisés les inscriptions et les flux financiers ? Est-ce aux usagers de choisir l'établissement d'inscription ? Ou candidatures centralisées chez SACLAY puis partage égale ?
*Il est décrit formellement dans l'article 4 de la convention que l'Université Paris Saclay sera en charge des inscriptions administratives et gestionnera les flux financiers. Les usagers doivent s'inscrire sur l'Université Paris Saclay qui est l'université gestionnaire.
Les frais d'inscription sont ceux votés par le CA de Paris Saclay (397 euros) et non ceux de l'UPEC (et qui apparaissent sur l'onglet 4 du fichier Excel)
Les flux financiers prennent en compte une clé de répartition définie dans l'AF du projet de la convention et qui a une valeur de 7,75% par rapport aux bénéfices issus annuellement. Ces bénéfices sont calculés par la coordination à Saclay du DIU d'accord avec la feuille Finances du classeur HTASE DIU Batteries joint à cette Feuille de Suivi.*

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

- Commercialisation au module : possible quel que soit le module ou seulement certains modules ?
Cette question était associée à la présentation du projet de DIU FI + FC+ Executive Certificates. Elle n'est plus d'actualité dans la demande courante de DIU F complète I+FC.
- Définir les coefficients dans les contrôles de connaissances
Les coefficients ont été définis.
- Notation du document et/ou de la soutenance orale du mémoire ?
Il y a eu une erreur sur la case P9 de l'étape 1 car il n'y a pas de stage. Cela a été corrigé.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

- *Les réponses ci-dessus sont caduques. En considérant la non-commercialisation de modules dans la proposition actuelle, les heures sont revues à la baisse sur une période annuelle.*
- *Le consortium a permis le dédoublement de groupes de TP dans le bloc 2 - module b4 (en total, 6h), assurées par Mme. Christine CACHET-VIVIER (FST) et Mme. Encarnacion TORRALBA-PENALVER (ICMPE).*
- *UPEC : 31 h*
- *Extérieurs FP : 125 h*
- *Extérieurs hors FP : 50 h*
- Part 20% UPEC respectée
- $UPEC : 28 - 8 - 12 = 58$
- $Extérieurs FP : 89 - 15 - 18 = 160,5$
- $Extérieurs hors FP : 36 - 6 - 6 = 64$
- Retirer (corriger) ligne 31 à 37 et placer les intervenants des entreprises industrielles dans la catégorie « intervenants extérieurs hors fonction publique »
Les intervenants des entreprises industrielles ont été déplacés dans cette catégorie.
- Intervenants extérieurs hors fonction publique à préciser



- *Les intervenants extérieurs déjà identifiés ont été précisés.*
- Incohérence volumes horaires ou co-animation de cours peut-être ?
Les incohérences ont été résolues.
153H CM ici contre 139h dans l'onglet 1 ?
Les 14H CM d'écart proviennent du dédoublement FI (septembre) +FC (février) à prendre en compte par la FST (intervention de Jesus Santos-Pena).
- 29h TD contre 26h dans l'onglet 1 ?
On a commis une erreur en attribuant des heures de TP d'un intervenant CEA à la place d'heures de TD dans l'onglet 2. Maintenant on obtient 32 h TD contre 28 h. Les 4H TD de décalage proviennent du dédoublement FI (septembre) +FC (février) à prendre en compte par la FST (intervention de Jesús Santos-Pena).
- 45h TP contre 41h dans l'onglet 1 ?
Nous avons révisé les heures TP qui n'étaient pas bien calculées, en considérant aussi une erreur d'attribution à un intervenant CEA (lire ci-dessus). Maintenant on a 56 heures de TP contre 41h. L'écart s'explique en considérant le dédoublement FI (septembre) +FC (février) à prendre en compte par le FST (interventions de Jesús Santos-Pena, Christine Cachet-Vivier et Encarnacion Torralba-Penalver : 15 heures (+9 JSP, +3 CC, +3 ET)).

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...) :

- Effectif minimum prévu : Pas de précisions pour la FC ?
Nous partons du seuil d'ouverture défini par les masters en Université Paris Saclay (6 étudiant.e.s en FI), étant donné qu'il s'agit de l'Université gestionnaire. Concernant la FC, nous envisageons 2 étudiant.e.s. Ces effectifs ont été comptabilisés dans la feuille Finances du classeur HTASE Diu Batteries ci-joint.
- Pas de précision du volume horaire mutualisé (E12)
Pas de volume horaire mutualisé.
- Détailler la répartition des charges entre les différents partenaires (%)
Répartition: UPSaclay (54,8%), UPEC (19,99%), Sorbonne (19,5%), ENSTA (5,8%).
Remarque : cette répartition ne se correspond pas avec la clé de répartition des bénéfices car UPSaclay intervient aussi de façon conséquente dans la gestion du DIU.
- Le ou les partenaire(s) (D15) ? Convention ?
Les partenaires sont indiqués.
Nous apportons la version la plus aboutie du projet de convention quadripartite, qui sera soumise aux instances du COPIL de HTASE après traitement du Service Juridique et de la Direction de la Transformation, dans les meilleurs délais.
- Autres ressources prévues : Projet HTASE ? 10600e pour les enseignements et matériel jusqu'en 2028 ? Préciser SVP
Les chiffres ont été remaniés après décision de présenter seulement le DIU sans commercialisation de modules.
Pour la période de durée du projet HTASE (3 ans), les ressources versées en une seule fois correspondent aux charges logistiques (fournitures, consommables, équipement spécifiques et plateformes pour un total de 15502 euros).
Les ressources versées annuellement couvriront les charges d'enseignements (1462 euros), plus les charges administratives (300 euros) et missions pour Saclay (500 euros).
- Le DIU est financé par le projet HTASE pour 2 (3) ans jusqu'à 2028/2029. Quel est le modèle financier prévu pour aller au-delà et pérenniser le projet ?
D'après la coordination UPSaclay, le modèle futur comprend de la formation continue courte (stages, Executive Certificates) ou longue (DIU en FC) avec une augmentation des frais d'inscription à la suite du soutien du projet HTASE.



- Des partenaires industriels ont-ils été contactés (développement dans les Haut de France des GigaFactories) ?
Au-delà des intervenant industriels statués, ProLogium (Gigafactory à Dunkerque et centre de R&D à Saclay) se porte volontaire pour participer à la formation et prendre des stagiaires/doctorants/post-docs, avec des embauches prévues.
- Un partenariat public-privé est-il envisageable ?
C'est déjà le cas. HTASE est un partenariat public-privé (notamment avec EDF en leader).
- Ouverture du DIU avec 1 seul candidat en inscription simple et 3 modules en FC., n'est-ce pas un peu modeste comme objectif d'ouverture ?
La demande actuelle ne comprend plus la commercialisation des modules, cette demande concerne le DIU complet.
En accord avec l'article 3 de la convention, nous proposons 6 étudiant.e.s en FI et 2 en FC.
- Accompagnement spécifique pour la FC ?
La direction de la formation Continue de Paris Saclay accompagnera les stagiaires FC dans le cadre de la certification QUALIOPi (accueil et intégration personnalisée, accompagnement personnalisé, évaluation continue).

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...) :

- Absence du nombre d'heures « charges de logistique immobilière UPEC (lignes 26 et 27) et pourtant je lis "en partie à Saclay" ?
Ce point a été corrigé car les salles de CM, TD et TP sont pourvues par Saclay autant dans le volet 3 que le volet 4 du fichier Excel. Le détail a été précisé sur la cellule D15. A noter que l'article 10 de la convention à l'état actuel indique que les salles sont pourvues à titre gracieux.
- Absence détail de calcul (K 34, 35 et 36)
Le calcul prend en compte la somme allouée par HTASE en divisant par les 3 années de soutien.
- La CM va exiger des charges administratives UPEC, merci de les prévoir dès maintenant SVP
Nous avons évalué à hauteur de 15 heures les charges à porter par l'administration de l'UPEC qui seront rattachées principalement au secrétariat (à partager avec le DIU Hydrogène, soutenu par HTASE et présenté en même temps que le DIU Batterie à l'UPEC).
- Pourquoi les droits niveau licence alors dans la maquette & MCC le diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation est de Bac + 5 ?
Point corrigé dans les cellules C60-C61.
Les droits d'inscription ont été votés par le CA de l'Université Paris Saclay, gestionnaire des inscriptions et des flux financiers. Ils n'ont pas été considérés dans la colonne initialement prévu mais additionnés aux droits de formation pour une plus grande cohérence.
- Quel accompagnement spécifique complémentaire pour les stagiaires FC ?
Il n'y a pas de stages FI ni FC.

Précision : l'UPEC encaissera seulement un pourcentage des bénéfices issus de la formation, qui est de l'ordre de 7,75% pour le DIU Batteries (voir classeur HTASE DIU Batteries). Sur la base de cette clé de répartition aussi recueillie dans l'AF du projet de convention et un nombre total d'effectifs 6 FI + 2FC, l'UPEC recevra 979 euros par an.



Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

Absence de la convention de partenariat – pourtant indispensable

Nous transmettons un projet de convention quadripartite proposée par le COPIL du projet HTASE avec notamment une annexe financière avec des modifications proposées par le Service Juridique de l'UPEC. Nous attendons des commentaires/corrections de la part de la Direction de la Transformation à propos de l'article 13. Ensuite, cette version de convention sera transmise à la coordination UPSaclay pour établissement de version définitive, signature des trois autres établissements et transmission aux instances de l'UPEC dès réception.

Conclusions :

- **Points forts :**

- Projet s'inscrivant dans une dynamique importante de formation à l'innovation dans le secteur des Batteries notoirement concurrentiel.
- Un projet Compétences et Métiers d'Avenir (CMA – France 2030) intitulé Hydrogène et Technologies Avancées des Systèmes Energétiques (HTASE) est en cours de réalisation au niveau de la région Île de France avec UPSaclay comme établissement coordinateur.
- Réelle besoin
- Deux types de public concerné (FI et FC)
- Le DIU s'adresse aussi en FC à ceux qui ne sont pas du domaine et qui souhaitent progresser dans leur connaissance
- DIU de spécialisation ciblée
- Financements assurés jusqu'à 2028.

- **Points faibles :**

- La formation repose pour partie sur le financement du projet HTASE
- Soutien par une subvention mais pas de notion de renouvellement sauf erreur de ma part uniquement de 26 à 28 ? Quid des années suivantes si pas de subvention complémentaire ?

D'après la coordination UPSaclay, le modèle futur comprend de la formation continue courte (stages, executive certificates) ou longue (DIU en FC) avec un incrément des frais d'inscription.

- Sujet porteur

- **Avis :** Favorable sous réserve de compléments d'information et de réponses aux questions

Diplôme Inter Universitaire
« Batteries et Technologies avancées des
systemes énergétiques »

CONVENTION

Entre les Universités

Entre les soussignés :

l'Université Paris-Saclay,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé Bâtiment Bouygues, 9 rue Joliet Curie, 91190 Gif-sur-Yvette - représentée par Monsieur Camille GALAP en sa qualité de Président dûment habilité à l'effet des présentes, Ci-après désignée « Université Paris-Saclay » ou « UPSaclay » d'une part,

et

l'Université Paris Est Créteil

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé *****, représentée par **** en sa qualité de **Président** dûment habilitée à l'effet des présentes, Ci-après désignée « Université Paris-Est Créteil » d'autre part,

ci-après dénommées individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIVIT

Préambule

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 123-3, L 613-2, L 712-1, L 714-1;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay en date du **** portant création du DIU « Batteries et Technologies avancées des systemes énergétiques »

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Université Paris-Est Créteil en date du **** portant création du DIU « Batteries et Technologies avancées des systemes énergétiques »;

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) est créé entre l'Université Paris-Saclay et Université Paris Est Créteil ouvert en formation initiale et continue, intitulé « Batteries et Technologies avancées des systèmes énergétiques ».

Ce diplôme est organisé sous la responsabilité scientifique des UFR Sciences des deux universités dans le cadre du projet Compétences et Métiers d'Avenir « **Hydrogène et Technologies avancées des systèmes énergétiques** »

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du partenariat entre les Parties.

Article 2: Formation : Objectifs et public visé

Cette formation est ouverte en **formation initiale** aux étudiants (**diplôme européen**) titulaires d'un Master 1 ou 2 (ou équivalence) obtenu en formation initiale en année n si l'année de suivi de ce DIU est l'année n+1.

Dans tous les autres cas, l'inscription est **en formation continue**.

L'objectif de cette formation est de permettre une spécialisation des étudiants de masters ou d'écoles d'ingénieurs, afin qu'ils puissent acquérir les compétences métiers nécessaires à la filière batteries. A l'issue de la formation, les apprenants auront acquis de solides connaissances théoriques et pratiques sur les différents aspects technologiques de la filière batteries dans son intégralité (fabrication, fonctionnement, qualité/vieillesse, utilisations, fin de vie). Ils seront aussi capables de mettre en pratique et d'implémenter ces connaissances apprises dans le cadre d'un projet de recherche et innovation (dimensionnement, optimisation, sécurisation, gestion de la fin de vie).

La langue d'enseignement est le français.

Article 3 : Seuil d'ouverture

Le seuil d'ouverture de cette formation est fixé à **10** étudiants / stagiaires inscrits.

En cas d'insuffisance du nombre d'inscrits, le DIU est suspendu ladite année. Son ouverture l'année suivante est conditionnée au respect du seuil minimal susmentionné.

Article 4: Droits d'inscription et droits complémentaires

Les droits d'inscription en formation initiale (droits universitaires et droits complémentaires) sont fixés par le CA de l'établissement inscrivant i.e. l'Universités Paris-Saclay.

Les droits d'inscription en formation continue (droits universitaires et droits complémentaires) sont fixés par le CA de l'établissement inscrivant i.e. l'Universités Paris-Saclay.

L'université qui gère les inscriptions, ci-après désignée par "université gestionnaire", assure la gestion administrative et financière du DIU.

Article 5 : Modalités d'inscriptions

L'autorisation d'inscription est prononcée par les co-directeurs de l'enseignement.

Il appartient à l'université d'inscription :

- De procéder à l'inscription administrative des étudiants ou des stagiaires
- D'assurer la gestion administrative et pédagogique de la formation et notamment : délivrer les certificats de scolarité

- D'élaborer et valider les conventions de formation professionnelle
- D'établir la facturation et encaisser les recettes correspondantes (droits de scolarité + droits complémentaires)
- De délivrer le diplôme sous le sceau des universités partenaires ou le certificat de formation d'assurer les éventuelles poursuites disciplinaires prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les conditions fixées à l'article 10.

Article 6 : Durée des études

Cette formation se déroule sur une année universitaire pour une durée de 8 mois et comporte 250 heures d'enseignement théoriques et pratiques.

Article 7 : Organisation des enseignements

La direction de l'enseignement est assurée par 4 co-directeurs :

- Johnny Deschamps, pour l'ENSTA
- Christel Laberty-Robert, pour Sorbonne Université
- Jesús Santos-Pena, pour l'Université Paris-Est Créteil
- Sylvain Franger, pour l'Université Paris-Saclay

Les enseignements ont lieu dans les locaux des universités partenaires : ENSTA, Université Paris-Est Créteil et Université Paris-Saclay. L'ensemble des enseignements aura lieu à l'Université Paris-Saclay sauf pour quelques cas particuliers comme les TPs qui auront lieu dans les établissements partenaires.

Le programme des études est fixé conformément au dossier joint à la présente convention. Les stagiaires ont connaissance du règlement intérieur de l'établissement où se déroulent les enseignements

Les modalités d'obtention du DIU sont décrites dans le règlement des études.

Article 8 : Responsabilités

Chacune des Parties assurera à l'égard de ses personnels impliqués dans le DIU toutes les obligations qui sont légalement à sa charge en qualité d'employeur.

Lorsque, dans le cadre de la présente convention, une Partie accueille le personnel de l'autre Partie, elle s'engage à prévenir l'autre Partie de tout accident ou dommage survenu, pendant ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Chaque Partie est responsable suivant les règles du droit commun des dommages de toute natures causées par son personnel au personnel de l'autre Partie.

Article 9 : Jury d'examen et de diplôme

Le jury est nommé par le président d'établissement d'inscription et porté selon la réglementation à la connaissance des étudiants et stagiaires.

Le jury est présidé par un Professeur titulaire. Il comprend au moins trois membres ayant participé aux enseignements et toute personne choisie en raison de sa compétence.

Article 10 : Modalités de financement

Chaque université rémunère ses personnels et intervenants ou gère l'indemnisation du déplacement et de l'hébergement des intervenants dépendant de son université, sur la base des taux forfaitaires fixés par la réglementation.

L'universitaire gestionnaire (définie à l'article 4) prend de plus en charge la rémunération des intervenants extérieurs non personnels d'une des parties, et de manière générale, les frais afférents

à l'organisation de la session de formation.

Les salles d'enseignement et le matériel de travaux pratiques sont mis à disposition par les partenaires à titre gracieux.

Les bénéfices sont répartis entre les partenaires par la clé de répartition décrite dans l'annexe **xx**.

Les droits d'inscription votés par les instances compétentes sont acquittés par chaque étudiant auprès de l'université d'inscription définie à l'article 4. Ils restent acquis à l'université dans laquelle l'étudiant est inscrit administrativement.

Article 11 : Régime disciplinaire

Les stagiaires étudiants inscrits au DIU prévu par la présente Convention sont soumis au régime disciplinaire applicable aux usagers des établissements supérieurs prévus par le code de l'éducation.

Les stagiaires ou étudiants seront traduits devant la commission disciplinaire de l'établissement d'inscription pour toute fraude ou tentative de fraude ou pour tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Université dans les locaux de laquelle se déroulent les cours.

L'application de cet article pourra se faire sans préjudice d'une éventuelle résiliation de la Convention.

Article 12 : Information et communication

Chacune des Parties à la présente convention s'engage à faire de son mieux pour promouvoir et valoriser le partenariat. L'utilisation de la marque et du logo de chacune des Parties est limitée à l'objet de la présente convention et à la promotion du DIU. Toute action de communication ou action de publicité relative à l'exécution de la convention effectuée par l'une des Parties devra mentionner expressément le rôle des partenaires et ne pourra être faite qu'avec l'accord exprès, écrit et préalable de ce dernier.

**France 2030 et co

Article 13 : Protection des données à caractère personnel

En cas de traitements de données à caractère personnel dans le cadre de la présente collaboration, les Parties s'engagent à respecter les obligations leur incombant en application de la réglementation en vigueur et, en particulier, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Article 14 : Durée de la convention

Les dispositions de la présente convention entrent en vigueur à compter de l'année universitaire 2025/2026 **pour une durée de 3 ans (jusqu'à la fin du projet HTASE)**.

Article 15 : Modifications

Aucune addition ou modification aux termes de la Convention n'aura d'effet à l'égard des Parties à moins d'être faite par écrit et signée dans les formes et conditions ayant présidé à l'élaboration de la présente convention.

Article 16 : Dénonciation - Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé réception avant le 1er juin de chaque année universitaire pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une de ses obligations, toute autre partie pourra prononcer de plein droit la résiliation de la présente convention, et ce dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'une mise en demeure restée sans effet, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. De plus, la résiliation ne sera effective qu'après

le terme des cycles de formation engagés par les stagiaires dûment inscrits au Diplôme Inter-Universitaire.

Les parties prenantes s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les étudiants inscrits au DIU ne soient pas lésés du fait de cette résiliation. Notamment, si des jurys pour l'année N devaient se tenir alors que l'année N+1 est commencée, la résiliation ne fera pas obstacle à la tenue de ceux-ci.

Article 17 : Renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque de ses obligations ne saurait en aucun cas être interprété pour l'avenir comme valant renonciation à l'obligation en cause ou à une obligation de nature différente.

Article 18 : Nullité

Si une ou plusieurs stipulations de la Convention sont tenues pour non valides en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite de la décision définitive d'une juridiction, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée, pour autant que la Convention continue à refléter la volonté des Parties. Les Parties s'efforceront alors, dans les meilleurs délais, de leur substituer des stipulations de portée équivalente reflétant leur commune intention.

Article 19 : Litige

En cas de difficultés liées à l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties pourront, avant tout recours contentieux, tenter de régler le différend par voie de règlement amiable. A défaut de règlement amiable, le litige pourra être porté devant le tribunal administratif compétent par la partie la plus diligente.

Fait à Orsay, en deux exemplaires originaux, le *****

Pour le Président de l'Université Paris-Saclay et par délégation

Claire LARTIGUE
Vice-Présidente formation et vie universitaire auprès
du Président de l'Université Paris-Saclay

Le Président de l'Université Paris Cité *****

Annexe financière pour l'année universitaire 2025 / 2026

Droits d'inscription : 391 €

Frais de formation en formation initiale : 1800 €

Frais de formation pris en charge en auto-financement en formation continue : 6 200 €

Frais de formation pris en charge par financeur en formation continue : 9 500 €

Clé de répartition des bénéfices :

- 3% pour ENSTA
- 7,9% pour Sorbonne Université
- 7,7% pour Université Paris-Est Créteil
- 81,4% pour Université Paris-Saclay

BROUILLON



CONVENTION DE PARTENARIAT

Diplôme Inter Universitaire

« Batteries et Technologies Avancées des Systèmes Energétiques »

Entre les soussignés :

L'Université Paris-Saclay,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé Bâtiment Bouygues, 9 rue Joliet Curie, 91190 Gif-sur-Yvette - représentée par Monsieur Camille GALAP en sa qualité de Président dûment habilité à l'effet des présentes, Ci-après désignée « Université Paris-Saclay » ou « UPSaclay »,

Et,

L'Université Paris Est Créteil Val-de-Marne,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé 61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil - représentée par Madame Karine BERGES en sa qualité de Présidente dûment habilitée à l'effet des présentes., Ci-après désignée « Université Paris-Est Créteil » ou « UPEC »,

Et,

L'École Nationale Supérieure de Techniques Avancées (ENSTA Paris),

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé *****, représentée par ***** en sa qualité de Président dûment habilitée à l'effet des présentes, Ci-après désignée « ENSTA Paris » ou « ENSTA »

Et,

Sorbonne Université,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé *****, représentée par ***** en sa qualité de Président dûment habilitée à l'effet des présentes, Ci-après désignée « Sorbonne Université » ou « SU »,

ci-après dénommées individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 123-3, L 613-2, L 712-1, L 714-1 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay en date du **** portant création du DIU « Batteries et Technologies avancées des systèmes énergétiques » ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil en date du ***** portant création du DIU « Batteries et Technologies avancées des systèmes énergétiques » ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ENSTA en date du [date], portant création du Diplôme Inter-Universitaire « Batteries et Technologies avancées des systèmes énergétiques » ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du [date], portant création du Diplôme Inter-Universitaire « Batteries et Technologies avancées des systèmes énergétiques » ;

Préambule :

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Mis en forme : Police :Gras

Article 1 : Objet

Un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) est créé entre l'Université Paris-Saclay, l'Université Paris Est Créteil, l'ENSTA et Sorbonne Université, ouvert en formation initiale et continue, intitulé « Batteries et Technologies avancées des systèmes énergétiques ».

Ce diplôme est organisé sous la responsabilité scientifique des UFR Sciences des deux universités dans le cadre du projet Compétences et Métiers d'Avenir « **Hydrogène et Technologies avancées des systèmes énergétiques** ».

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du partenariat entre les Parties dans le cadre du DIU susmentionné.

Commenté [MJ1]: L'existence du DIU est nécessairement antérieure à la présente convention, cf. les visas, il convient de rapporter ces éléments dans un préambule à placer au préalable des articles.

Article 2 : Formation : Objectifs et public visé

Cette formation est ouverte en **formation initiale** aux étudiants (diplôme européen) titulaires d'un Master 1 ou 2 (ou équivalence) obtenu en formation initiale en année n si l'année de suivi de ce DIU est l'année n+1.

Commenté [MJ2]: Intérêt de cette précision ?

Commenté [MJ3]: A définir.

Dans tous les autres cas, l'inscription est **en formation continue**.

L'objectif de cette formation est de permettre une spécialisation des étudiants de masters ou d'écoles d'ingénieurs, afin qu'ils puissent acquérir les compétences métiers nécessaires à la filière batteries. A l'issue de la formation, les apprenants auront acquis de solides connaissances théoriques et pratiques sur les différents aspects technologiques de la filière batteries dans son intégralité (fabrication, fonctionnement, qualité/vieillessement, utilisations, fin de vie). Ils seront aussi capables de mettre en pratique et d'implémenter ces connaissances apprises dans le cadre d'un projet de recherche et innovation (dimensionnement, optimisation, sécurisation, gestion de la fin de vie).

Commenté [MJ4]: En préambule.

La langue d'enseignement est le français.

Article 3 : Seuil d'ouverture

Le seuil d'ouverture de cette formation est fixé à 8 étudiants / stagiaires inscrits, **tous statuts confondus, en formation initiale et en formation continue**.

En cas d'insuffisance du nombre d'inscrits, le DIU est suspendu ladite année. Son ouverture l'année suivante est conditionnée au respect du seuil minimal susmentionné.

Article 4 : Droits d'inscription et droits complémentaires

Les droits d'inscription en formation initiale (droits universitaires et droits complémentaires) sont fixés par le CA de l'établissement inscrivant i.e. l'Universités Paris-Saclay.

Les droits d'inscription en formation continue (droits universitaires et droits complémentaires) sont fixés par le CA de l'établissement inscrivant i.e. l'Universités Paris-Saclay.

Commenté [MJ5]: Doublon ?

L'université **Paris-Saclay** gère les inscriptions, et ci-après désignée par "université gestionnaire", assure la gestion administrative et financière du DIU.

Article 5 : Modalités d'inscriptions

L'autorisation d'inscription est prononcée par les co-directeurs de l'enseignement.

Il appartient à l'université d'inscription :

- De procéder à l'inscription administrative des étudiants ou des stagiaires
- D'assurer la gestion administrative et pédagogique de la formation et notamment :

- délivrer les certificats de scolarité
- D'élaborer et valider les conventions de formation professionnelle
- D'établir la facturation et encaisser les recettes correspondantes (droits de scolarité + droits complémentaires)
- De délivrer le diplôme sous le sceau des universités partenaires ou le certificat de formation d'assurer les éventuelles poursuites disciplinaires prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les conditions fixées à l'article 10.

Article 6 : Durée des études

Cette formation se déroule sur une année universitaire pour une durée de 8 mois et comporte 200 heures d'enseignement théoriques et pratiques.

Article 7 : Organisation des enseignements

La direction de l'enseignement est assurée par quatre co-directeurs :

- Johnny Deschamps, pour l'ENSTA
- Christel Laberty-Robert, pour Sorbonne Université
- Jesús Santos-Pena, pour l'Université Paris-Est Créteil
- Sylvain Franger, pour l'Université Paris-Saclay

Les enseignements ont lieu dans les locaux des universités partenaires : ENSTA, Université Paris-Est Créteil et Université Paris-Saclay. L'ensemble des enseignements aura lieu à l'Université Paris-Saclay sauf les travaux pratiques qui auront lieu dans les établissements partenaires.

Le programme des études est fixé conformément au dossier joint à la présente convention.

Les stagiaires ont connaissance du règlement intérieur de l'établissement où se déroulent les enseignements

Les modalités d'obtention du DIU sont décrites dans le règlement des études.

Article 8 : Responsabilités

Chacune des Parties assurera à l'égard de ses personnels impliqués dans le DIU toutes les obligations qui sont légalement à sa charge en qualité d'employeur.

Lorsque, dans le cadre de la présente convention, une Partie accueille le personnel de l'autre Partie, elle s'engage à prévenir l'autre Partie de tout accident ou dommage survenu, pendant ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Chaque Partie est responsable suivant les règles du droit commun des dommages de toute nature causées par son personnel au personnel de l'autre Partie.

Article 9 : Jury d'examen et de diplôme

Le jury est nommé par le président d'établissement d'inscription et porté selon la réglementation à la connaissance des étudiants et stagiaires.

Le jury est présidé par un Professeur titulaire. Il comprend au moins trois membres ayant participé aux enseignements et toute personne choisie en raison de sa compétence.

Article 10 : Modalités de financement

Chaque université rémunère ses personnels et intervenants ou gère l'indemnisation du déplacement et de l'hébergement des intervenants dépendant de son université, sur la base des taux forfaitaires fixés par la réglementation.

L'universitaire gestionnaire (définie à l'article 4) prend de plus en charge la rémunération des

Commenté [MJ6]: À reformuler afin d'éviter les approximations qui sont une source d'interprétations divergentes causant l'insécurité juridique. Il faut préciser la règle (les cours sont à UPSA et les exceptions (TPs en établissements partenaires) ou même, pour ces cas, renvoyer vers le dossier pédagogique du DIU commun aux parties.

intervenants extérieurs non personnels d'une des parties, et de manière générale, les frais afférents à l'organisation de la session de formation.

Les salles d'enseignement et le matériel de travaux pratiques sont mis à disposition par les partenaires à titre gracieux.

Les bénéfices sont répartis entre les partenaires par la clé de répartition décrite dans l'annexe dans l'annexe financière relative à chaque année universitaire.

Les droits d'inscription votés par les instances compétentes sont acquittés par chaque étudiant auprès de l'université d'inscription définie à l'article 4. Ils restent acquis à l'université dans laquelle l'étudiant est inscrit administrativement.

Article 11 : Régime disciplinaire

Tout postulant à la formation, stagiaire ou étudiant relève du régime disciplinaire prévus aux articles R. 811-11 à R. 811-50 du code de l'éducation, applicable devant la Section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers de l'établissement d'inscription et notamment lorsqu'il est l'auteur :

1° De fait méconnaissant les dispositions législatives et réglementaires relatives à la vie universitaire ou celles du règlement intérieur de l'établissement ;

2° De fraude ou tentative de fraude ;

3° De fait de violence ou de harcèlement ;

4° De fait d'antisémitisme, de racisme, de discrimination ou d'incitation à la haine ou à la violence ;

5° De fait susceptible de porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement.

L'application de cet article pourra se faire sans préjudice d'une éventuelle résiliation de la Convention.

Article 12 : Information et communication

Chacune des Parties à la présente convention s'engage à faire de son mieux pour promouvoir et valoriser le partenariat. L'utilisation de la marque et du logo de chacune des Parties est limitée à l'objet de la présente convention et à la promotion du DIU. Toute action de communication ou action de publicité relative à l'exécution de la convention effectuée par l'une des Parties devra mentionner expressément le rôle des partenaires et ne pourra être faite qu'avec l'accord exprès, écrit et préalable de ce dernier.

**France 2030 et co

Article 13 : Protection des données à caractère personnel

En cas de traitements de données à caractère personnel dans le cadre de la présente collaboration, les Parties s'engagent à respecter les obligations leur incombant en application de la réglementation en vigueur et, en particulier, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Article 14 : Propriété intellectuelle

Les Parties conservent la pleine et entière propriété des connaissances, informations, documents, supports pédagogiques, outils, données, logiciels, savoir-faire et, plus généralement, de tout élément protégé ou protégeable au titre de la propriété intellectuelle qu'elles détiennent antérieurement à la signature de la présente convention ou développés indépendamment de celle-ci.

Les supports de cours, ressources pédagogiques ou tout autre contenu créé par une Partie ou par un enseignant intervenant dans le cadre du DIU restent la propriété exclusive de leur auteur et/ou de l'établissement auquel il appartient, sous réserve des droits reconnus aux tiers.

Les contenus mis à disposition dans le cadre du DIU ne peuvent être utilisés par l'autre Partie qu'aux seules fins de mise en œuvre de la formation, à l'exclusion de toute exploitation commerciale ou diffusion à des tiers, sauf accord écrit, préalable et exprès de la Partie titulaire des droits.

Commenté [MJ7]: Il faudra consulter le Pôle « Management de la donnée » de la Direction de la transformation ou la DPO.

Commenté [MJ8]: Incomplet. Il faudrait consulter le pôle « Management de la donnée » et Mme Marie-Hélène Noël, la DPO.

Commenté [MJ9]: Si vous souhaitez plus de précision, vous pouvez contacter Marie-Sophie Ansieau, juriste spécialisée en droit de la PI à la DRV (marie-sophie.ansieau@u-pec.fr).

Chaque Partie s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie et à ne pas divulguer, reproduire ou adapter, en tout ou partie, les éléments qui lui sont communiqués, en dehors des besoins stricts liés à l'exécution de la présente convention.

Les Parties veilleront également au respect des droits des enseignants et intervenants extérieurs, notamment en matière de protection des œuvres pédagogiques.

Article 15 : Absence d'accord d'association

La présente convention ne doit pas être interprétée comme créant une association, une entreprise commune, une coentreprise ou une relation d'agence entre les parties, ni comme imposant une obligation ou une responsabilité d'association à l'une des parties. Chaque partie n'agit aux termes des présentes qu'à titre individuel et distinct et aucune partie n'a le droit, le pouvoir ou l'autorité de conclure un accord ou un engagement pour le compte d'une autre partie, d'agir en tant qu'agent ou représentant de celle-ci ou de la lier d'une autre manière.

Article 14 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du au....., soit pour la/les années universitaires xxxx/xxxx.

A l'issue de cette période, la présente Convention pourra être reconduite par voie expresse en cas de commun accord entre les Parties.

Le désistement de l'une des Parties, hors celui de l'université gestionnaire, n'emporte aucun effet sur l'existence ou l'exécution pleine et entière de la présente Convention de partenariat.

Article 15 : Modifications

Aucune addition ou modification aux termes de la Convention n'aura d'effet à l'égard des Parties à moins d'être faite par écrit et signée dans les formes et conditions ayant présidé à l'élaboration de la présente convention.

Article 16 : Dénonciation - Résiliation

La présente Convention pourra être dénoncée par chacune des Parties par lettre recommandée avec accusé réception avant le 1er juin de chaque année universitaire pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une de ses obligations, toute autre Partie pourra prononcer de plein droit la résiliation de la présente Convention, et ce dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'une mise en demeure restée sans effet, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. De plus, la résiliation ne sera effective qu'après

Commenté [MJ10]: Ce paragraphe est-il pertinent ainsi rédigé dans le cadre d'un partenariat ?

le terme des cycles de formation engagés par les personnes dûment inscrites au Diplôme Inter-Universitaire.

Les parties prenantes s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les inscrits au DIU ne soient pas lésés du fait de cette résiliation. Notamment, si des jurys pour l'année N devaient se tenir alors que l'année N+1 est commencée, la résiliation ne fera pas obstacle à la tenue de ceux-ci.

Article 17 : Renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations ne saurait en aucun cas être interprété pour l'avenir comme valant renonciation à l'obligation en cause ou à une obligation de nature différente.

Article 18 : Nullité

Si une ou plusieurs stipulations de la Convention sont tenues pour non valides en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite de la décision définitive d'une juridiction, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée, pour autant que la Convention continue à refléter la volonté des Parties. Les Parties s'efforceront alors, dans les meilleurs délais, de leur substituer des stipulations de portée équivalente reflétant leur commune intention.

Article 19 : Force majeure :

En cas d'inexécution temporaire ou définitive de l'une des obligations prévues par la présente Convention résultant d'un cas de force majeure au sens de la réglementation en vigueur ou motivée par la sauvegarde de l'intérêt général, l'exécution de la Convention sera suspendue de plein droit pour la durée de l'événement empêchant son exécution.

Dès la disparition du cas de force majeure ou de la situation justifiant la suspension, les Parties reprendront l'exécution normale de leurs obligations respectives, sans délai et dans des conditions permettant d'assurer la continuité du DIU.

Si la suspension se prolonge au-delà de quinze (15) jours, les Parties se réuniront afin de rechercher conjointement une solution amiable et, le cas échéant, de déterminer les adaptations nécessaires à la poursuite de la convention.

À défaut d'accord dans un délai de trente (30) jours suivant cette rencontre, la convention pourra être résiliée de plein droit, sous réserve que soient préservés les droits des étudiants inscrits au DIU et sans préjudice des actions déjà engagées.

Article 19 : Litige

En cas de difficultés liées à l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties pourront, avant tout recours contentieux, tenter de régler le différend par voie de règlement amiable. A défaut de règlement amiable, le litige pourra être porté devant le tribunal administratif compétent par la partie la plus diligente.

Fait à Orsay, en quatre (4) exemplaires originaux, le *****

Pour le Président de l'Université Paris-Saclay et par délégation

Claire LARTIGUE
Vice-Présidente formation et vie universitaire auprès
du Président de l'Université Paris-Saclay

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil

La Présidente de l'Ecole Nationale Supérieure
de Techniques Avancées

Le Président de Sorbonne Université *****

BROUILLON

Annexe financière pour l'année universitaire 2025 / 2026

Frais inscription

Droits d'inscription : 397 €
Frais de formation en formation initiale : 1 800 €
Frais de formation pris en charge en auto-financement en formation continue : 6 200 €
Frais de formation pris en charge par financeur en formation continue : 9 500 €

Répartition des bénéfices

Les bénéfices sont répartis en fonction de l'investissement de chacun des partenaires.
Ils sont calculés par la différence entre les recettes et les dépenses.

Université Paris-Saclay :
Gestion administrative du DIU
Cours (183 Heures)

Sorbonne Université :
Cours (42,5 Heures)

Université Paris-Est Créteil :
Cours (31 Heures)

ENSTA :
Cours (12 Heures)

Grille de répartition si bénéfice

- 3% - ENSTA
- 7,95% - Sorbonne Université
- 7,75% - Université Paris-Est Créteil
- 83% - Université Paris-Saclay

Annexe Maquette de formation 2025 – 2026

		Volume horaire par type (h)					
		FI	FC	CM	TD	TP	TP réel
Bloc 1	Généralités théoriques			8	4	6	6
	Début						
	B1-Rappels d'oxydo-réduction			2	1		
	B2-Générateur électrochimique / pile			4	2	3	3
	B3-Générateur électrochimique / batterie			2	1	3	3
	Volume horaire par étudiant (h)			18			
Bloc 2	Les générateurs électrochimiques rechargeables			20	2	3	3
	Début						
	B8-Soft skills : économie de l'énergie, marchés, usages			10			
	B4-Les différents types de batteries commerciales			4	2	3	3
	B7-Nouveaux développements (post-Li-ion)			6			
	Volume horaire par étudiant (h)			25			
Bloc 3	Les batteries au lithium			26	4	9	9
	Début						
	B5-Cas spécifique des batteries au lithium			8	2	6	6
	B6-Principales défaillances/dégradations des batteries au lithium			18	2	3	3
	Volume horaire par étudiant (h)			39			
Bloc 4	Fonctionnement détaillée et fabrication d'une batterie Li-ion			26	4	8	8
	Expert						
	S1-Thermodynamique et cinétique électrochimiques			8	2	3	3
	S2-Choix des matériaux constitutifs			8	2	3	3
	S3-Etapes de fabrication (voie liquide/voie solide/usine)			5		1	1
				5			
	Volume horaire par étudiant (h)			38			
Bloc 5	Usages courants et suivi/caractérisations des batteries Li-ion			43	8	6	6
	Expert						
	S7-Usages des batteries et dimensionnement (cas pratiques)			3	1		
				6	2		
			6	2			

	S6-Sécurité des batteries			6		3	3
	S4-Protocoles de tests électriques/qualification des batteries			12	3		
	S5-Méthodes d'analyses physico-chimiques/numériques des batteries			5		1,5	1,5
				5		1,5	1,5
Volume horaire par étudiant (h)				57			

Exp t	Bloc 6	Gestion de la fin de vie des batteries			14	6	3	3
		S8-Seconde vie des batteries			8	2		
		S9-Recyclage des batteries			3	2		
					3	2	3	3
Volume horaire par étudiant (h)				23				

Annexe : Liste des enseignants 2025 – 2026

Etablissement	Rattachement	Personne
UPSaclay	ICP	Pedro de Oliveira
UPSaclay	ICP	Pedro de Oliveira
UPSaclay	ICMMO	Sylvain Franger

Industriel	SIG Innotech	
UPEC	ICMPE	Jesus Santos-Peña
Sorbonne U	LCMCP	Christel Laberty-Robert

UPEC	ICMPE	Jesus Santos-Peña
UPSaclay	ICMMO	Sylvain Franger

UPSaclay	ICMMO	Sylvain Franger
Sorbonne U	LCMCP	Christel Laberty-Robert
Industriel	Torow	Benjamin Rondeau
Sorbonne U	LCMCP	Christel Laberty-Robert
Industriel	Prologium	A préciser

Industriel	CEA	Magali Gauthier
Industriel	Stellantis	Séverin Larfaillou
Industriel	Engie	Romain De Loubens
Industriel	Renault	François Orsini
ENSTA	GP	Laurent Catoire
UPSaclay	ICMMO	Sylvain Franger
Sorbonne U	LCMCP	Christel Laberty-Robert
UPSaclay	CS	Gabriella Tarantino

UPSaclay	ICMMO	Sylvain Franger
Industriel	CEA/Orano	Said Yagoubi Remit Pongilat
Industriel	Torow	Arum Meena

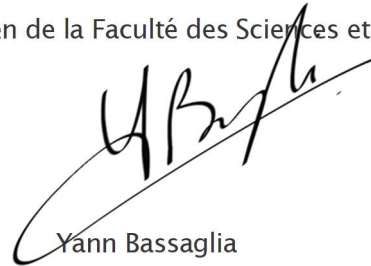
RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DE GESTION du 30 septembre 2025

Réunion en séance plénière

Le Conseil de Gestion du 30 septembre 2025 a :

- Adopté à l'unanimité le compte-rendu du conseil de gestion plénier du 10 juillet 2025.
- Adopté à la majorité les DIU batteries et Hydrogène.
- Adopté à l'unanimité le renouvellement du CUPES.
- Adopté à l'unanimité la répartition des responsabilités pédagogiques 2025-2026

Le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologie



Yann Bassaglia

Nombre étudiants 10
 Volume horaire total par étudiant (h) 200
 Soutenabilité (heqTD) 268,5

100%

heqTD %

Nombre d'étudiants	Soutenabilité (hedTD)		heqTD	%	
nb <= 6	408	UPSaclay	115	42,8	0
6 < nb <= 10	416				
10 < nb <= 12	420				
12 < nb <= 18	458				
18 < nb <= 20	466	ENSTA	12	4,5	0
20 < nb <= 24	470				
nb = 25	508	UPEC	31	11,5	0
		Industriel	68	25,3	0
		Sorbonne U	42,5	15,8	0
		Total	268,5	100,0	

UPSaclay	115	42,8%	68,2%
Industriel	68	25,3%	
Sorbonne U	42,5	15,8%	
ENSTA	12	4,5%	
UPEC	31	11,5%	
	268,5	100,0%	

Coût RH pour les vacances ?
Coût consommable TPs ?

heures

Dépenses 2024-2028 (annuelles)			
Administratif - Service inscription	6	49 €	297 €
Administratif - Reprographie	8	20 €	160 €
Administratif - Marketing/com	3	138 €	415 €
Administratif - Chargé com	3	115 €	346 €
Administratif - Chargé CRM	3	138 €	415 €
Administratif - Ingénieur pédagogique	455	27 €	12 300 €
Administratif - Ingénieur formation	2	185 €	369 €
Administratif - Fonctionnement com - UPSaclay			1 300 €
Administratif - Fonctionnement TP - UPSaclay	1600	1 €	846 €
Administratif - Fonctionnement TP - Sorbonne U	1600	0 €	206 €
Administratif - Fonctionnement TP - ENSTA	1600	0 €	137 €
Administratif - Fonctionnement TP - UPEC	1600	0 €	411 €
Administratif - Location de salle - UPSaclay	30	200 €	6 000 €
Administratif - Location de salle - Sorbonne U	1	200 €	200 €
Administratif - Location de salle - ENSTA	1	200 €	200 €
Administratif - Location de salle - UPEC	2	200 €	400 €
Responsable formation	40	50 €	2 000 €
UPSaclay - Vacances	115	50 €	5 750 €
Sorbonne U - Vacances	42,5	50 €	2 125 €
ENSTA - Vacances	12	50 €	600 €
UPEC - Vacances	31	50 €	1 550 €
Industriel/EPIC - Vacances	68	50 €	3 400 €
Droits inscription			
Frais de formation en formation initiale (FI)			
Frais de formation pris en charge par financeur			
Frais de formation pris en charge en auto-financement			
Frais de gestion	18 876 €	15,00%	2 831 €
Total			42 258 €

Recettes 2024-2028 (annuelles)			
Administratif - Service inscription			
Administratif - Reprographie			
Administratif - Marketing/com			
Administratif - Chargé com			
Administratif - Chargé CRM			
Administratif - Ingénieur pédagogique	455	27 €	12 300 €
Administratif - Ingénieur formation			
Administratif - Fonctionnement com - UPSaclay			1 300 €
Administratif - Fonctionnement TP - UPSaclay			846 €
Administratif - Fonctionnement TP - Sorbonne U			206 €
Administratif - Fonctionnement TP - ENSTA			137 €
Administratif - Fonctionnement TP - UPEC			411 €
Administratif - Location de salle - UPSaclay			
Administratif - Location de salle - Sorbonne U			
Administratif - Location de salle - ENSTA			
Administratif - Location de salle - UPEC			
Responsable formation	40	50 €	2 000 €
UPSaclay - Vacances	115	50 €	5 750 €
Sorbonne U - Vacances	42,5	50 €	2 125 €
ENSTA - Vacances	12	50 €	600 €
UPEC - Vacances	31	50 €	1 550 €
Industriel/EPIC - Vacances	68	50 €	3 400 €
Droits inscription	8	397 €	3 176 €
Frais de formation en formation initiale (FI)	6	1 800 €	10 800 €
Frais de formation pris en charge par financeur	1	9 500 €	9 500 €
Frais de formation pris en charge en auto-financement	1	6 200 €	6 200 €
Frais de gestion			
Total			60 301 €
			Bénéfices 18 043 €
			29 676 €
			30 625 €

Dépenses 2029+ (annuelles)			
Administratif - Service inscription	10	60 €	600 €
Administratif - Reprographie	12	20 €	240 €
Administratif - Marketing/com	3	138 €	415 €
Administratif - Chargé com	3	115 €	346 €
Administratif - Chargé CRM	3	138 €	415 €
Administratif - Ingénieur pédagogique			
Administratif - Ingénieur formation	2	185 €	369 €
Administratif - Fonctionnement com - UPSaclay			
Administratif - Fonctionnement TP - UPSaclay	2400	0,53	1 269 €
Administratif - Fonctionnement TP - Sorbonne U	2400	0,13	309 €
Administratif - Fonctionnement TP - ENSTA	2400	0,09	206 €
Administratif - Fonctionnement TP - UPEC	2400	0,26	617 €
Administratif - Location de salle - UPSaclay	30	200 €	6 000 €
Administratif - Location de salle - Sorbonne U	1	200 €	200 €
Administratif - Location de salle - ENSTA	1	200 €	200 €
Administratif - Location de salle - UPEC	2	200 €	400 €
Responsable formation	40	50 €	2 000 €
UPSaclay - Vacances	115	50 €	5 750 €
Sorbonne U - Vacances	42,5	50 €	2 125 €
ENSTA - Vacances	12	50 €	600 €
UPEC - Vacances	31	50 €	1 550 €
Industriel/EPIC - Vacances	68	50 €	3 400 €
Droits inscription			
Frais de formation en formation initiale (FI)			
Frais de formation pris en charge par financeur			
Frais de formation pris en charge en auto-financement			
Frais de gestion	25 692 €	15,00%	3 854 €
Total			32 164 €

Recettes 2029+ (annuelles)			
Administratif - Service inscription			
Administratif - Reprographie			
Administratif - Marketing/com			
Administratif - Chargé com			
Administratif - Chargé CRM			
Administratif - Ingénieur pédagogique			
Administratif - Ingénieur formation			
Administratif - Fonctionnement com - UPSaclay			1 300 €
Administratif - Fonctionnement TP - UPSaclay			1 269 €
Administratif - Fonctionnement TP - Sorbonne U			309 €
Administratif - Fonctionnement TP - ENSTA			206 €
Administratif - Fonctionnement TP - UPEC			617 €
Administratif - Location de salle - UPSaclay			
Administratif - Location de salle - Sorbonne U			
Administratif - Location de salle - ENSTA			
Administratif - Location de salle - UPEC			
Responsable formation			
UPSaclay - Vacances			
Sorbonne U - Vacances			
ENSTA - Vacances			
UPEC - Vacances			
Industriel/EPIC - Vacances			
Droits inscription	12	391 €	4 692 €
Frais de formation en formation initiale (FI)	10	6 000 €	60 000 €
Frais de formation pris en charge par financeur	1	12 000 €	12 000 €
Frais de formation pris en charge en auto-financement	1	9 000 €	9 000 €
Frais de gestion			
Total			85 692 €
			Bénéfices 53 529 €

Coût annuel	Coût sur le contrat		
	Creation	2026/2027	2026/2028
UPSaclay	26 752 €	82,11%	26 752 €
UPSaclay - Admin	22 447 €		22 447 €
UPSaclay - Enseil	9 150 €		10 000 €
UPSaclay - Resp formation (primes)	2 000 €		2 000 €
Sorbonne U	2 531 €	7,77%	
SU - Admin	406 €		
SU - Enseil	2 125 €		
ENSTA	937 €	2,88%	5 000 €
ENSTA - Admin	337 €		937 €
ENSTA - Enseil	600 €		
UPEC	2 361 €	7,25%	2 000 €
UPEC - Admin	811 €		2 361 €
UPEC - Enseil	1 550 €		4 723 €
Total	32 581 €	100,00%	63 648 €

Coût annuel (Heures)	Coût sur le contrats (Heures)		
	Creation	2026/2027	2026/2028
UPSaclay - Enseil	183	200	183
UPSaclay - Respo formation	40		40
UPSaclay - Coordin	80		80
Sorbonne U	42,5	125	42,5
SU - Coordin	80		80
ENSTA	12	100	12
ENSTA - Coordin	80		80
UPEC	31	40	31
UPEC - Coordin			0
Total	266	465	549

UPSaclay	Coût	Heures	Nombre p.n/h/m
Vacations	50 €	12 250 €	245
Vacations Pr Ass	50 €	53 000 €	1060
Primes	50 €	6 250 €	125
Apport RH MCF	6 950 €	24 325 €	56
Apport RH PR	10 365 €	25 913 €	40
Pr Ass		72 000 €	192
		193 738 €	1718

SU	Coût	Heures	Nombre p.n/h/m
Vacations	60 €	25 200 €	420
Primes	50 €	20 000 €	400
Apport RH MCF	6 950 €	104 250 €	240
Apport RH PR	10 365 €	155 475 €	240
		304 925 €	1300

ENSTA	Coût	Heures	Nombre p.n/h/m
Vacations	8 400 €	33 600 €	672
Apport RH PR	10 365 €	103 650 €	160
		137 250 €	832

UPEC	Coût	Heures	Nombre p.n/h/m
Vacations	8 400 €	16 800 €	336
Décharge	50 €	3 000 €	60
Apport RH MCF	6 950 €	6 950 €	16
Apport RH PR	10 365 €	10 365 €	16

		37 115 €	428		
--	--	----------	-----	--	--

Renouvellement

2025/
2026

Demande de renouvellement DU-DIU-CU

⚠️ **Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)**
 ⚠️ **Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si non, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée**

Fiche d'identité de la formation	
Composante/UFR	UFR Santé
Intitulé exact souhaité	Thérapies Endovasculaires Avancées des pathologies aortiques (TREAT)
Eventuelle modification du libellé	
Si libellé modifié, bref argumentaire pour l'évolution de l'intitulé	
Type de formation :	<input checked="" type="checkbox"/> DU <input type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> CU <input checked="" type="checkbox"/> De spécialisation <input type="checkbox"/> D'expérimentation
Si DIU →	
Porteur principal :	UPEC
Université(s) partenaire(s) :	
Préciser les modalités d'inscription :	

Renseignements divers	
Conseil de Composante	Date : 18/12/2025
<i>Joindre impérativement la copie du RD</i>	Avis : Favorable
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	<input type="checkbox"/> Effective <input type="checkbox"/> Prévus/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	<input checked="" type="checkbox"/> Non concerné
	<input type="checkbox"/> Effective <input type="checkbox"/> Prévus/Souhaitée

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	TOUMA Joseph			
Courriel :	Joseph.touma@aphp.fr			
Téléphone :	0149812404 0630031093			
Statut universitaire	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...)

UPEC (fonctionnaire) :	<input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input checked="" type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Clotilde BOYER			
Courriel :	Clotilde.boyer@u-pec.fr			
Téléphone :	07 63 74 73 16			



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : 📝

I. Bilan

1- Bilan quantitatif

	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2021/2022	0	0	0	0	0	0	0
Année 2022/2023	21	0	21	0	21	0	20 560
Année 2023/2024	30	0	20	0	18	0	20 417
Année 2024/2025	21	0	15	0	13	0	19 050
Année 2025/2026	24	0	20	0		0	20 772

⇒ **Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel :**



2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle

FMissions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
TOUMA	JOSEPH	Faculté de santé UPEC et APHP	
DESGRANGES	PASCAL	Faculté de santé UPEC et APHP	

Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU ?

La mise en place du conseil de perfectionnement a permis suite aux avis et évaluations des étudiants, de conclure à la nécessité :

1/ d'une formation pratique supplémentaire (dissection sur cadavre) que nous avons ajoutée cette année et qui a rencontré un grand succès

2/ de scinder la formation en deux sessions de trois jours au lieu d'une de cinq jours jusqu'en 2023, du fait de l'intensité des journées successives

Des dispositifs d'évaluation de la formation ont-ils bien été mis en place sur la période écoulée ?
Rappelez-les et précisez les résultats. Comment le Conseil de Perfectionnement exploite-t-il ces résultats ?

Oui : Questionnaire dévaluation anonyme à la fin de la formation

Non, justifiez :

BILAN	Au niveau interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts	- Félicitations sur l'organisation générale - Ateliers pratiques nombreux	
Points faibles	- Vétusté des lieux (salle de staff Henri Mondor) - Système de télétransmission (live case) laborieux	

Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ?

F Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés

La nécessité d'envisager l'utilisation des nouveaux locaux de la faculté en testant la connexion avec le bloc opératoire de Mondor auparavant

II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures

	Rubriques	Argumentaire
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	La
Type de formation <i>Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	La

2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures

	Rubriques	Argumentaire
Régime d'inscription <i>FI / FC</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	La
Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume horaire, E-learning, période de formation, stage...</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : - A terme, passer en formation totalement anglophone	La Permettra de recruter des participants européens anglophones, dont on perd les candidatures lorsqu'ils se renseignent
Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	La

<i>d'entretien de recrutement par exemple...</i>		
Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	↙
Type d'intervenants <i>Taux de rémunération différent selon les types d'intervenants</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	↙
Type d'enseignements <i>CM, TD, TP ou E-learning</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	↙
3- Modifications d'ordre financier		
Mutualisation partielle ou totale de la formation <i>Préciser la formation concernée et le volume horaire mutualisé</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	↙
Volume horaire par inscrit <i>Augmentation ou baisse</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser : -	↙ augmentation 65h
Autres charges <i>Acquisition de matériels, frais de déplacement...</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser : -	↙ Journée de dissection à l'école de chirurgie de l'APHP Fer à Moulin (5000 euros environ pour 6 sujets anatomiques et locaux)
Charges de logistique immobilière ou administrative :	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	↙
Droits d'inscription <i>Révision à la hausse ou à la baisse, commercialisation au module/à l'UE/au bloc de compétence</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser : -	↙ A la hausse
Autres ressources <i>Subventions ...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	↙

II. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation



Ces éléments seront affichés sur le support de présentation de la CFVU



Brève présentation :

Présenter le projet en 4 à 10 lignes.



L'enseignement dans sa nouvelle version comporte un séminaire théorique, la participation à diverses réunions de démonstration et de travaux pratiques (ateliers) et le fait d'assister à plusieurs télétransmissions en direct de procédures aortiques des nouveaux blocs opératoires de l'hôpital Henri Mondor. Ainsi que l'ajout d'une journée de dissection sur sujets anatomiques à l'Ecole de Chirurgie de l'APHP.

Cet enseignement est destiné à :

- améliorer les connaissances en imagerie et thérapeutiques endovasculaires pour le

	<p>traitement des pathologies aortiques basiques et complexes</p> <ul style="list-style-type: none"> - prodiguer un enseignement de pointe sur les derniers développements technologiques - associer un enseignement théorique et un enseignement pratique pour acquérir la maîtrise des techniques endovasculaires, - améliorer les connaissances en radioprotection.
<p>Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Combinaison de l'apprentissage théorique et de vastes ateliers techniques « hands on » avec des télétransmissions provenant des nouveaux blocs opératoires - Nouvelle formule associant l'expertise locale à celle d'orateurs nationaux sélectionnés donnant une dimension large à cet enseignement
<p>Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des différents dispositifs médicaux aortiques - Planification de procédures aortiques endovasculaires thoraciques ou abdominales - Choix d'une option thérapeutique endovasculaire et argumentation du choix - Intégration des techniques opératoires et des méthodes de gestion des complications opératoires endovasculaires aortiques - Connaître les indications du traitement endovasculaire des maladies aortiques et les différentes options thérapeutiques

2- Positionnement environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés	- Médecins spécialisés
Secteurs d'activités concernés :	- Médecins spécialisés – Chirurgie Endovasculaire

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, indiquez les liens url des formations concernées et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations concurrentes : -

1- Eventuel(s) partenariat(s) : Joindre copie convention

<i>Lister les partenaires</i>	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
<p>Partenaire 1 :</p> <input type="checkbox"/> Reconduction <input type="checkbox"/> Nouveau partenariat	<p>Nom :</p> <p>Type d'établissement :</p> <p>Site web :</p> <p>Objet du partenariat :</p> <p>Rôles et engagements du partenaire :</p> <p>Eventuel impact financier du partenariat :</p>

Partenaire 2 : <input type="checkbox"/> Reconduction <input type="checkbox"/> Nouveau partenariat	Nom : Type d'établissement : Site web : Objet du partenariat : Rôles et engagements du partenaire : Eventuel impact financier du partenariat :
Partenaire 3 : <input type="checkbox"/> Reconduction <input type="checkbox"/> Nouveau partenariat	Nom : Type d'établissement : Site web : Objet du partenariat : Rôles et engagements du partenaire : Eventuel impact financier du partenariat :



III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme <i>F au moins trois personnes titulaires</i>			
Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
TOUMA	JOSEPH	Faculté de santé UPEC et APHP	Correction des épreuves
DESGRANGES	PASCAL	Faculté de santé UPEC et APHP	Double vérification
SENEMAUD	Jean	PH, APHP Mondor	Correction des épreuves

Nom et signature du porteur de projet :

2025/
2026

Demande de renouvellement DU-DIU-CU

 **Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)**
 **Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si non, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée**

Fiche d'identité de la formation	
Composante/UFR	Santé
Intitulé exact souhaité	Immuno-Hématologie et Médecine Interne
Eventuelle modification du libellé	
Si libellé modifié, bref argumentaire pour l'évolution de l'intitulé	
Type de formation :	<input checked="" type="checkbox"/> DU <input type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> CU
	<input checked="" type="checkbox"/> De spécialisation <input type="checkbox"/> D'expérimentation
Si DIU →	
<i>Porteur principal :</i>	
<i>Université(s) partenaire(s) :</i>	
<i>Préciser les modalités d'inscription :</i>	

Renseignements divers	
Conseil de Composante	Date : 26/01/2026
Joindre Impérativement la copie du RD	Avis : FAVORABLE
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	<input type="checkbox"/> Effective <input type="checkbox"/> Prévues/Souhaitées
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	<input checked="" type="checkbox"/> Non concerné
	<input type="checkbox"/> Effective <input type="checkbox"/> Prévues/Souhaitées

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Pr MICHEL Marc			
Courriel :	marc.michel2@aphp.fr			
Téléphone :	0149812076			
Statut universitaire	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...)

UPEC (fonctionnaire) :	<input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input checked="" type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	BOYER Clotilde			
Courriel :	Clotilde.boyer@u-pec.fr			
Téléphone :	01 49 81 35 90			



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : 📌

I. Bilan


1- Bilan quantitatif							
	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2021/2022	40	28	12	12	18		11 401
Année 2022/2023	49	34	15	30	8		14 019
Année 2023/2024	49	9	40	32	9		36 372
Année 2024/2025	44	18	26				19 636
Année 2025/2026	38	11	23				27 750 prévisionnel

⇒ Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel :



2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle			
☞ Missions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...			
Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
MAHEVAS	MATTHIEU	UPEC	CONSEIL
HERMINE	OLIVIER	Université Paris Cité	Impliqué dans la constitution du programme et le choix des items

Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU ?

 Permet de mieux identifier les points forts et les points faibles et les pistes d'amélioration, cela a conduit notamment à la mise en place d'une journée de cas cliniques interactifs à la fin de la période d'enseignement et qui rencontre un franc succès

Des dispositifs d'évaluation de la formation ont-ils bien été mis en place sur la période écoulée ?

Rappelez-les et précisez les résultats. Comment le Conseil de Perfectionnement exploite-t-il ces résultats ?

Oui : questionnaire type google form à la fin de la période d'enseignement

Non, justifiez :

BILAN	Au niveau interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'excellence reconnu sur le plan national et international dans leur domaine respectif de la plupart des enseignants impliqués - Enregistrement de tous les cours sur Zoom avec envoi du lien d'enregistrement de chaque séance aux étudiants inscrits afin qu'ils puissent réviser les séances - Implémentation régulière de nouveaux intitulés de cours en fonction des actualités et innovations médicales dans le domaine traité 	
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les enseignants ne transmettent pas leur support de cours en temps et en heure, et pour une minorité d'entre eux ne font pas des mises à jour régulières du contenu de leur cours - 	D'autres DU rattachés à d'autres universités ont vu le jour ces dernières années (Amyloses, Micro-angiopathies thrombotiques, PTT) mais qui n'abordent chacun (plus en détail) qu'une des nombreuses thématiques abordées dans notre DU



Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ?

 *Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés*

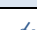


II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures

	Rubriques	Argumentaire
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	
Type de formation <i>Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	

2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures

	Rubriques	Argumentaire
Régime d'inscription <i>FI / FC</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	

Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume horaire, E-learning, période de formation, stage...</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	<p>✍️ Implémentation avec de nouveaux intitulés de cours prenant en compte l'évolution des connaissances et des descriptions de nouvelles maladies</p> <p>Intégration d'une journée obligatoire en présentiel de cas cliniques interactifs modérée par 3 enseignants PU-PH à la fin de la période d'enseignement (+8h en présentiel)</p>
Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place d'entretien de recrutement par exemple...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	<p>✍️</p>
Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	<p>✍️ Intégration depuis 4 ans d'une journée obligatoire en présentiel de cas cliniques interactifs modérée par 3 enseignants PU-PH à la fin de la période d'enseignement. Les étudiants qui présentent un cas clinique lors de cette journée (N = 12 à 14) sont évalués sur le niveau de leur présentation (note/20) et cette note leur vaut comme un mémoire de DU</p>
Type d'intervenants <i>Taux de rémunération différent selon les types d'intervenants</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	<p>✍️</p>
Type d'enseignements <i>CM, TD, TP ou E-learning</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser : -	<p>✍️ Intégration depuis 4 ans d'une journée obligatoire en présentielle de cas cliniques interactifs modérée par 3 enseignants PU-PH à la fin de la période d'enseignement</p>
3- Modifications d'ordre financier		
Mutualisation partielle ou totale de la formation <i>Préciser la formation concernée et le volume horaire mutualisé</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	<p>✍️</p>
Volume horaire par inscrit <i>Augmentation ou baisse</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser : -	<p>✍️ Compte tenu de l'intégration de la journée de cas clinique interactifs, le volume horaire global de la formation a été implémenté de 8h supplémentaires</p>
Autres charges <i>Acquisition de matériels, frais de déplacement...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	<p>✍️</p>
Charges de logistique immobilière ou administrative :	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	<p>✍️</p>
Droits d'inscription <i>Révision à la hausse ou à la baisse, commercialisation au module/à l'UE/au bloc de compétence</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	<p>✍️</p>
Autres ressources <i>Subventions ...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	<p>✍️</p>

II. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation



Ces éléments seront affichés sur le support de présentation de la CFVU



<p>Brève présentation : <i>Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</i></p>	<p>✍ L'objectifs de ce DU est d'acquérir un socle de connaissances solides sur des maladies rares immuno-hématologiques peu ou pas abordées en 2^{ème} des études médicales et prises en charge dans des services de Médecine Interne / Immunologie clinique et/ou en Hématologie. Ce DU se destine en priorité à des internes inscrits au DES de Médecine Interne –Immunologie clinique (MIIC) ou d'Hématologie Clinique et à des CCA ou praticiens hospitaliers exerçant ou souhaitant exercer dans des centres de référence ou de compétence labellisés pour la prise en charge de ce type de maladie. Ce DU est le DU de référence de la filière de santé maladies rares MARIH (maladies rares immuno-hématologiques) www.marh.fr Il aborde en effet la quasi-totalité des maladies (à l'exception des formes pédiatriques) incluses dans la périmètre de la filière.</p>
<p>Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i></p>	<p>✍ Les enseignants sollicités dans le cadre du DU sont tous des experts reconnus à l'échelon national et pour la plupart également au plan international dans leur domaine de compétence</p>
<p>Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Postuler pour un poste de CCA ou de praticien dans un service centre de référence ou de compétence pour la prise en charge de certaines maladies rares immuno-hématologiques (amylose, cytopénies auto-immunes...) - Devenir le médecin référent dans un service/centre hospitalier général pour le diagnostic et la prise en charge des maladies immuno-hématologiques rares - Participer à des essais thérapeutiques portant sur une maladie immuno-hématologique rare dans le périmètre du DU

2- Positionnement environnement professionnel

<p>Débouchés professionnels et métiers préparés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CCA/ assistant spécialiste, praticien hospitalier dans un service centre de référence ou de compétence pour certaines maladies immuno-hématologiques rares rattachés à la filière de santé marh.
<p>Secteurs d'activités concernés :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Médecine Interne et Immunologie Clinique, Hématologie à l'exception de l'hémato-oncologie

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

<p>Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement :</p>
<p>Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, indiquez les liens url des formations concernées et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations concurrentes :</p>

1- Eventuel(s) partenariat(s) : Joindre copie convention

<i>Lister les partenaires</i>	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
Partenaire 1 : <input type="checkbox"/> Reconduction <input type="checkbox"/> Nouveau partenariat	Nom : Type d'établissement : Site web : Objet du partenariat : Rôles et engagements du partenaire : Eventuel impact financier du partenariat :
Partenaire 2 : <input type="checkbox"/> Reconduction <input type="checkbox"/> Nouveau partenariat	Nom : Type d'établissement : Site web : Objet du partenariat : Rôles et engagements du partenaire : Eventuel impact financier du partenariat :

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme

au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
MICHEL	MARC	UPEC	Responsable de la formation, président du jury
MAHEVAS	MATTHIEU	UPEC	CONSEIL
HERIMINE	OLIVIER	Univ Paris Sorbonne	Impliqué dans la constitution du programme et le choix des items

Nom et signature du porteur de projet :

2025/
2026

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	<input checked="" type="checkbox"/> DU <input type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> CU
Intitulé	Thérapies Endovasculaires Avancées des pathologies aortiques (TREAT)
Composante/UFR	- Santé

Questions et remarques maquette Word

RAS

- Manque RD conseil de gestion du 18/12/2025 **ok**
- Le champ Correspondant administratif n'est pas renseigné dans le tableau "Contacts" **ok**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

- Cellules H15, N15, P15 à compléter **ok**
- Cellules E26 et F26 à compléter pour le SEMINAIRE 6 : URGENCES AORTIQUES ATELIERS PRATIQUES **ok**
- "Epreuve finale écrite en présentiel" dans la liste des enseignements : à retirer ?

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

- Le nom du Pr KOBEITER n'est pas le même dans la maquette et dans l'onglet intervenant : **M. Kobeiter a 2 prénoms Hicham et Hervé**
- Antoine MILLON est mentionné dans les intervenants mais pas dans la maquette ; Idem pour Jean Marc ALSAC ; idem pour CHAMSEDDINE CHERAIT ; idem pour Nathanael KHAYAT : **ok**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...):

- Cellules C12, C13, C14, C16 et C17 à compléter - **fait**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...):

65h de cours pour 42h de salle : delta ? Dans l'onglet 1, les cours sont tous à l'UPEC ? J'ai mis 65h de salle aussi

J'ai baissé les effectifs selon une année du bilan

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

Conclusions :

- **Points forts :**

- Bien positionné par rapport à la profession
- Correspond bien à une demande clairement identifiée
- Caractère professionnalisant
- Questionnaire d'évaluation de la formation par les étudiants dont les résultats ont été mobilisés pour faire évoluer la formation
- Volonté d'adapter la formation à un public anglophone

- **Points faibles :**

- Manque RDD conseil de gestion du 18/12/2025
- Nombreux champs à compléter dans les fichiers Word et Excel

- **Avis :** OK pour renouvellement vu antériorité

OK sous réserve (documents manquants, word et excel à compléter)

V2: favorable sous réserve de réponse au point sur les heures de salle

- **Recommandations :**

- Fournir RD conseil de composante
- Renseigner champs manquants (word, excel)

ETAPE 1 - Maquette & MCC

Légende	Cellules blanches :	Cellules blanches à renseigner par vos soins
	Cellules jaunes :	Liste déroulante à choix

Libellé de la formation :	DU Thérapies Endovasculaires Avancées des pathologies aortiques - TREAT					
Composante :	SANTÉ	Régime d'inscription	FC	Eléments SISE	Discipline SISE :	Medecine
Type de formation :	DU	Type de demande :	Renouvellement	Voir référentiel SISE ici	Secteur disciplinaire SISE :	Médecine

Domaine(s):	
<input type="checkbox"/> ALL	<input type="checkbox"/> DEG
<input type="checkbox"/> SHS	<input type="checkbox"/> STS

Organisation de la formation			
Localisation de la formation :	UPEC	Organisation des enseignements :	Par module
Durée formation : (en jours, semaines, mois ou année)	5 JOURS	Nombre de sessions de formation par année universitaire :	1
Date début enseignements :	DECEMBRE	Date fin enseignements :	DECEMBRE
Possibilité de commercialisation au module/au bloc de compétences :	Non	Argumenter brièvement la demande :	NC
Nombre minimum de module(s) à suivre :	NC		

Organisation des examens			
Nombre de sessions d'examen :	1	Date(s)/périodes d'examen prévues :	
Compensation des notes :	Non	→Préciser modalités de compensation: (entre toutes les UE ou UE3 & 4)	
Notes éliminatoires :	Oui	→Préciser note éliminatoire :	<10
La moyenne est-elle exigée ?	Oui	→Préciser si moyenne exigée partout ou UE/modules particuliers	





Organisation stage* et/ou soutenance			
Stage :	Pas de stage	Mémoire :	Non
Milieu stage :	Voir liste	Volume horaire du stage :	
Nom et statut responsable(s) de la coordination du stage :		*Loi du 10 juillet 2014: Le stage est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement	
Durée stage (semaines/mois) :			

Public cible													
Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :	> à Bac+5	Public visé :	→Les médecins de nationalité française ou originaires de la CEE titulaires d'un diplôme de docteur en médecine, et spécialisés/en cours de spécialité de chirurgie vasculaire ou radiologie interventionnelle.	Expérience professionnelle exigée : (préciser ou indiquer "NC")	Non	Durée de l'expérience professionnelle exigée :		Autres conditions de recrutement (dérogation, autres...) :	non	Formation accessible en VAE : (Seulement si inscrits au répertoire spécifique France Compétences)	Non	Modalités et critères de recrutement (dossier, entretien, examen...):	Oui

Semestre (S1/S2)	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECTS ou modules (indiquer leur organisation par UE ou par Modules)	Nom et prénom des intervenant(s) par ECTS	Type d'enseignement	Cas particuliers:		Langue d'enseignement (si autre que le français)	Volume horaire des enseignements					Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus	CONTROLE DES CONNAISSANCES				Eventuels ECTS		
				1-Préciser ici si Enseignement pris en charge par le partenariat/mutualisation avec autre formation	2-Sélectionner: Oui/Non		CM en heures	TD en heures	TP en heures	Distanciel asynchrone en heures	Distanciel synchrone en heures		Total en heures	Contrôle continu		Examen terminal			
													% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite	% évaluation orale		Voir liste	
S2	SEMINAIRE 1 : GENERALITES ENDOVASCULAIRES AORTIQUES	Dr Joseph Touma, Dr Jean Senemaud, Dr Jennifer Canonge, Dr Youssef Zaarour, Dr Fabien Lareyre, Pr Mauro Gargiulo, Dr Lucie Derycke, Dr Myriam Kriens, N. Khayef, Pr Joseph Touma, Pr Elixene Jean Baptiste, Dr Khawla Bouhanmi, Dr Sébastien Multon, Dr Youssef Zaarour, Dr Lucie Derycke, Dr Jeremie Javel, Pr	Obligatoire	Non			8			3				17			17		
S2	SEMINAIRE 2 : PATHOLOGIE DE L'AORTE SOUS RENALE ET AORTO ILIAQUE	Dr Joseph Touma, Dr Jean Senemaud, Dr Jennifer Canonge, Dr Youssef Zaarour, Dr Fabien Lareyre, Pr Mauro Gargiulo, Dr Lucie Derycke, Dr Myriam Kriens, N. Khayef, Pr Joseph Touma, Pr Elixene Jean Baptiste, Dr Khawla Bouhanmi, Dr Sébastien Multon, Dr Youssef Zaarour, Dr Lucie Derycke, Dr Jeremie Javel, Pr	Obligatoire	Non			8			3			17			17			
S2	SEMINAIRE 3 : PATHOLOGIES DE L'AORTE ABDOMINALE PROCEDURES HYBRIDES Journée de dissection	Dr Joseph Touma, Dr Myriam Kriens, Dr Jennifer Canonge, Dr Sébastien Multon	Obligatoire	Non			2			8			16			16			
S2	SEMINAIRE 4 : PATHOLOGIES DE L'AORTE THORACO-ABDOMINALE ET SUPRA-RENALE	Joseph Touma, Dr Jean Senemaud, Dr Claude Mialhe, Pr Pascal Desgranges, Pr Raphael Coscas, Dr Jeremie Javel, A. Millon	Obligatoire	Non			8			3			16			16			
S2	SEMINAIRE 5 : PATHOLOGIES DE L'AORTE THORACIQUE ET DE LA CROSSE DE LAORTE	Dr Jean Senemaud, Pr Jean Pierre Bacquemin, Dr Joseph Touma, Dr Khawla Bouhanmi, Dr Youssef Zaarour, Pr Elsa Faure, Pr Marine Gaudry, Pr Vania Tacher, Dr Quentin Pellano, Pr Rabih Chaer, M. Alsac	Obligatoire	Non			8			4			18			18			

Semestre (S1/S2)	CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS										CONTROLE DES CONNAISSANCES						
	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECUE ou modules <i>(indiquer leur organisation par UE ou par Modules)</i>	Nom et prénom des intervenant(s) par ECUE	Type d'enseignement	Cas particuliers: 1-Préciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non	Langue d'enseignement <i>(si autre que le français)</i>	Volume horaire des enseignements					Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus	Le total par ligne doit s'élever à 100%				Eventuels ECTS	
						CM en heures	TD en heures	TP en heures	Distanciel asynchrone en heures	Distanciel synchrone en heures		Total en heures	Contrôle continu		Examen terminal		Voir liste
											% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite	% évaluation orale			
	SEMINAIRE 6 : URGENCES AORTIQUES ATELIERS PRATIQUES	Pr. Joeph TOUMA, , Dr Jennifer Canonge, Dr Jean Senemaud	Obligatoire	Non		8		2			10	16			16		
	Epreuve finale écrite en présentiel		Voir liste	Voir liste							0						
			Voir liste	Voir liste							0						
			Voir liste	Voir liste							0						
											Rapport Stage :	NC	NC	NC	NC	NC	
											Soutenance Stage :	NC	NC	NC	NC	NC	
											Mémoire :	NC	NC	NC	NC	NC	
											Soutenance Mémoire :	NC	NC	NC	NC	NC	
						Total CM	Total TD	Total TP	Total Distanciel asynchrone	Total Distanciel synchrone	Volume horaire cours par apprenant	Volume horaire global par apprenant (cours + stage)					
						42	0	23	0	0	65	65					

Éléments financiers préalables

Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	0
			Effectif min inscription double	0
			Effectif Commercialisation au module ou UE	0
		Formation Continue	Effectif min financement par l'employeur	2
			Effectif min financement par le stagiaire	13
			Effectif min financement par d'autres organismes	
			Effectif min commercialisation au module/UE	
		Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :
Fourchettes FC :	10-20			
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation	#N/A	
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, la formation est dispensée à l'UPEC uniquement		
		Partenaire:		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources : → étoffer en C27	Non		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non		
	Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :			

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3

Légende:	Texte jaune	Texte jaune - cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte orange	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	5 JOURS	Type de formation:	DU
Intitulé du DU/DIU/CU :	DU ThéRapiEs Endovasculaires Avancées des pathologies aorTiques - TREAT			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	22,00	-	23,00	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	12,00	-	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	8,00	-	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	42,00	-	23,00	-

Eventuel volume horaire mutualisé	-	
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	65,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	86,00	
Coût total correspondant (euros) :	3 766 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre total d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	65		Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre total d'heures en salles de travaux pratiques			
Nombre total d'heures en salles informatiques			
Coût total correspondant (euros) :	520 €		65

3. Autres charges logistiques



Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (Consommables, déplacements, ...)

<i>Fournitures et consommables</i>	500 €	Détailler la charge/poste de dépense	frais de réception	Détailler le calcul	
<i>Acquisition de matériels spécifiques</i>	- €				
<i>Frais de déplacements</i>	- €				
<i>Frais de documentation</i>	- €				
<i>Locations de matériels</i>	- €				
<i>Reprographie</i>	- €				
<i>Locations sur des sites extérieurs</i>	5 040 €	Détailler la charge/poste de dépense	Journée de dissection sur cadavre Ecole de chirurgie	Détailler le calcul	
Coût total correspondant (euros)					5 540 €

4. Charges administratives et d'encadrement




Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
<i>Charges de pilotage formation (RNA, cf. cadrage UPEC)</i>		- €	✎
<i>Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC</i>		- €	
<i>Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)</i>	80	1 600 €	
<i>Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :</i>	NC		
Coût total correspondant (euros) :		1 600 €	

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	3 766 €	520 €	5 540 €	1 600 €	✎
Total charges :				11 426 €	

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Droits de niveau Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu UPEC (hors CVEC)	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		-	105 €		254 €	359 €	- €	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	- €	166 €	166 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			254 €	254 €	- €	
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur		2	NC	1 600 €	254 €	1 854 €	3 708 €	
- Financement par le stagiaire		13		1 100 €	254 €	1 354 €	17 602 €	
- Financement par d'autres organismes		-			254 €	254 €	- €	
- Commercialisation au module/UE		-			254 €	254 €	- €	
Autres ressources du DU/DIU/CU :					<i>Eventuelle subvention</i>		- €	
					<i>Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)</i>		- €	
					Total "autres ressources" :		- €	
Total des ressources :	Ressources totales	21 310 €		**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).		Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.		
	Dont pour la composante	12 250 €						
	Dont pour l'établissement**	9 060 €						
Estimation du résultat pour la composante :		824 €						
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :		

2025/
2026

Demande de renouvellement DU-DIU-CU

⚠️ **Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)**
 ⚠️ **Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si non, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée**

Fiche d'identité de la formation	
Composante/UFR	SANTE
Intitulé exact souhaité	DU Cardiologie Interventionnelle pour les Paramédicaux
Eventuelle modification du libellé	
Si libellé modifié, bref argumentaire pour l'évolution de l'intitulé	
Type de formation :	<input checked="" type="checkbox"/> DU <input type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> CU
	<input checked="" type="checkbox"/> De spécialisation <input type="checkbox"/> D'expérimentation
Si DIU →	
Porteur principal :	Université « porteur principal » : UPEC
Université(s) partenaire(s) :	
Préciser les modalités d'inscription :	

Renseignements divers	
Conseil de Composante <i>Joindre Impérativement la copie du RD</i>	Date : 18/12025 Avis : Favorable
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Effective <input type="checkbox"/> Prévus/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	<input checked="" type="checkbox"/> Non concerné <input type="checkbox"/> Effective <input type="checkbox"/> Prévus/Souhaitée

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Pr TEIGER Emmanuel			

Courriel :	Emmanuel.teiger@aphp.fr			
Téléphone :	01 49 81 21 11			
Statut universitaire UPEC (fonctionnaire) :	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input checked="" type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	BOYER Clotilde			
Courriel :	Clotilde.boyer@u-pec.fr			
Téléphone :	01 49 81 39 32			



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : ✍

I. Bilan

1- Bilan quantitatif							
	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2021/2022	29	0	29	0	27	0	25 849
Année 2022/2023	26	0	26	0	25	0	34 970
Année 2023/2024	29	0	26	0	26	0	36 920
Année 2024/2025	30	0	30	0	30	0	38 523
Année 2025/2026	30	0	30			0	40 440 prévisionnel

⇒ Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel :



2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle			
FMissions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...			
Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
TEIGER	EMMANUEL	CHU MONDOR	Directeur d'enseignement

LESPEL	MONIQUE	CHU MONDOR	Recrutement, Suivi, Evaluation des étudiants et de la formation, Bilan
VILLANOVA	Fanny	CH JOSSIGNY	Evaluation des étudiants
VANDERPLANCKE	MARIE-STELLA	HOPITAL J.CARTIER MASSY	Evaluation des étudiants
Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU ?			
<p>Les étudiants ont un suivi permanent depuis leur candidature, en passant par les cours et jusqu'à l'examen. Leurs retours sont très positifs et nombreux d'entre eux incitent leurs collègues à s'inscrire à cette formation</p>			
Des dispositifs d'évaluation de la formation ont-ils bien été mis en place sur la période écoulée ? <i>Rappelez-les et précisez les résultats. Comment le Conseil de Perfectionnement exploite-t-il ces résultats ?</i>			
<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui : Evaluation de la formation par des questionnaires de satisfaction données à chaque session en fin de semestres. Ce qui a permis un réajustement des enseignements (pour les étudiants abolition de certains cours et création de nouveaux cours), de la durée des cours (à la fois pour les étudiants mais aussi pour les enseignants)</p> <p><input type="checkbox"/> Non, justifiez :</p>			

BILAN	Au niveau interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu réajusté suite aux réponses des questionnaires des étudiants - DU unique en France et intérêt fort de faire cette formation - Investissement de l'équipe pédagogique 	<p>Pour le moment aucune faculté ne construit ce genre de formation. Mais ce qui pourrait être un point faible également si le nombre de candidats augmente beaucoup</p>
Points faibles	-	

Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ? <i>F Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés</i>	
<p>Peu de changements depuis 4/5 ans, l'équilibre de la formation pour le moment convient</p>	

II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures		
	Rubriques	Argumentaire
Public visé	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser : -	IDE ou MERM exerçant en cardiologie interventionnelle
Type de formation <i>Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	
2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures		
	Rubriques	Argumentaire
Régime d'inscription <i>FI / FC</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement :	

Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume horaire, E-learning, période de formation, stage...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	☞
Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place d'entretien de recrutement par exemple...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	☞
Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	☞
Type d'intervenants <i>Taux de rémunération différent selon les types d'intervenants</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	☞
Type d'enseignements <i>☞ CM, TD, TP ou E-learning</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	☞
3- Modifications d'ordre financier		
Mutualisation partielle ou totale de la formation <i>☞ Préciser la formation concernée et le volume horaire mutualisé</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	☞
Volume horaire par inscrit <i>☞ Augmentation ou baisse</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	☞
Autres charges <i>☞ Acquisition de matériels, frais de déplacement...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	☞
Charges de logistique immobilière ou administrative :	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	☞
Droits d'inscription <i>☞ Révision à la hausse ou à la baisse, commercialisation au module/à l'UE/au bloc de compétence</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	☞
Autres ressources <i>☞ Subventions ...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	☞

III. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation



Ces éléments seront affichés sur le support de présentation de la CFVU



<p>Brève présentation : <i>Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</i></p>	<p>Ce diplôme s'adresse aux infirmiers diplômés d'État (IDE) et aux manipulateurs d'électroradiologie médicale (MERM) exerçant en cardiologie interventionnelle, souhaitant se perfectionner, ainsi qu'à ceux ayant un projet professionnel à court terme dans ce domaine. La formation initiale dispensée en instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) ou en écoles de MERM n'intègre pas les spécificités de la cardiologie interventionnelle. Ce diplôme universitaire de spécialisation permet ainsi d'apporter des compétences adaptées aux personnels soignants, répondant à un besoin identifié et facilitant leur intégration dans ces unités.</p> <p>Objectifs généraux du DU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'adapter aux évolutions technologiques des pratiques de soins en cardiologie interventionnelle - Renforcer les compétences techniques et professionnelles des soignants - S'approprier les obligations légales et réglementaires en vigueur
<p>Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i></p>	<p>✍ Les étudiants ayant reçus la formation conseillent à leurs collègues de la faire. Certains services de formation ont inscrit ce DU dans leur programme de formation de leurs agents et inscrivent tous les ans 1 ou 2</p>
<p>Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différentes stratégies thérapeutiques en cardiologie interventionnelle • Savoir se positionner en tant qu'acteur paramédical, au cours de la mise en œuvre des techniques interventionnelles en cardiologie, sous imagerie médicale • Valorisation et reconnaissance du paramédical exerçant en unité de cardiologie interventionnelle • Appréhender le mécanisme physiopathologique des actes pratiqués en cardiologie interventionnelle. • Comprendre les stratégies thérapeutiques choisies en cardiologie interventionnelle. • Savoir, dans le cadre légal des missions spécifiques de chaque paramédical, gérer la mise en œuvre des différentes techniques utilisées. • Connaître les règles d'hygiène et de sécurité pour une qualité de soins optimale en salle interventionnelle

2- Positionnement environnement professionnel	
<p>Débouchés professionnels et métiers préparés</p>	<p>- N/A</p>
<p>Secteurs d'activités concernés :</p>	<p>- Equipe de soins</p>

3- Positionnement dans l'environnement de la formation	
<p>Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement :</p>

Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?

Non

Oui, indiquez les liens url des formations concernées et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations concurrentes :

-

1- Eventuel(s) partenariat(s) : Joindre copie convention

Lister les partenaires

En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements

Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...

Partenaire 1 :

Reconduction

Nouveau partenariat

Nom :

Type d'établissement :

Site web :

Objet du partenariat :

Rôles et engagements du partenaire :

Eventuel impact financier du partenariat :

Partenaire 2 :

Reconduction

Nouveau partenariat

Nom :

Type d'établissement :

Site web :

Objet du partenariat :

Rôles et engagements du partenaire :

Eventuel impact financier du partenariat :

IV. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme

F au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
TEIGER	EMMANUEL	CHU MONDOR	Directeur d'enseignement
LESPEL	MONIQUE	CHU MONDOR	Recrutement, Suivi, Evaluation des étudiants et de la formation, Bilan
VILLANOVA	FANNY	CH JOSSIGNY	Evaluation des étudiants
VANDERPLANCKE	MARIE-STELLA	HOPITAL J. CARTIER MASSY	Evaluation des étudiants

Nom et signature du porteur de projet :

2025/
2026

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	<input type="checkbox"/> DU <input checked="" type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> CU
Intitulé	DIU Cardiologie Interventionnelle pour les Paramédicaux
Composante/UFR	- Santé

Questions et remarques maquette Word

RAS

- Manque RDD conseil de composante 18/12/25 ; **ok transmis**
- Le champ "quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement ?" n'est pas renseigné ; **ok renseigné**
- Beaucoup de champs ne sont pas renseignés dans le II. Modifications envisagées, à compléter ; **Tout est bien complété, mais il semble que les caractères apparaissent en blanc, ce qui les rendait illisibles. Je les ai donc remis en noir.**
- Dans le champ "Brève présentation" : **renseigné**
 - o Déplacer les compétences dans le champ "Liste des compétences attestées" ; **ok**
 - o Rédiger une présentation du DU dans le champ "Brève présentation". **ok**
 - o Le tableau "3. Positionnement dans l'environnement de la formation" est à compléter ; **ok**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

- "Caractéristique des enseignements" : colonne F à renseigner ; **ok fait mais il me semble que ces champs doivent être renseignés dans le cadre d'un DIU ? Non? Si partenariat oui**
- Chaque semestre ne comporte qu'une UE qui n'a pas de libellé et comporte des ECUE similaires (ex : l'UE 1 compte 3 ECUE "Travail de groupe"). Cette présentation ne rend pas la maquette lisible ; **ok changé il s'agit de modules**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

- Il semble qu'il y ait une faute de frappe dans le nom de Mme LESPES **ok corrigé**
- Mr LAMARCHE est mentionné dans la maquette mais n'apparaît pas dans l'onglet Intervenants, idem pour le Dr BOURKAIB Ryad ; idem pour le Pr GALLET Romain ;
- ~~APTECAR Eduardo figure dans l'onglet Intervenants mais n'apparaît pas dans la maquette ; idem pour BOUGHALEM Kamel ; idem pour AUVRY Pierre ; idem pour QUILICHINI Ariel.~~ **0 intervention**
- **Corrigé par porteur**
- **27% assimilés UPEC = ok**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...):

- Cellules C12, C13, C14, C16, C17 à compléter / fait

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...) :

J'ai baissé les effectifs selon le seuil minimum

Droits UPEC niveau L - à confirmer (mais déjà le cas la dernière fois)

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

Conclusions :

• **Points forts :**

- Bien positionné par rapport à la profession
- Correspond bien à une demande clairement identifiée
- Caractère professionnalisant
- **Evaluation de la formation via des questionnaires de satisfaction**
- Soins accordés à la formulation des compétences attestées par le DU

• **Points faibles :**

- RD conseil de gestion à fournir
- Beaucoup de champs à compléter dans le formulaire et le fichier Excel

• **Avis :** OK pour renouvellement vu antériorité

Ok sous réserve (documents manquants, nombreux champs à compléter dans Word et Excel)

• **Recommandations :**

- Fournir RD conseil de composante
- Renseigner les champs manquants (word, excel)

ETAPE 1 - Maquette & MCC

Légende	Cellules blanches :		Cellules blanches à renseigner par vos soins	
	Cellules jaunes :		Liste déroulante à choix	
	Domaine(s):			
	ALL	DEG		
	BHS	BTS		

Libellé de la formation :	DU Cardiologie Interventionnelle pour les Paramédicaux					
Composante :	SANTÉ		Régime d'inscription	FC	Eléments SISE	Discipline SISE : Médecine
Type de formation:	DU		Type de demande :	Renouvellement		Secteur disciplinaire SISE : Médecine

Organisation de la formation			
Localisation de la formation :	UPEC FACULTE DE SANTE	Organisation des enseignements :	Par module
Durée formation : (en jours, semaines, mois ou année)	8 Mois	Nombre de sessions de formation par année universitaire :	02/01/1900
Date début enseignements :	NOVEMBRE	Date fin enseignements :	JUIN
Possibilité de commercialisation au module/au bloc de compétences :	Non	Argumenter brièvement la demande :	NC
Nombre minimum de module(s) à suivre :	NC		

Organisation des examens			
Nombre de sessions d'examen :	1	Date(s)/périodes d'examen prévues :	JUIN
Compensation des notes :	Oui	→Préciser modalité de compensation: (entre toutes les UE ou UE3 & 4)	l'oral peut compenser l'écrit et l'inversement (mais pas en cas de note éliminatoire)
Notes éliminatoires :	Oui	→Préciser note éliminatoire :	8
La moyenne est-elle exigée ?	Oui	→Préciser si moyenne exigée partout ou UE/modules particuliers	moyenne écrit + oral

Organisation stage* et/ou soutenance			
Stage :	Stage obligatoire	Mémoire :	Non
Milieu stage :	Hospitalier	Volume horaire du stage :	14,0
Nom et statut responsable(s) de la coordination du stage :	Monique LESPES	*Loi du 10 juillet 2014: Le stage est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement	
Durée stage (semaines/mois) :	2 JOURS		


Public cible													
Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :	Bac+3	Public visé :	DE INFIRMIER OU DE MANIPULATEUR RADIOLOGIE MEDICALE	Expérience professionnelle exigée : (préciser ou indiquer "NC")	Oui	Durée de l'expérience professionnelle exigée :	Exercer en cardiologie interventionnelle	Autres conditions de recrutement (dérogation, autres...) :	pas d'expérience en cardiologie interventionnelle, il faut	Formation accessible en VAE : Seulement si inscrits au répertoire spécifique France Compétences	Non	Modalités et critères de recrutement (dossier, entretien, examen...):	Oui

Semestre (S1/S2)	CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS											CONTROLE DES CONNAISSANCES				
	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECUÉ ou modules (indiquer leur organisation par UE ou par Modules)	Nom et prénom des intervenant(s) par ECUÉ	Type d'enseignement	Cas particuliers: 1-Préciser ici si Enseignement pris en charge par le partenariat/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non	Langue d'enseignement (si autre que le français)	Volume horaire des enseignements					Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus	Le total par ligne doit s'élever à 100%				Eventuels ECTS
						CM en heures	TD en heures	TP en heures	Distanciel asynchrone en heures	Distanciel synchrone en heures		Total en heures	Contrôle continu		Examen terminal	
											% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite	% évaluation orale	Voir liste	
			Voir liste	Non						0						
1	Accueil et présentation de l'enseignement	Mme LESPES Monique	Obligatoire	Non		1,5				1,5						
1	Analyse paramédicale de l'ECG	Pr BRASSELET Camille	Obligatoire	Non		2				2						
1	Anatomie Physiologie	Pr BRASSELET Camille	Obligatoire	Non		2				2						
1	Radioprotection des travailleurs	Mr LAMARCHE Guillaume	Obligatoire	Non		2				2						
1	Préparation à l'oral	Mme LESPES Monique	Obligatoire	Non		1				1						
1	Hygiène et prévention des infections	Mme MARTINET Patricia	Obligatoire	Non		2,5				2,5						
1	Dilatation aortique et TAVI	Dr MOUILLET Gauthier	Obligatoire	Non		2				2						
1	Sémiologie et pathologies	Dr BOURKAIB Ryad	Obligatoire	Non		2				2						
1	Travail de groupe	Mme LESPES Monique	Obligatoire	Non			1,5			1,5						
1	Risques iatrogènes	Mr FALTOT Hervé	Obligatoire	Non		2				2						
1	CTO	Mr FALTOT Hervé	Obligatoire	Non		2				2						
1	Travail de groupe	Mme LESPES Monique	Obligatoire	Non			1			1						

Semestre (S1/S2)	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECU ou modules <i>(indiquer leur organisation par UE ou par Modules)</i>	Nom et prénom des Intervenant(s) par ECU	Type d'enseignement	CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS						CONTROLE DES CONNAISSANCES							
				Cas particuliers: 1-Preciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non	Langue d'enseignement (si autre que le français)	Volume horaire des enseignements						Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus	Le total par ligne doit s'élever à 100%				Eventuels ECTS
						CM en heures	TD en heures	TP en heures	Distanciel asynchrone en heures	Distanciel synchrone en heures	Total en heures		Contrôle continu		Examen terminal		
													% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite	% évaluation orale	
Voir liste																	
1	Explorations coronariennes OCT,	Dr DUPOUY Patrick	Obligatoire	Non		2,5					2,5						
1	Travail de groupe	Mme LESPES Monique	Obligatoire	Non			2,5				2,5						
	Information stages, examen	Mme LESPES Monique	Voir liste	Non			0,5				0,5						
			Voir liste	Non							0						
			Obligatoire	Non							0						
2	Pharmacologie	Mme VILLANOVA Fanny	Obligatoire	Non		2					2						
2	DMI DMS	Mme VILLANOVA Fanny	Obligatoire	Non		2					2						
2	Urgences cardiaques	Dr LESAULT Pierre François	Obligatoire	Non		1,5					1,5						
2	Aspects réglementaires de la cardiologie	Dr LESAULT Pierre François	Obligatoire	Non		1					1						
2	Legislation	Mme LESPES Monique	Obligatoire	Non		1,5					1,5						
2	Dilatations mitrales et MitraClip	Pr GALLET Romain	Obligatoire	Non		2					2						
2	Hypnose	Mme KHALED Asmaa	Obligatoire	Non		2					2						
2	Travail de groupe	Mme LESPES Monique	Obligatoire	Non			2				2						
2	Travail de groupe	Mme LESPES Monique	Obligatoire	Non			1,5				1,5						
2	FAG FOP CIA	Dr MOUILLET Gauthier	Obligatoire	Non		2					2						
2	Radioprotection patient	Mr LAMARCHE Guillaume	Obligatoire	Non		3					3						
2	Travail de groupe	Mme LESPES Monique	Obligatoire	Non			1				1						
2	Voies d'abord et surveillance	Dr DUPOUY Patrick	Obligatoire	Non		1,5					1,5						
2	Démarche qualité	Mme BATISTA Anne Christine	Obligatoire	Non		2					2						
2	Rotablator Alcoolisation septale KT Droit	Pr BRASSELET Camille	Obligatoire	Non		1,5					1,5						
	Débriefing de la formation	Mme LESPES Monique	Obligatoire	Non			0,5				0,5						
	EXAMEN ECRIT	Mme LESPES Monique	Obligatoire	Non		0					0			100			
			Voir liste	Voir liste							0						
			Voir liste	Voir liste							0						
			Voir liste	Voir liste							0						
			Voir liste	Voir liste							0						
											Rapport Stage :						
											Soutenance Stage :						
											Mémoire :	NC	NC	NC	NC	NC	
											Soutenance Mémoire :	NC	NC	NC	NC	NC	
						Total CM	Total TD	Total TP	Total Distanciel asynchrone	Total Distanciel synchrone	Volume horaire cours par apprenant	Volume horaire global par apprenant (cours + stage)					
						43,5	10,5	0	0	0	54	68					

VILLANOVA	FANNY	CH JOSSIGNY	INFIRMIERE		4							
KHALED	ASMAA	CH PIERRE ROUQUES PARIS	ANESTHESISTE		2,5							
LAMARCHE	GUILLAUME	CH ST JOSEPH PARIS	PCR		5							
BOURKAIB	RYAD	HOPITAL MARIE LANNELONGUE	MEDECIN		2							
Total heures D :					37,00	-	-	-	-	-	-	-
Totaux des heures d'enseignement prises en charge par l'UPEC									Totaux des éventuelles heures d'enseignement prises en charge par le(s) partenaire(s)			
<i>Total heures prises en charge par l'UPEC :</i>		54,00	<i>Totaux par type d'enseignement :</i>		43,50	10,50	-	-	-	-	-	-

Éléments financiers préalables

Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif min financement par l'employeur	16
			Effectif min financement par le stagiaire	4
			Effectif min financement par d'autres organismes	
			Effectif min commercialisation au module/UE	
		Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :
Fourchettes FC :	20-30			
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation	#N/A	
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, la formation est dispensée à l'UPEC uniquement		
		Partenaire:		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources : → étoffer en C27	Non		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non		
	Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :			

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3

Légende:	Texte jaune	Texte jaune - cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte orange	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	8 Mois	Type de formation:	DU
Intitulé du DU/DIU/CU :	DU Cardiologie Interventionnelle pour les Paramédicaux			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	4,50	10,50	-	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	2,00	-	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	37,00	-	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	43,50	10,50	-	-

Eventuel volume horaire mutualisé	-	La plupart des intervenants ne sont pas rémunérés
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	54,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	75,75	
Coût total correspondant (euros) :	4 329 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre total d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	54		Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre total d'heures en salles de travaux pratiques			
Nombre total d'heures en salles informatiques			
Coût total correspondant (euros) :	432 €		54

3. Autres charges logistiques



Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (Consommables, déplacements, ...)

<i>Fournitures et consommables</i>	- €				
<i>Acquisition de matériels spécifiques</i>	- €				
<i>Frais de déplacements</i>	- €				
<i>Frais de documentation</i>	- €				
<i>Locations de matériels</i>	- €				
<i>Reprographie</i>	- €				
<i>Locations sur des sites extérieurs</i>	- €				
Coût total correspondant (euros)				- €	

4. Charges administratives et d'encadrement




Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
<i>Charges de pilotage formation (RNA, cf. cadrage UPEC)</i>		- €	✎
<i>Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC</i>		- €	
<i>Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)</i>	150	3 000 €	
<i>Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :</i>	NC		
Coût total correspondant (euros) :		3 000 €	

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	4 329 €	432 €	- €	3 000 €	✎
Total charges :				7 761 €	

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Droits de niveau Licence	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu UPEC (hors CVEC)	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		-	105 €		178 €	283 €	- €	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	- €	118 €	118 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			178 €	178 €	- €	
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur		16	NC	1 300 €	178 €	1 478 €	23 648 €	
- Financement par le stagiaire		4		650 €	178 €	828 €	3 312 €	
- Financement par d'autres organismes		-			178 €	178 €	- €	
- Commercialisation au module/UE		-			178 €	178 €	- €	
Autres ressources du DU/DIU/CU :					<i>Eventuelle subvention</i>		- €	
					<i>Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)</i>		- €	
					Total "autres ressources" :		- €	
Total des ressources :	Ressources totales		26 960 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).		Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.		
	Dont pour la composante		16 380 €					
	Dont pour l'établissement**		10 580 €					
Estimation du résultat pour la composante :			8 619 €					
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :		

2025/
2026

Demande de renouvellement DU-DIU-CU

⚠️ **Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)**
 ⚠️ **Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si non, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée**

Fiche d'identité de la formation	
Composante/UFR	Santé
Intitulé exact souhaité	DIU Pratique médicale en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
Eventuelle modification du libellé	
Si libellé modifié, bref argumentaire pour l'évolution de l'intitulé	
Type de formation :	<input type="checkbox"/> DU <input checked="" type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> CU <input checked="" type="checkbox"/> De spécialisation <input type="checkbox"/> D'expérimentation
<i>Si DIU →</i>	
<i>Porteur principal :</i>	Université Paris Est Créteil (qui centralise toutes les inscriptions)
<i>Université(s) partenaire(s) :</i>	Université de Paris Cité
<i>Préciser les modalités d'inscription :</i>	Centralisation des inscriptions à l'UPEC

Renseignements divers	
Conseil de Composante <i>Joindre Impérativement la copie du RD</i>	Date : 18/12/2025 Avis : FAVORABLE
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Effective <input type="checkbox"/> Prévüe/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	<input checked="" type="checkbox"/> Non concerné <input type="checkbox"/> Effective <input type="checkbox"/> Prévüe/Souhaitée

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université PARIS CITE	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Jean-Claude PAIRON	Lynda BENSEFA-COLAS		
Courriel :	jc.pairon@chicreteil.fr	lynda.bensefa-colas@aphp.fr		
Téléphone :	01 57 02 20 93	01 42 34 86 07 ou 08		

Statut universitaire UPEC (fonctionnaire) :	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input checked="" type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input checked="" type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...) <input type="checkbox"/> Chercheur titulaire <input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)
Correspondant administratif	UPEC	Université PARIS CITE	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Clotilde BOYER	Rosette JOAO		
Courriel :	clotilde.boyer@u-pec.fr	Rosette.joao@univ-paris-diderot.fr		
Téléphone :	01 49 81 39 32			



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : ⚠

I. Bilan

1- Bilan quantitatif							
	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2021/2022	Année 1 = 36	0	Année 25+ 19+ 21 + 20 = 85	0	Fin 4 ^{ème} année : 20	0	Total 4 années : CA 118 575 + 90 117 + 36 603 + 34 860 = 280 155
Année 2022/2023	35	0	22 + 23 + 18 + 20 = 83	0	20	0	104 167 + 99 603 + 31 374 + 34 860 = 270 004
Année 2023/2024	42	0	25 + 19 + 19 + 21 = 83	0	21	0	128 061 + 94 342 + 38 346 + 32 553 = 293 302
Année 2024/2025	43	0	28 + 27 + 19 + 23 = 97	0	22	0	137 750 + 118 750 + 37 481 + 38 500 = 332 481
Année 2025/2026	48	0	29 + 27 + 24 + 21 = 101	0		0	

⇒ **Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel :**

Effectif d'inscrits en 1ère année plafonné par le nombre de stages de 3 mois disponibles.

Certains collaborateurs médecins sollicitent une 5^{ème} année (finalisation mémoire, rattrapage de module ou d'examen...).
Dispense de dernière année pour des cas particuliers.
Départs en retraite avant la fin du cursus.

2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle

FMissions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
ANDUJAR	Pascal	UPEC	PU-PH
BENSEFA-COLAS	Lynda	PARIS CITE	PU-PH
DURET	Clément	AP-HP	PH
GODEAU	Diane	PARIS NORD SORBONNE	MCU-PH
LABORDE CASTEROT	Hervé	AP-HP	PH
LANGRAND	Jérôme	AP-HP	PH
LEGER	Damien	PARIS CITE	PU-PH
MATRAT	Mireille	UPEC	MCU-PH
PAIRON	Jean-Claude	UPEC	PU-PH
PITRON	Victor	PARIS CITE	PHU

Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU ?

La demande pour ce DIU est très importante et le succès confirme qu'il est adapté à la demande. Le conseil de perfectionnement, composé de spécialistes issus des différentes Universités franciliennes comportant des enseignants hospitaliers ou hospitalo universitaires de la discipline « médecine et santé au travail » suit attentivement les candidats depuis la sélection jusqu'à l'après formation. Les évaluations sont très satisfaisantes, tout comme les résultats des examens.

Des dispositifs d'évaluation de la formation ont-ils bien été mis en place sur la période écoulée ?

Rappelez-les et précisez les résultats. Comment le Conseil de Perfectionnement exploite-t-il ces résultats ?

Oui : Les réunions du conseil de perfectionnement (réunions semestrielles) permettent des échanges pédagogiques et un retour sur le vécu des étudiants sur leur période de stage en milieu hospitalo-universitaire ou assimilé.

Non, justifiez :

BILAN	Au niveau interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'offre à 29 postes annuels (au lieu de 24) afin de mieux répondre aux nombreuses demandes - Organisation des enseignements des UE sur 3 années, regroupées sur un jour fixe (vendredi), ce qui est très apprécié des Services de Santé au Travail qui emploient les collaborateurs médecins - Couverture de l'ensemble des 7 UE du programme en faisant appel aux compétences régionales multiples du champ Santé-Travail propres à la région Île-de-France 	

	- Le stage de 3 mois en milieu hospitalo-universitaire est effectivement réalisé en Île-de-France - Couplage de la formation avec celle du DES de Médecine et Santé au Travail, afin d'avoir une formation de haut niveau en Santé au Travail	
Points faibles	- Impossibilité d'augmenter les effectifs accueillis et notamment de répondre à des demandes de province ou outre-mer, compte-tenu des capacités d'accueil et des modalités d'enseignements (enseignements présentiels hebdomadaires, stage de 3 mois)	
Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ? <i>F Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés</i>		
<p>Ce DIU doit être maintenu et valorisé car il est très important pour la profession (forte demande des Services de Santé au Travail). Il permet de répondre au besoin de reconversion professionnelle de certains médecins, souhaitée par le Ministère du Travail. L'organisation en Île-de-France couvre l'ensemble des Unités d'Enseignement de la maquette nationale analogue à celle des internes (DES Médecine et Santé au Travail) et la préparation du mémoire, afin d'obtenir la qualification en Médecine du Travail par le Conseil National de l'Ordre des Médecins. Les retours de la part des Services de Santé au Travail témoignent globalement d'une grande satisfaction des modalités utilisées.</p>		

II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures

	Rubriques	Argumentaire
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser :	✍
Type de formation <i>Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement :	✍

2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures

	Rubriques	Argumentaire
Régime d'inscription <i>FI / FC</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement :	✍
Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume horaire, E-learning, période de formation, stage...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement :	✍
Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place d'entretien de recrutement par exemple...</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : - Adoption au niveau national d'une durée minimale d'exercice de 3 ans après la Thèse - Discussion d'harmonisation annuelle des cas justifiant une réduction de durée de formation	✍
Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement :	✍

Type d'intervenants <i>FTaux de rémunération différent selon les types d'intervenants</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser :	☞
Type d'enseignements <i>☞ CM, TD, TP ou E-learning</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser :	☞
3- Modifications d'ordre financier		
Mutualisation partielle ou totale de la formation <i>☞ Préciser la formation concernée et le volume horaire mutualisé</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser :	☞
Volume horaire par inscrit <i>☞ Augmentation ou baisse</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser : 305 heures	Organisation d'au moins 3 séminaires par an en 4^{ème} année, avec présence optionnelle.
Autres charges <i>☞ Acquisition de matériels, frais de déplacement...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser :	☞
Charges de logistique immobilière ou administrative :	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser :	☞
Droits d'inscription <i>☞ Révision à la hausse ou à la baisse, commercialisation au module/à l'UE/au bloc de compétence</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser :	☞
Autres ressources <i>☞ Subventions ...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser :	☞

II. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation



Ces éléments seront affichés sur le support de présentation de la CFVU



Breve présentation : <i>Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</i>	<p>L'enseignement des collaborateurs médecins est calqué sur celui des internes du DES de Médecine et Santé au travail.</p> <p>La maquette de formation théorique est développée sur 3 ans avec organisation des 7 modules. Certains d'entre eux sont dispensés chaque année et communs avec ceux mis en place pour les étudiants de phase socle du DES de Médecine et Santé au Travail, et les autres sont dispensés 1 an sur 2, en parallèle de ceux mis en place au cours de la phase d'approfondissement du DES de Médecine et Santé au Travail.</p> <p>Les enseignements du DES Médecine et Santé au Travail et du DIU de Pratique Médicale en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins sont mutualisés. Des évolutions seront apportées au fil du temps au DIU organisé par l'UPEC afin de prendre en compte, s'il y en a, les décisions prises au niveau national pour l'organisation des enseignements de la maquette du DES de Médecine et Santé au Travail.</p>
Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	<p>Stages de 3 mois en Service de Pathologie Professionnelle (ou assimilé : cas du stage INRS)</p> <p>Cours les vendredis sur Créteil ou Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en 1^{ère} année les vendredis après-midi - en 2^{ème} et 3^{ème} année 1 vendredi sur 2 toute la journée
Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i>	<p>A la fin de sa formation le collaborateur médecin a acquis des compétences analogues à un interne de Médecine et Santé au Travail en fin de formation (selon la maquette élaborée par le Collège National des Enseignants Hospitaliers et Universitaires de Médecine et Santé au Travail (CEHUMT)).</p>

Cf. Référentiel de compétence des futurs spécialistes en santé au travail (2018).

2- Positionnement environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés	Médecin souhaitant se reconvertir vers la médecine du travail. Ce DIU offre ainsi la possibilité de changer d'orientation pour des médecins non spécialistes de médecine du travail (médecins généralistes, de santé publique, urgentistes...).
Secteurs d'activités concernés :	Services de Santé au Travail Inter-Entreprises ou Autonomes.

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement :
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, indiquez les liens url des formations concernées et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations concurrentes : - Forte demande de formation en IdF


1- Eventuel(s) partenariat(s) : Joindre copie convention

<i>Lister les partenaires</i>	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
Partenaire 1 : <input checked="" type="checkbox"/> Reconduction <input type="checkbox"/> Nouveau partenariat	Nom : PARIS CITE Type d'établissement : UNIVERSITE Site web : Université Paris Cité Bienvenue à Université Paris Cité Objet du partenariat : Mutualisation du programme et des enseignements Rôles et engagements du partenaire : Participation aux enseignements et aux Jurys Eventuel impact financier du partenariat : Aucun
Partenaire 2 : <input type="checkbox"/> Reconduction <input type="checkbox"/> Nouveau partenariat	Aucun
Partenaire 3 : <input type="checkbox"/> Reconduction <input type="checkbox"/> Nouveau partenariat	Aucun

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme
F au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
ANDUJAR	Pascal	UPEC	MEMBRE
BENSEFA-COLAS	Lynda	PARIS CITE	MEMBRE
GODEAU	Diane	PARIS NORD SORBONNE	MEMBRE
LEGER	Damien	PARIS CITE	MEMBRE
MATRAT	Mireille	UPEC	MEMBRE
PAIRON	Jean-Claude	UPEC	PRESIDENT



Nom et signature du porteur de projet :

ETAPE 1 - Maquette & MCC

Libellé de la formation :	DIU Pratique médicale en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins						
Composante :	SANTÉ	Régime d'inscription :	FC	Éléments SISE :	Voir référentiel SISE ici	Discipline SISE :	Medecine
Type de formation :	DIU	Type de demande :	Renouvellement			Secteur disciplinaire SISE :	Médecine

Organisation de la formation			
Localisation de la formation :	UPEC - Faculté de Santé	Organisation des enseignements :	Par module
Durée formation : (en jours, semaines, mois ou année)	4 ans	Nombre de sessions de formation par année universitaire :	01/01/1900
Date début enseignements :	NOVEMBRE	Date fin enseignements :	SEPTEMBRE
Possibilité de commercialisation au module/au bloc de compétences :	Non	Argumenter brièvement la demande :	NC
Nombre minimum de module(s) à suivre :	7		

Organisation des examens			
Nombre de sessions d'examen :	1	Date(s)/périodes d'examen prévues :	
Compensation des notes :	Non	→Préciser modalité de compensation: (entre toutes les UE ou UE3 & 4)	
Note éliminatoire :	Non	→Préciser note éliminatoire :	
La moyenne est-elle exigée ?	Oui	→Préciser si moyenne exigée partout ou UE/modules particuliers	10 en toxicologie, 10 en législation, 10 au mémoire et une validation des modules 1 à 7 liés

Organisation stage* et/ou soutenance			
Stage :	Stage obligatoire	Mémoire :	Oui
Milieu stage :	Hospitalier	Volume horaire du stage :	455,0
Nom et statut responsable(s) de la coordination du stage :	Jean-Claude PAIRON	*Loi du 10 juillet 2014: Le stage est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement	
Durée stage (semaines/mois) :	3 MOIS		

Public cible													
Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :	> à Bac+5	Public visé :	Médecins non titulaires de la qualification de spécialiste en médecine du travail et justifiant d'au moins 3 ans d'inscription au Conseil de l'Ordre des Médecins après la thèse.	Expérience professionnelle exigée : (préciser ou indiquer "NC")	Non	Durée de l'expérience professionnelle exigée :		Autres conditions de recrutement (dérogation, autres...) :	minimum 80% ETP Qualification de Docteur en Médecine Tuteur qualifié en Médecine du Travail	Formation accessible en VAE : Seulement si inscrits au répertoire spécifique France Compétences	Non	Modalités et critères de recrutement (dossier, entretien, examen...) :	Oui

Semestre (S1/S2)	CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS										CONTROLE DES CONNAISSANCES						
	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECUE ou modules (indiquer leur organisation par UE ou par Modules)	Nom et prénom des intervenant(s) par ECUE	Type d'enseignement	Cas particuliers: 1-Préciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non	Langue d'enseignement (si autre que le français)	Volume horaire des enseignements					Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus	Le total par ligne doit s'élever à 100%				Eventuels ECTS	
						CM en heures	TD en heures	TP en heures	Distanciel asynchrone en heures	Distanciel synchrone en heures		Total en heures	Contrôle continu		Examen terminal		
													% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite		% évaluation orale
Voir liste																	
	MODULE 1 : Le monde du travail	Pr LEGER Pr BENSEFA-COLAS	Obligatoire	Non		9					9						
	MODULE 2 : Règlementation - Organisation de la santé au Travail	Pr LEGER Pr BENSEFA-COLAS	Obligatoire	Non		18					18						
	MODULE 3 : Les risques professionnels	Pr PAIRON Pr ANDUJAR Dr LANGRAND Dr LABORDE CASTEROT	Obligatoire	Non		122,5					0						
	MODULE 4 : Evaluation et promotion des capacités de travail - Maintien dans l'emploi	Pr BENSEFA-COLAS Dr MATRAT	Obligatoire	Non		36					0						
	MODULE 5 : Outils et Méthodes	Dr MATRAT Dr GODEAU	Obligatoire	Non		77					0						
	MODULE 6 : Soins d'Urgence	Pr PAIRON Dr BELLAMOUËL	Obligatoire	Non		6					0						

Légende
Cellules blanches :
Cellules jaunes :
Cellules blanches à renseigner par vos soins
Liste déroulante à choix

Domaine(s):	
DALL	DREG
DHIS	DETS

LECLERC	Annette	INSERM	Directrice de recherche émérite		6									
LESOUËF	Dorothee	CRAMIF	Contrôleur de sécurité		3									
LETHEUX	Corinne	Présanse	Médecin		5									
LIMOSIN	Laura	CRAMIF	Contrôleur de sécurité		8									
MAITRE	Frédéric	CRAMIF	Contrôleur de sécurité		3									
MALARD	Stéphane	INRS	Conseiller médical		6									
MARTIN	Sophie	CRAMIF	Contrôleur de sécurité		14									
MARTEAU	Emmanuel	CRAMIF	Ingénieur conseil		2									
MORELOT	Quentin	ACMS	Médecin		3									
MORNEAU	Carole	CRAMIF	Conseillère médicale		8									
MOULARAT	Stéphane	CSTB	Ingénieur de recherche et d'expertise		2,75									
MUSSARD	David	MSA	Conseiller technique national en charge du risque chimique - Médecin		4,5									
NIKOLOVA-PAVAGEAU	Nadia	INRS	Conseillère médicale		1,5									
POULAIN	Laurent	CRAMIF	Contrôleur de sécurité		3									
PUSSACQ	Laura	ORANO	Médecin coordonnateur		4,5									
QUESNEL	Laetitia	CECIAA	Ergonome - Psychologue du Travail		2									
SAKTHITHASAN	Kirushanthi	RATP	Médecin		1									
SHETTLE	Jennifer	INRS	Responsable du pôle informations juridiques		3									
VIAL	Thierry	CRAMIF	Contrôleur de sécurité		11									
Total heures D :					185,00	-	-	-	-	-	-	-		
Totaux des heures d'enseignement prises en charge par l'UPEC										Totaux des éventuelles heures d'enseignement prises en charge par le(s) partenaire(s)				
<i>Total heures prises en charge par l'UPEC :</i>			384,50		<i>Totaux par type d'enseignement :</i>			384,50		-			-	

Éléments financiers préalables

Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif min financement par l'employeur	30
			Effectif min financement par le stagiaire	30
			Effectif min financement par d'autres organismes	25
			Effectif min commercialisation au module/UE	20
Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :		
		Fourchettes FC :	10-24	
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Oui	Préciser le volume horaire mutualisé	306
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, la formation est dispensée à l'UPEC uniquement		
Partenaire:				
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources : → étoffer en C27	Non		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non		
	Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :	les stagiaires du DU suivent les mêmes enseignements du DES médecine santé au travail.		

Annexe financière **POUR LES 4 ANNEES** - préenseignée selon données étapes 1, 2 & 3

Légende:	Texte jaune	Texte jaune - cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules préenseignées	Texte orange	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule préenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	4 ans	Type de formation:	DIU
Intitulé du DU/DIU/CU :	DIU Pratique médicale en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	48,00	-	-	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	3,00	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	148,50	-	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	185,00	-	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	384,50	-	-	-

Eventuel volume horaire mutualisé	306	Certains cours sont animés par deux intervenants ce qui explique le léger différentiel entre les heures stagiaires et les heures enseignants.
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	305,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	576,75	
Coût total correspondant (euros) :	31 293 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre total d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	305		<i>Heures totales charges de logistique immobilière :</i>
Nombre total d'heures en salles de travaux pratiques			
Nombre total d'heures en salles informatiques			
Coût total correspondant (euros) :	2 440 €		305

3. Autres charges logistiques



Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (Consommables, déplacements, ...)

<i>Fournitures et consommables</i>	5 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	Boîtes archives, cartouches imprimantes, papeterie usuelle, autre matériel de bureau	Détailler le calcul	
<i>Acquisition de matériels spécifiques</i>	4 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	Matériel informatique : vidéoprojecteur + écran + ordinateur	Détailler le calcul	Approximativement 1200€ + 1700€ + 900€
<i>Frais de déplacements</i>	- €				
<i>Frais de documentation</i>	- €				
<i>Locations de matériels</i>	- €				
<i>Reprographie</i>	- €				
<i>Locations sur des sites extérieurs</i>	- €				
Coût total correspondant (euros)					9 000 €

4. Charges administratives et d'encadrement



Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
<i>Charges de pilotage formation (RNA, cf. cadrage UPEC)</i>		- €	📎
<i>Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC</i>		- €	
<i>Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)</i>	150	3 000 €	
<i>Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :</i>	NC		
Coût total correspondant (euros) :		3 000 €	

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	31 293 €	2 440 €	9 000 €	3 000 €	📎
Total charges :				45 733 €	

6. Ressources et montant dû par usager - par année de formation (4A)

Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Droits de niveau Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu UPEC (hors CVEC)	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		-	105 €		254 €	359 €	- €	DIU en 4 ans : 1 seul tarif/ an
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	- €	166 €	166 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			254 €	254 €	- €	
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Tarif unique FC Année 1		30	NC	4 500 €	254 €	4 754 €	142 620 €	
- Tarif unique FC Année 2		30		4 500 €	254 €	4 754 €	142 620 €	
- Tarif unique FC Année 3		25		1 500 €	254 €	1 754 €	43 850 €	
- Tarif unique FC Année 4		20		1 500 €	254 €	1 754 €	35 080 €	

Autres ressources du DU/DIU/CU :		<i>Eventuelle subvention</i>		- €	📎
		<i>Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)</i>		- €	
		Total "autres ressources" :		- €	
Total des ressources :	Ressources totales	364 170 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).	⚠️	Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.
	Dont pour la composante	236 250 €			
	Dont pour l'établissement**	127 920 €			
Estimation du résultat pour la composante :		190 517 €			📎 □ □ □

Date du conseil de la composante :	Avis du conseil de la composante :	Visa du Directeur de la composante :

2025/
2026

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	<input type="checkbox"/> DU <input checked="" type="checkbox"/> DIU de spécialisation <input type="checkbox"/> CU
Intitulé	DIU Pratique médicale en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
Composante/UFR	Santé Partenariat avec UPC

Questions et remarques maquette Word

- Pas de relevé de décisions pour le passage en conseil de composante : c'est noté le PV est transmis
-

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

- Le champ "Organisation des enseignements" n'est pas renseigné. **ok fait**
 - Le stage a une durée de 3 mois mais l'intitulé de l'enseignement associé est "Stage 48 mois" ?
 - Le stage est bien d'une durée de 3 mois et se déroule en 1ère année.
 - Les 48 mois mentionnés comme « stage » ne correspondent pas à une période de stage, mais à une condition d'exercice professionnel : il s'agit de la durée du contrat de travail que les médecins doivent remplir pour répondre aux conditions de recrutement. Les bénéficiaires doivent ainsi être titulaires d'un contrat en service de santé au travail, en tant que collaborateurs médecins. Ces 48 mois correspondent donc à une période d'activité en milieu professionnel, et non à un stage universitaire.
- OK**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

- Il semble y avoir plus d'intervenants renseignés ici que dans l'onglet maquette : dans l'onglet MCC il s'agit des responsables de modules et dans l'onglet 2 nous avons mentionné l'intégralité des intervenants. **Normalement, il faut bien le nom des intervenants pour chaque cours.**
- S'agissant des responsables d'enseignements nous avons à apporter des ajustements. Les cellules sont verrouillées, nous ne parvenons pas à modifier les éléments notés en rouge ci-dessous :

Intitulés des enseignements - UE(s) et ECUE ou modules <i>(indiquer leur organisation par UE ou par Modules)</i>	Nom et prénom des intervenant(s) par ECUE
MODULE 1 : Le monde du travail	Pr LEGER Pr BENSEFA-COLAS
MODULE 2 : Règlementation - Organisation de la santé au Travail	Pr LEGER Pr BENSEFA-COLAS
MODULE 3 : Les risques professionnels	Pr PAIRON Pr ANDUJAR Dr LANGRAND Dr LABORDE-CASTEROT
MODULE 4 : Evaluation et promotion des capacités de travail - Maintien dans l'emploi	Pr BENSEFA-COLAS Dr MATRAT
MODULE 5 : Outils et Méthodes	Dr MATRAT Dr GODEAU
MODULE 6 : Soins d'Urgence	Pr PAIRON Dr BELLAHOUEL
MODULE 7 : Du risque professionnel au risque environnemental	Pr BENSEFA-COLAS Pr MOMAS
Séminaires	Pr PAIRON

Noms corrigés dans l'excel.

Pour les modalités de contrôle, pas verrouillé et en l'état, pas de notion d'oral/écrit ni de % : pourriez-vous ajuster svp?

Modalités de validation du DU :

- Assiduité obligatoire pour le passage en année supérieure
- Examen de législation en fin de 1ère année
- Examen écrit de toxicologie en 2ème ou 3ème année
- Soutenance d'un mémoire en fin de 4ème année
- Stage de 3 mois réalisé

Je ne sais pas comment formaliser ces éléments dans la maquette sous forme de répartition oral/écrit avec des %, dans la mesure où le contrôle des connaissances ne repose pas sur un examen unique, mais sur une validation progressive tout au long du cursus, avec une assiduité obligatoire.

En l'état, les modalités sont les suivantes :

- Un examen de législation en fin de 1ère année
- Un examen écrit de toxicologie en 2ème ou 3ème année
- Une soutenance de mémoire en fin de 4ème année,
- un stage de trois mois en 1ère année

Ce sont ces différentes étapes, réparties sur les quatre années, qui conditionnent l'obtention du diplôme, et non une répartition entre épreuves orales et écrites exprimée en pourcentage. **OK**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...) :

- Les lignes 12 à 20 ne sont pas renseignées ok **fait**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...) :

RAS

Si je comprends bien, l'AF présente les données pour les 4 années d'une promotion et donc le texte de la colonne "D" des tarifs FC peut être modifiée en "année 1/année2...": est-ce bien cela ?

Oui tout à fait **OK, AF modifiée ne ce sens**

B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)	-		NC	- €	166 €	166 €	- €	DIU en 4 ans : 1 seul tarif/ an Année 1 : 4500 Année 2 : 4500€ Année 3 : 1500€ Année 4 : 1500€		
- Commercialisation au module ou UE	-				254 €	254 €	- €			
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.										
- Financement par l'employeur	30			4 500 €	254 €	4 754 €	142 620 €			
- Financement par le stagiaire	30			4 500 €	254 €	4 754 €	142 620 €			
- Financement par d'autres organismes	25			1 500 €	254 €	1 754 €	43 850 €			
- Commercialisation au module/UE	20			1 500 €	254 €	1 754 €	35 080 €			

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

Merci pour la convention – quelques remarques en PJ mais pas d'urgence sur ce point par rapport aux votes des instances.

Conclusions :

• **Points forts :**

- DIU répondant au besoin de reconversion professionnelle de certains médecins souhaitée par le Ministère du travail
- Grande satisfaction de la part des Services de santé au travail

• **Points faibles :**

- **Avis :** Favorable sous réserve (RD manquant, excel à compléter)
- **V2:** favorable sous réserve des 2 modifications surlignées en jaune
- **V3:** favorable

• **Recommandations :**

- Fournir RD conseil de composante
- Renseigner champs manquants Excel



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

Campagne 2025-2026



CONVENTION DE PARTENARIAT UPEC – UNIVERSITÉ PARIS CITÉ

Diplôme Inter Universitaire

DIU Pratique Médicale en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins

Entre les soussignés :

Université Paris Est Créteil- UPEC

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé 61 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil représentée par Madame Karine Bergès, en sa qualité de Présidente de l'Université Paris Est Créteil

Ci-après désignée « **l'UPEC** »

D'une part,

Université Paris Cité

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, représentée par en sa qualité de Président, Monsieur Edouard Kaminski Ci-après désignée par Université Paris Cité ou UPC

D'autre part,

L'UPEC et l'Université Paris Cité étant ci-après dénommées individuellement la « Partie » et collectivement les « Parties ».

PRÉAMBULE

L'Université Paris-Est Créteil (UPEC), établissement porteur du **DIU Pratique Médicale en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins**, organise cette formation théorique et pratique en partenariat avec l'Université Paris Cité.

Ce DIU occupe une place importante pour la profession et répond à une forte demande des Services de Santé au Travail.

Il constitue également un dispositif de reconversion professionnelle pour des médecins qui souhaitent évoluer vers la santé au travail, conformément aux orientations du Ministère du Travail.

L'Université Paris Cité apporte sa contribution scientifique et pédagogique à ce diplôme.

La présente convention a pour objet de formaliser les modalités de collaboration entre les Parties.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre l'UPEC et l'Université Paris Cité dans le cadre du DIU.

Cette coopération porte notamment sur :

- la participation conjointe aux enseignements ;
- la mutualisation de certains contenus pédagogiques ;
- la participation des deux Parties aux jurys de délivrance du diplôme ;
- la concertation sur les évolutions pédagogiques.

Article 2 : OBJECTIFS DE LA FORMATION ET PUBLIC VISÉ

L'organisation mise en place en Île-de-France permet de couvrir l'ensemble des Unités d'Enseignement prévues dans la maquette nationale, analogue à celle des internes du DES Médecine et Santé au Travail.

Les collaborateurs médecins suivent ainsi un parcours calqué sur celui des internes : enseignements théoriques mutualisés, progression en trois ans et préparation du mémoire en vue de la qualification en Médecine du Travail par le Conseil National de l'Ordre des Médecins.

A la fin de sa formation le collaborateur médecin a acquis des compétences analogues à un interne de Médecine et Santé au Travail en fin de formation (selon la maquette élaborée par le Collège National des Enseignants Hospitaliers et Universitaires de Médecine et Santé au Travail (CEHUMT)).

Public visé :

La formation est accessible aux médecins :

- Non titulaires de la qualification de spécialiste en médecine du travail,
- Justifiant d'au moins trois années d'inscription au Conseil de l'Ordre des Médecins après l'obtention de leur thèse.
- Disposant d'un contrat de travail d'un minimum de 80 % d'un équivalent temps plein dans un service santé au travail.

Article 3 : RÔLE ET ENGAGEMENTS DES PARTIES :

3.1 Rôle de l'UPEC

L'UPEC est établissement porteur du DIU. À ce titre, elle assure :

- la coordination générale de la formation ;
- la gestion administrative et réglementaire du diplôme ;
- l'inscription administrative des stagiaires ;
- l'organisation des enseignements et des séminaires ;
- la constitution, la convocation et l'organisation des jurys ;

Commenté [SD1]: maquette nationale d'un DIU?

- L'organisation des stages ;
- La délivrance du diplôme ;
- La conformité de la formation à la maquette pédagogique.

3.2 Engagements de l'Université Paris Cité

L'Université Paris Cité s'engage à :

- Contribuer aux enseignements ;
- Mettre à disposition des enseignants-chercheurs ;
- Participer aux réunions pédagogiques ;
- Participer aux jurys ;
- Accueillir, dans la mesure de ses capacités, des stagiaires ;
- Proposer des évolutions pédagogiques.

4. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les deux universités conviennent que :

- les enseignements sont mutualisés avec le DES de Médecine et Santé au Travail ;
 - les enseignements sont organisés sur quatre années universitaires pour une durée totale de 305h
 - un stage de 3 mois en milieu hospitalo-universitaire en Île-de-France est obligatoire.
- Les modalités précises d'organisation des enseignements et des stages sont définies dans la maquette pédagogique annexée à la présente convention.

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les Parties conviennent que :

- Aucun flux financier n'est organisé entre elles ;
- L'UPEC perçoit l'intégralité des droits d'inscription et frais de formation ;
- L'UPEC prend en charge la rémunération des intervenants ainsi que, le cas échéant, leurs frais de déplacement et d'hébergement selon la réglementation en vigueur ;
- La location éventuelle de salles est à la charge exclusive de l'UPEC ;
- Aucun mécanisme de refacturation ou de reversement n'est prévu.

6. CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Un conseil de perfectionnement est institué.

Il est composé de représentants des deux Parties. Il se réunit au moins une fois par an.

Il est chargé :

- Du suivi qualitatif de la formation ;
- De l'analyse des évaluations ;
- De la proposition d'évolutions pédagogiques.

7. JURY DE DÉLIVRANCE

Le jury comprend des représentants des deux Parties.

Il est désigné par le Président de l'UPEC sur proposition conjointe des responsables pédagogiques.

Le jury est souverain dans ses décisions.

Commenté [SD2]: De quel accueil de stagiaire est-il question? les stagiaires pour certains cours ou "des" stagiaires, donc certain dans un contexte particulier?

Commenté [SD3]: et pas l'UPEC? j'imagine que oui? donc peut-être participer au CP plutôt non?

Commenté [SD4]: Par qui UPEC? Ses enseignants ou partage si j'ai bien compris mais pour quelle part ?

Commenté [SD5R4]: + ajouter un article modalités d'admission
+ un pour les modalités d'IA

Commenté [SD6]: volume horaire plutôt?

8. DURÉE DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention entrent en vigueur à compter de l'année universitaire 2026/2027. La convention sera renouvelée automatiquement par tacite reconduction jusqu'à échéance de l'habilitation du DIU.

9. RÉSILIATION

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé réception avant le 1er juin de chaque année universitaire pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

Les Parties s'engagent à garantir la continuité pédagogique pour les stagiaires déjà inscrits.

10. LITIGES

En cas de difficultés liées à l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties pourront, avant tout recours contentieux, tenter de régler le différend par voie de règlement amiable.

A défaut de règlement amiable, le litige pourra être porté devant le tribunal administratif de Melun par la partie la plus diligente.

Fait à Créteil, en quatre exemplaires originaux, le 09/01/2026

Pour l'UPEC
Madame Karine Bergès

Pour l'Université Paris Cité
Monsieur Edouard Kaminski

Référentiel de compétence des futurs spécialistes en santé au travail

Version 2018, établie par le Collège National des Enseignants de Médecine et Santé au Travail

Thème 1 : Le monde du travail
Connaissances
Évolutions de l'emploi, nouvelles formes d'organisation du travail
Systèmes sociaux : les syndicats, les organisations internationales
L'entreprise :
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation interne de l'entreprise et ses différents acteurs • Institutions représentatives : CSE,DS • Les différents contrats de travail • Relations de travail, négociations collectives et d'entreprise • Principes de gestion des ressources humaines et de management
Les fonctions publiques : organisations et statut...
Sociologie du travail et des organisations (lean management ...)
Expériences
Avoir rencontré un DRH, un chef d'entreprise, un représentant du personnel
Avoir assisté à une réunion avec les instances représentatives : un CSE...
Compétences
Identifier et définir les différents acteurs de l'entreprise
Identifier et définir la politique de l'entreprise et en particulier en matière de santé au travail et comprendre les enjeux socio-économiques
Apprécier la nature de la relation de l'entreprise avec son service de santé au travail, notamment dans les PME
Thème 2 : Réglementation – Organisation de la santé au travail :
Connaissances
Principes du droit du travail (Hiérarchie des normes)
Organisation du système de prévention des risques professionnels, rôles et responsabilités des différentes institutions
Organisation du système de santé au travail en France dans l'ensemble des secteurs (y compris fonctions publiques, agriculture...)
Missions du médecin du travail et des services de santé au travail et règles d'exercice
Cadre réglementaire de la reconnaissance et de la prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles.
Principes généraux de prévention
Réglementations spécifiques à certaines catégories de travailleur, en particulier intérimaires, travailleurs d'entreprises intervenantes, femmes, jeunes ...
Organisation générale de la santé au travail dans le monde.
Règles éthiques et déontologiques en santé au travail (codes internationaux et nationaux)
Place de la santé au travail dans la santé publique en France
Expériences
Avoir appliqué des règles d'éthique à des problèmes pratiques en entreprise
Avoir participé à l'évaluation de risques professionnels
Avoir participé à la recherche des textes réglementaires en santé au travail
Avoir participé à la rédaction d'un certificat de maladie professionnelle
Compétences
Conseiller les partenaires sociaux dans le domaine de la prévention des risques professionnels
Savoir être le garant des aspects éthiques en santé au travail.

Assurer une veille réglementaire
Soutenir une démarche de reconnaissance en maladie professionnelle
Thème 3 : Les risques professionnels
Introduction à la connaissance des effets des risques professionnels sur la santé
<i>Connaissances</i>
Bases de toxicologie humaine
Bases d'ergonomie
Bases de physiologie en santé travail
Bases de psychologie du travail
<i>Expériences</i>
Avoir fait ou participé à l'investigation d'un effet toxique, à une démarche ergonomique
<i>Compétences</i>
Evaluer une situation de travail en collaboration avec l'équipe de santé au travail
Evaluation des risques professionnels
Principes généraux
<i>Connaissances</i>
Bases conceptuelles de l'évaluation et de la prévention des risques
Indicateurs sanitaires : AT/MP, absentéisme, turn over ...
Méthodes d'évaluation des expositions professionnelles
Principes de métrologie des expositions aux agents physiques (sonores, vibratoires, lumineuses, thermiques ...), chimiques et biologiques
Principes d'évaluation des expositions aux contraintes psychosociales et organisationnelles
Principes de la surveillance biologique des expositions professionnelles
<i>Expériences</i>
Avoir participé à l'évaluation des risques dans différents environnements de travail
Avoir participé à la reconstitution des expositions professionnelles antérieures susceptibles d'entraîner des effets à long terme
Avoir analysé une situation de risque chimique sur la base des fiches de données de sécurité et d'autres éléments documentaires
Avoir collaboré avec les autres intervenants en évaluation des risques (pluridisciplinarité)
<i>Compétences</i>
Organiser une intervention spécifique de l'équipe de santé au travail dans l'entreprise
Evaluer une situation de travail en collaboration avec l'équipe de santé au travail
Conseiller et communiquer sur une stratégie de prévention
Approche par nuisance
<i>Connaissances</i>
Effets toxiques des principales familles chimiques
Effets sur la santé des agents physiques (rayonnements ionisants et non ionisants, ambiances thermiques, sonores, lumineuses, vibrations, manutentions manuelles ...)
Modalités de transmission et effets des agents infectieux rencontrés en milieu de travail
Effets non infectieux des risques biologiques
Temps et travail : chronobiologie, horaires alternants
Effets sur la santé des exercices professionnels particuliers (intérimaires, saisonniers, intermittents, ...)
Effets sur la santé de l'exposition aux contraintes psycho-organisationnelles
<i>Expériences</i>
Avoir évalué un risque chimique
Avoir évalué un risque physique
Avoir évalué un risque biologique
Avoir évalué un risque organisationnel
<i>Compétences</i>
Evaluer les risques professionnels d'une situation de travail

Approche par branche
<i>Connaissances</i>
Principaux risques habituellement rencontrés dans les grandes branches professionnelles (BTP, agriculture, gens de mer, santé, ...)
<i>Expériences</i>
Avoir évalué une situation de travail en se référant aux données de la branche professionnelle
<i>Compétences</i>
Utiliser l'approche par branche dans l'évaluation des risques d'une entreprise
Populations vulnérables
<i>Connaissances</i>
Facteurs personnels de vulnérabilité aux risques professionnels (femmes enceintes, jeunes, travailleurs vieillissants, migrants)
<i>Expériences</i>
Avoir évalué les risques professionnels d'une personne vulnérable dans une situation de travail
<i>Compétences</i>
Prendre en considération la susceptibilité individuelle dans l'évaluation des risques
Pathologies professionnelles
<i>Connaissances</i>
Pathologies professionnelles par organe : diagnostic et dépistage
Cancers professionnels
Atteinte à la santé mentale
<i>Expériences</i>
Avoir participé au diagnostic de pathologies professionnelles
Avoir participé à la prise en charge des salariés victimes d'affections professionnelles pour les aspects médico-sociaux
<i>Compétences</i>
Organiser les investigations appropriées pour le dépistage des maladies professionnelles
Identifier une maladie liée au travail.
Prévention et gestion des risques
Surveillance du milieu de travail et gestion des risques
<i>Connaissances</i>
Eléments de prévention collective
Bases d'hygiène industrielle
Eléments de prévention vis-à-vis des risques chimiques, chimiques ou biologiques
Eléments de prévention vis-à-vis des risques organisationnels
Indications et critères de choix des équipements de protections individuelles
<i>Expériences</i>
Avoir participé au choix des équipements de protection individuels ou collectifs
<i>Compétences</i>
Participer à la formation et l'information des salariés à l'hygiène et à la sécurité
Conseiller lors des mutations technologiques et organisationnelles
Surveillance de la santé, dépistage
<i>Connaissances</i>
Principes du dépistage
Principes d'élaboration d'une stratégie de surveillance médicale adaptée aux risques professionnels de l'entreprise et aux caractéristiques de individus
<i>Expériences</i>
Avoir participé à la mise en place d'un programme de surveillance de la santé adapté aux risques professionnels de l'entreprise
Avoir participé à la surveillance médicale des salariés d'une entreprise
<i>Compétences</i>
Identifier les facteurs de risques individuels et adapter la surveillance

Mener un examen clinique adapté aux risques professionnels et individuels

Adapter le suivi de santé en fonction des expositions professionnelles

Thème 4 : Promotion de santé - maintien dans l'emploi

Promotion de santé

Connaissances

Principes d'identification des besoins de santé

Principes de promotion de santé et de préservation de la capacité de travail

Planification d'actions de promotion de santé

Expériences

Avoir participé à des actions d'éducation pour la santé

Avoir argumenté un projet de promotion de santé au sein d'une entreprise

Compétences

Évaluer les besoins de promotion de santé

Planifier, élaborer, mettre en œuvre et évaluer une action de promotion de santé en vue du maintien de la capacité de travail tout au long de la vie active

Obtenir la participation des salariés à des programmes de promotion de santé

Maintien dans l'emploi

Connaissances

Concepts de déficiences, incapacités et des situations de handicap et classification internationale du handicap

Évaluation clinique des capacités fonctionnelles physiques et psychiques

Impact des pathologies chroniques sur la capacité de travail

Particularités des travailleurs vieillissant

Structures et institutions impliquées dans la prise en charge médico-sociale des personnes en situation de handicap

Réglementation sur l'emploi des travailleurs handicapés en entreprises

Réglementation, diagnostic et principes de prise en charge des addictions en milieu de travail (tabac, alcool, drogues)

Dispositif de protection sociale des personnes en incapacité de travail, dans le régime général et la fonction publique

Expériences

Avoir participé à l'évaluation médicale des déficiences et des incapacités d'un individu au travail

Avoir participé à l'évaluation d'une situation de handicap en regard du poste de travail et de son environnement

Avoir communiqué avec les différents partenaires internes et externes à l'entreprise, impliqués dans la gestion d'une situation de handicap

Avoir participé à un aménagement ergonomique d'un poste de travail

Compétences

Identifier les effets d'une pathologie chronique sur la capacité de travail

Proposer des aménagements de poste adaptés aux capacités médicales d'un individu

Prendre une décision d'aptitude ou d'inaptitude justifiée par les capacités d'un individu dans une situation de travail donnée

Thème 5 : Outils et méthodes

Méthodologie d'études et de recherche

Connaissances

Notions de bases en épidémiologie et statistiques médicales

Principes de réalisation de recherches documentaires et sources d'informations scientifiques, papier et électroniques

Connaissance du contexte réglementaire de la recherche (loi Huriet, CNIL, ...) et des règles de bonnes pratiques

Principes de lecture critique des articles scientifiques

Médecine basée sur les preuves : critères de prise de décision et incertitudes

Principes d'enregistrement et d'analyses de données épidémiologiques

Expériences

Avoir réalisé une recherche bibliographique internationale

Avoir participé à une étude scientifique en santé au travail

Avoir rédigé dans les règles un rapport d'étude (mémoire, thèse ...)

Avoir participé à la gestion et à l'analyse statistique de données de santé au travail

Compétences

Conduire une recherche bibliographique approfondie

Interpréter des données issues d'un article scientifique ou d'une recherche personnelle

Elaborer un protocole d'étude simple avec une hypothèse clairement formulée

Manipuler des outils informatiques d'enregistrement et d'analyse simples de données épidémiologiques

Mettre en œuvre une analyse statistique simple

Identifier les ressources institutionnelles régionales de recherche en santé au travail

Rapporter des résultats d'une investigation oralement ou par écrit

Veille sanitaire

Connaissances

Principes et objectifs de la veille sanitaire à différents niveaux

Différences entre veille sanitaire, surveillance médicale et étude épidémiologique

Principaux réseaux français et européens de veille sanitaire

Expériences

Avoir participé au recueil systématique de données de vigilance

Compétences

Distinguer veille sanitaire, surveillance médicale et étude épidémiologique

Analyser de façon régulière les indicateurs de santé au travail

Identifier un agrégat de cas cliniques en milieu de travail pour préparer une démarche d'investigation

Participer à un réseau de veille sanitaire

Communication - négociation

Connaissances

Principes, techniques et outils de communication orale et écrite, notamment formation pratique à la prise de parole

Principes de négociation individuelle et collective et de gestion de conflit

Règles éthiques de la communication avec les autres acteurs en milieu de travail

Manipulation des outils informatiques de rédaction et de présentation assistée par ordinateur

Principes d'organisation, d'animation et de rédaction du compte rendu d'une réunion

Expériences

Avoir rédigé un rapport pour l'entreprise et en avoir réalisé une présentation orale

Avoir assisté à des réunions de commissions en entreprise (CHSCT, CE...)

Avoir participé à un plan de formation ou d'information des salariés

Compétences

Organiser et conduire une réunion

Rédiger un compte rendu de réunion

Faire une présentation audio-visuelle avec support

Rédiger un rapport d'étude pour les partenaires de l'entreprise

Argumenter une proposition en CHSCT

Planification en santé au travail - Evaluation des actions de prévention

Connaissances

Etapes de la conduite d'un projet, réalisation d'un échéancier

Règles d'élaboration d'un budget

Modes et sources de financement des actions de prévention en santé au travail

Principes d'évaluation du rapport coût - efficacité des actions de promotion de santé

Expériences

Avoir participé à la mise en place d'un projet (formation, éducation sanitaire, étude ...)

Compétences

Conduire un projet en santé-travail au sein de l'entreprise

Rechercher les financements adéquats

Respecter l'échéancier du projet

Maîtriser les règles de bonne pratique et d'éthique

Management de l'équipe de santé au travail

Connaissances

Principes de gestion d'équipe

Principes de gestion de budgets

Principes d'audit

Principes de la démarche qualité

Expériences

Avoir rédigé un profil de poste d'un professionnel de santé au travail

Avoir participé à une réunion de service

Compétences

Diriger et motiver une équipe

Négocier et gérer un budget

Thème 6 : Soins d'urgence

Connaissances

Gestes d'urgence en cas de détresse vitale

Prise en charge de première intention des troubles aigus du comportement

Rôles et formations des sauveteurs secouristes du travail

Principes d'élaboration des protocoles de prise en charge d'urgence, incluant la mise à disposition du matériel et des médicaments de premier secours

Rôle propre des infirmières de santé au travail

Expériences

Avoir participé à la prise en charge médicale d'urgences médicale

Avoir participé à l'élaboration et la mise en place de protocoles de prise en charge, incluant la mise à disposition du matériel et des médicaments de premier secours

Compétences

Prendre en charge une urgence sur le lieu de travail

Former et évaluer des sauveteurs secouristes du travail

Elaborer, faire appliquer et évaluer des protocoles d'urgence

Thème 7 : Du risque professionnel au risque environnemental

Connaissances

Organisation générale de la protection de l'environnement : les différents acteurs et missions respectives des acteurs, incluant le médecin du travail et le CHSCT

Principes de réglementations en termes de protections d'environnement, les installations classées, les déchets et rejets

Principes d'éco-toxicologie et de pollution environnementale (physique, chimique et biologique)

Risques technologiques majeurs

Place du service de santé au travail dans la gestion du risque environnemental : POI, PPI et autres plans, dont les plans blancs

Expériences

Avoir analysé une situation clinique au regard d'une cause environnementale possible

Avoir été en liaison avec d'autres spécialistes ou institutions compétent dans le domaine environnemental

Avoir participé à l'identification d'un risque environnemental d'une entreprise

Avoir participé à l'élaboration ou la mise en place d'un plan d'urgence

Compétences



Identifier les risques environnementaux générés par les activités de l'entreprise

Conseiller et orienter l'employeur en matière de risque environnemental

Conseiller et orienter l'entreprise dans la gestion d'un risque majeur

2025/
2026

Demande de renouvellement DU-DIU-CU

 **Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)**
 **Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si non, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée**


Fiche d'identité de la formation	
Composante/UFR	SANTE
Intitulé exact souhaité	DIU Immuno-hématologie pédiatrique
Eventuelle modification du libellé	
Si libellé modifié, bref argumentaire pour l'évolution de l'intitulé	
Type de formation :	<input type="checkbox"/> DU <input checked="" type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> CU <input checked="" type="checkbox"/> De spécialisation <input type="checkbox"/> D'expérimentation
Si DIU →	
Porteur principal :	UPEC
Université(s) partenaire(s) :	Lyon (mutualisation des enseignements et partenariat scientifique) – Marseille (partenariat scientifique)
Préciser les modalités d'inscription :	Toutes les inscriptions se font à l'UPEC (tous les inscrits)

Renseignements divers	
Conseil de Composante <i>Joindre Impérativement la copie du RD</i>	Date : 22/01/2026 Avis : FAVORABLE
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Effective <input type="checkbox"/> Prévue/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	<input checked="" type="checkbox"/> Non concerné <input type="checkbox"/> Effective <input type="checkbox"/> Prévue/Souhaitée

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1 Lyon 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Pondarré Corinne	Bénézech Sarah	Barlogis Vincent	
Courriel :	Corinne.pondarre@chicreteil.fr	Sarah.benezech@ihop.fr	Vincent.barlogis@ap-hm.fr	
Téléphone :				

Statut universitaire UPEC (fonctionnaire) :	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...)	<input type="checkbox"/> Enseignant titulaire (PRCE, PRAG...)	
	<input type="checkbox"/> Chercheur titulaire	<input type="checkbox"/> Chercheur titulaire	<input type="checkbox"/> Chercheur titulaire	<input type="checkbox"/> Chercheur titulaire	
	<input checked="" type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input checked="" type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input checked="" type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	<input type="checkbox"/> Enseignant-chercheur titulaire (MCF, PR, PU-PH...)	
	Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
	Nom et prénom :	Clotilde BOYER			
Courriel :	Clotilde.boyer@u-pec.fr				
Téléphone :	07 63 74 73 16				



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : 

I. Bilan

1- Bilan quantitatif							
	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2021/2022	54	15	20	9	13	14 895	24 860
Année 2022/2023	51	12	18	7	11	11 916	14 374
Année 2023/2024	41	15	13	4	22	14 895	9 348
Année 2024/2025	36	4	19	2	19	3 772	25 940
Année 2025/2026	40	15	21			15 060	27 664

⇒ Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel :

2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle			
FMissions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...			
Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Pondarré	Corinne	UPEC	Présidente conseil
Chambost	Hervé	Université Aix-Marseille	Membre conseil
Szepetowski	Sarah	Hôp La Timone	Membre conseil

Benezech	Sarah	Université CB, Lyon I	Membre conseil
Fahd	Mony	Hop Robert Debré Paris	Membre conseil
Barlogis	Vincent	Université Aix-Marseille	Membre conseil
Michel	Gérard	Université Aix-Marseille	Membre conseil
Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU ?			
<p>Assure le recrutement des étudiants, l'encadrement de travaux de mémoires et participe au jury d'évaluation des mémoires. Réunion pédagogique systématique annuelle après les épreuves écrites.</p>			
Des dispositifs d'évaluation de la formation ont-ils bien été mis en place sur la période écoulée ? <i>Rappelez-les et précisez les résultats. Comment le Conseil de Perfectionnement exploite-t-il ces résultats ?</i>			
<input checked="" type="checkbox"/> Oui : Enquête de satisfaction et d'évaluation de chacune de 6 sessions menée auprès des étudiants en fin de l'année et discutée en équipe pédagogique <input type="checkbox"/> Non, justifiez :			

BILAN	Au niveau interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - Programme conçu avec les référents nationaux, en majorité Experts nationaux des pathologies du DIU (majorité de maladies rares) -Chaque responsable des 6 sessions organise la session, en lien avec les enseignants et la coordination du DIU. Lieu du module choisi pour limiter le déplacement des enseignants autant que possible. -Ouverture du DIU aux pédiatres généralistes (et pas seulement à orientation hémato-oncologie) pour répondre aux besoins de formation en pathologie du globule rouge notamment 	<p>Les travaux de mémoire donnent lieu assez régulièrement à des publications.</p> <p>Tous les étudiants admis sont invités (inscription gratuite) au congrès annuel de la SHIP (société savante qui traite les pathologies du DIU).</p> <p>Les meilleurs mémoires sont sélectionnés par le jury, et 4 étudiants sont invités à présenter leur travail en session orale lors du congrès de la SHIP (prise en charge de leur inscription/hébergement et déplacement)</p>
Points faibles	- -	Les étudiants de profil pédiatre généraliste ont des difficultés à trouver un sénior pour encadrer leur travail de mémoire

Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ?

F Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés







Le DIU correspond aux objectifs de formation des pédiatres spécialisés en hématologie, avec des cours par des experts nationaux, un programme riche et mis à jour régulièrement. Les publications des travaux de mémoire sont de plus en plus nombreuses. Les étudiants le plébiscitent, et le DIU forme des étudiants d'autres pays européens où une telle formation n'existe pas (étudiants de Belgique chaque année, Suisse, Espagne et Luxembourg). Pour les étudiants de profil pédiatre généraliste, le DIU est également attractif, notamment pour la session globule rouge et les hémoglobinopathies. Cette session a été étoffée (2 à 4 jours de formation) et comprend dorénavant des cours très pratiques. Pour aider ces étudiants à choisir un travail de mémoire pertinent à leur situation, les étudiants sont désormais accompagnés dès le début d'année par l'équipe pédagogique.

II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures

Rubriques

Argumentaire

Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	
Type de formation <i>Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	
2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures		
Rubriques		Argumentaire
Régime d'inscription <i>FI / FC</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	
Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume horaire, E-learning, période de formation, stage...</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -1 session globule rouge étoffée	
Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place d'entretien de recrutement par exemple...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	
Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser brièvement : -	
Type d'intervenants <i>Taux de rémunération différent selon les types d'intervenants</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	
Type d'enseignements <i>CM, TD, TP ou E-learning</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	
3- Modifications d'ordre financier		
Mutualisation partielle ou totale de la formation <i>Préciser la formation concernée et le volume horaire mutualisé</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser : Mutualisation d'un module (celui de Lyon) avec un module du DIU de rhumatologie pédiatrique Volume horaire=11.5 heures	
Volume horaire par inscrit <i>Augmentation ou baisse</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser : de 90h à 101.25h -	
Autres charges <i>Acquisition de matériels, frais de déplacement...</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	
Charges de logistique immobilière ou administrative :	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	
Droits d'inscription <i>Révision à la hausse ou à la baisse, commercialisation au module/à l'UE/au bloc de compétence</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser : augmentation des frais de formation en FI et en FC -	 FI=850 Euros FC=1400 Euros (1700 si prise en charge par employeur)

		Argumentaire : augmentation de la durée de formation +11h. Le tarif entreprise est augmenté de 300€, le tarif FC autofinancement +200€, le tarif FI +100€
Autres ressources ☞ Subventions ...	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser : -	☞

II. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation

 **Ces éléments seront affichés sur le support de présentation de la CFVU** 

Breve présentation : Présenter le projet en 4 à 10 lignes.	☞ Cet DIU apporte un enseignement sur l'ensemble des pathologies hématologiques non malignes de l'enfant : [pathologies du globule rouge (hémoglobinopathies ; Déficit enzymatiques ; Méthémoglobinémies/ Anomalies de la membrane; Anémies sidéroblastiques, dysérythropoïèses congénitales ; méthémoglobinémies ; polyglobulies)] ; [Cytopénies autoimmunes et Autoimmunité pédiatrique d'organe] ; [Cytopénies et insuffisances médullaires constitutionnelles de l'enfant] ; [Allogreffes de cellules souches hématopoïétiques chez l'enfant] ; [Déficit immunitaires] ; [Troubles de l'hémostase].
Points forts de la formation : Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?	Seule formation nationale apportant les connaissances d'hématologie non maligne de l'enfant. Cette sur-spécialité n'est pas enseignée en FST.
Liste des compétences attestées : Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (<u>verbes d'action</u>)	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer et prendre en charge les problèmes spécifiques des enfants et adolescents souffrant de pathologies hématologiques non malignes et de déficits immunitaires, que ce soit dans des services d'hématologie pédiatrique ou de pédiatrie générale - Acquérir des connaissances physiopathologiques, cliniques et thérapeutiques, dans tous les domaines de l'hématologie et l'immunologie pédiatrique - Connaître les attitudes pratiques, les apports de la biologie, l'approche diagnostique incluant les diagnostics différentiels et les protocoles thérapeutiques - Développer la capacité de synthèse à travers la présentation de dossiers et la rédaction d'un mémoire

2- Positionnement environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés	-sur spécialité pédiatrique
Secteurs d'activités concernés :	-Hémato-oncologie pédiatrique -Pédiatrie générale notamment en CHG, pour les pathologies du globule rouge

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
---	--

Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?

Non

Oui, indiquez les liens url des formations concernées et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations concurrentes :

-

1- Eventuel(s) partenariat(s) : Joindre copie convention

Lister les partenaires

En complément de la convention, précisez brièvement les rôles et engagements

Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...

Partenaire 1 :

Reconduction

Nouveau partenariat

Nom : Lyon- Université Claude Bernard Lyon 1

Type d'établissement : Hôpital Femme mère enfant (HFME)

Site web :

Objet du partenariat : mutualisation d'un module DIU IH pédiatrique et Rhumatologie pédiatrique

Rôles et engagements du partenaire : Partenariat scientifique

Eventuel impact financier du partenariat : Aucun

Partenaire 2 :

Reconduction

Nouveau partenariat

Nom : Université Aix- Marseille

Type d'établissement : Hôpital de la Timone

Site web :

Objet du partenariat :

Rôles et engagements du partenaire : Partenariat scientifique

Eventuel impact financier du partenariat : Aucun

Partenaire 3 :

Reconduction

Nouveau partenariat

Nom :

Type d'établissement :

Site web :

Objet du partenariat :

Rôles et engagements du partenaire :

Eventuel impact financier du partenariat :

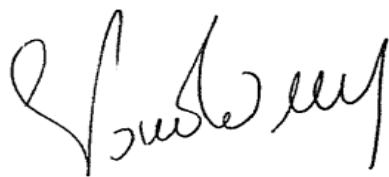
III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme

F au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Pondarré	Corinne	UPEC	Présidente
Bénézech	Sarah	UCB Lyon 1	Membre
Barlogis	Vincent	Université Aix-Marseille	Membre
Szpetowski	Sarah	Hôpital de la Timone	Membre

Nom et signature du porteur de projet : Corinne Pondarré, PU-PH



ETAPE 1 - Maquette & MCC

Légende

Cellules blanches :
Cellules jaunes :
Cellules blanches à renseigner par vos soins
Liste déroulante à choix

Libellé de la formation :	DIU IH PEDIATRIQUE					
Composante :	SANTÉ	Régime d'inscription :	FI-FC	Eléments SISE :	Voir référentiel SISE ici	Discipline SISE : Médecine
Type de formation :	DIU	Type de demande :	Renouvellement	Secteur disciplinaire SISE :		Médecine

Domaine(s):	
<input type="checkbox"/> ALL	<input type="checkbox"/> DEG
<input type="checkbox"/> DHS	<input type="checkbox"/> STS

Organisation de la formation			
Modalité de la formation :	3 modules en région IDF et 3 modules en région	Organisation des enseignements :	Par module
Durée (semaines, mois ou année) :	oct-sept année suivante	Nombre de sessions de formation par année universitaire :	01/01/1900
Date de début enseignements :	oct	Date fin enseignements :	septembre de l'année suivante
Le module couvre-t-il des compétences :	Non	Argumenter brièvement la demande :	NC
Nombre minimum de module(s) à suivre :	6		

Organisation des examens			
Nombre de sessions d'examen :	1	Date(s)/périodes d'examen prévues :	Écrit : Juin ; Oral : Septembre
Compensation des notes :	Non	→ Préciser modalités de compensation (entre toutes les UE ou UE3 & 4) :	
Note éliminatoire :	Oui	→ Préciser note éliminatoire :	8/20 écrit
La moyenne est-elle exigée ?	Oui	→ Préciser si moyenne exigée partout ou UE/modules particuliers :	10/20 sur l'ensemble écrit et mémoire

Organisation stage* et/ou soutenance			
Stage :	Pas de stage	Mémoire :	Oui
Milieu stage :	Voir liste	Volume horaire du stage :	
Nom et statut responsable(s) de la coordination du stage :		*Loi du 10 juillet 2014: Le stage est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement	
Durée stage (semaines/mois) :			

Public cible													
Diplôme et/ou niveau exigé :	> à Bac+5	Public visé :	Pédiatres titulaires d'un diplôme français d'Etat de Docteur en Médecine Pédiatres titulaires du diplôme de docteur en médecine des pays de la Communauté Européenne - Les internes en médecine ayant validé une année de DES de pédiatrie - Les étudiants étrangers ayant validé une année de pédiatrie en France et remplissant des fonctions d'Internes (inscrits en DFSM), d'assistant ou de chef de clinique associés (inscrits DFSMA) en pédiatrie. Les étudiants stagiaires étrangers ayant validé une année de pédiatrie en France.	Expérience professionnelle exigée :	Oui	Durée de l'expérience professionnelle exigée :	en cours d'internat de pédiatrie à minima	Autres conditions de recrutement (dérogation, autres...) :	dérogation possible après examen du dossier	Formation accessible en VAE : Seulement si inscrits au répertoire spécifique France Compétences	Non	Modalités et critères de recrutement (dossier, entretien, examen...):	dossier : CV+ LM + diplôme

Semestre (S1/S2)	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECU(e) ou modules (indiquer leur organisation par UE ou par Modules)	Nom et prénom des intervenant(s) par ECU(e)	Type d'enseignement	CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS					CONTROLE DES CONNAISSANCES									
				Cas particuliers:		Langue d'enseignement (si autre que le français)	Volume horaire des enseignements			Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100%	Le total par ligne doit s'élever à 100%				Eventuels ECTS			
				1-Préciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation	2-Sélectionner: Oui/Non		CM en heures	TD en heures	TP en heures		Distanciel asynchrone en heures	Distanciel synchrone en heures	Total en heures	Contrôle continu		Examen terminal		
S1	UE 1 - GLOBULES ROUGES		Obligatoire	Non							0	17%						
	Accueil - Présentation de l'enseignement	Corinne PONDARRE	Obligatoire	Non			0,5				0,5							
	Bases physiologiques des principales maladies liées à des anomalies de l'hémoglobine ou maladies liées à des	Serge PISSARD	Obligatoire	Non			2				2							
	Autres hémoglobinopathies quantitatives et variants rares de l'Hb	Patricia AGUILAR MARTINEZ	Obligatoire	Non			0,5				0,5							
	Syndrome alpha et bêta thalassémiques. Prévention et prise en charge de la surcharge martiale post-	Sarah SZEPETOWSKI	Obligatoire	Non			4				4							
	Maladies enzymatiques du GR	Sarah SZEPETOWSKI	Obligatoire	Non			1				1							
	Dépistage néonatal	Marica ROSSI	Obligatoire	Non			1,5				1,5							
	Ateliers : syndrome drépanocytaire majeurs: complications aiguës	Corinne PONDARRE	Obligatoire	Non			1,5				1,5							
	Syndrome drépanocytaire majeur : dépistage et prévention de la vasculopathie cérébrale des gros vaisseaux	Corinne PONDARRE	Obligatoire	Non			1				1							

Semestre (S1/S2)	CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS										CONTROLE DES CONNAISSANCES						
	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECU ou modules <i>(indiquer leur organisation par UE ou par Modules)</i>	Nom et prénom des intervenant(s) par ECU	Type d'enseignement	Cas particuliers: 1-Preciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non	Langue d'enseignement <i>(si autre que le français)</i>	Volume horaire des enseignements						Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus	Le total par ligne doit s'élever à 100%				Eventuels ECTS
						CM en heures	TD en heures	TP en heures	Distanciel asynchrone en heures	Distanciel synchrone en heures	Total en heures		Contrôle continu		Examen terminal		
													% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite	% évaluation orale	
	Morbidité et prise en charge de la drépanocytose à l'âge adulte	Emmanuelle BERNIT	Obligatoire	Non		2					2						
	Complications neurologiques aiguës dans la drépanocytose	Corinne PONDARRE	Obligatoire	Non		1					1						
	Orientation diagnostique devant une anémie de l'enfant	Corinne PONDARRE	Obligatoire	Non		1					1						
	CAT devant une polyglobulie	Thierry LEBLANC	Obligatoire	Non		1					1						
	Anomalies de la membrane du GR	Corinne GUITTON	Obligatoire	Non		1,5					1,5						
	ATELIER : CAT devant un bilan hépatique perturbé	Corinne GUITTON	Obligatoire	Non		1					1						
	Partage soignants-soignés douleur drépanocytaire	Luce KUSEKE SONA (patiente expert)/Corinne PONDARRE	Obligatoire	Non		2					2						
	Aspects transfusionnels spécifiques aux hémoglobinopathies	France PIRENNE	Obligatoire	Non		2					2						
	ATELIER : Accident hémolytique post-transfusionnel retardé	Corinne PONDARRE	Obligatoire	Non		1					1						
	Syndrome drépanocytaire majeur : intensification thérapeutique	Corinne PONDARRE	Obligatoire	Non		1,5					1,5						
	Dysérythropoïèse congénitale	Lydie DA COSTA	Obligatoire	Non		1					1						
	Anémies sidérolastique et anomalie du métabolisme du fer	Patricia AGUILAR MARTINEZ	Obligatoire	Non		0,5					0,5						
	Orientation diagnostique devant une méthémoglobinémie	Claire FALGUIERE	Obligatoire	Non		0,75					0,75						
	Éducation thérapeutique de patient ETP	Claire FALGUIERE	Obligatoire	Non		0,75					0,75						
	Echanges transfusionnels en situation aiguë et lors des programmes transfusionnels	Claire FALGUIERE/Corinne Pondarre	Obligatoire	Non		3					3						
			Voir liste	Voir liste							0						
S2	UE2 -HEMOSTASE		Obligatoire	Non							0	17%					
	Présentation	Hervé CHAMBOST	Obligatoire	Non		0,25					0,25						
	Physiologie de l'hémostase	Dominique LASNE	Obligatoire	Non		1,25					1,25						
	Exploration biologique d'un syndrome hémorragique en Pédiatrie, particularités néonatales du bilan d'hémostase	Céline FALAISE / Dominique LASNE	Obligatoire	Non		1,75					1,75						
	ATELIER : bilan pré-opératoire d'hémostase perturbé	Céline FALAISE / Hervé CHAMBOST	Obligatoire	Non		0,75					0,75						
	Les maladies hémorragiques constitutionnelles : générales, organisation des soins, épidémiologie	Hervé CHAMBOST	Obligatoire	Non		0,75					0,75						
	ATELIER : vignettes diagnostiques	Audrey PETIT	Obligatoire	Non		0,5					0,5						
	Facteur Willebrand, fonctions et implications en pathologie	Annie HARROCHE	Obligatoire	Non		1					1						
	ATELIER : Adolescence et MHC (maladies hémorragiques constitutionnelles)	Céline FALAISE / Annie HARROCHE	Obligatoire	Non		1					1						
	Pathologies plaquettaires constitutionnelles : thrombopénies et thrombopathies	Céline FALAISE / Paul SAULTIER	Obligatoire	Non		1,5					1,5						
	ATELIER : Thrombophilie	Hervé CHAMBOST	Obligatoire	Non		0,5					0,5						
	Thromboses de l'enfant, épidémiologie et bilan de thrombophilie	Pierre MORANGE	Obligatoire	Non		1					1						
	Anticoagulants en Pédiatrie	Sandrine MEUNIER	Obligatoire	Non		1					1						
	Prise en charge de l'enfant hémophile	Sandrine MEUNIER	Obligatoire	Non		1,25					1,25						
	ATELIER : Déficits constitutionnels rares de l'hémostase	Céline FALAISE / Sandrine MEUNIER	Obligatoire	Non		1					1						
	Principes thérapeutiques des MHC : traitements substitutifs et non substitutifs, thérapie génique	Hervé CHAMBOST	Obligatoire	Non		2					2						
	ATELIER : Urgences et MHC (maladies hémorragiques constitutionnelles)	Céline FALAISE / Hervé CHAMBOST	Obligatoire	Non		1,5					1,5						
			Voir liste	Non							0						
S3	UE3 - RHUMATOLOGIE/IMMUNOHEMATOLOGIE PEDIATRIQUE		Obligatoire	Oui							0	17%					
	Présentation SOFREMIP/SHIP	Alexandre BELOT	Obligatoire	Oui		0,25					0,25						
	Lupus et dermatose juvénile	Brigitte BADER MEUNIER	Obligatoire	Oui		1,25					1,25						

Semestre (S1/S2)	CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS											CONTROLE DES CONNAISSANCES						
	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECU(e) et modules <i>(indiquer leur organisation par UE ou par Modules)</i>	Nom et prénom des intervenant(s) par ECU(e)	Type d'enseignement	Cas particuliers: 1-Préciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non	Langue d'enseignement <i>(si autre que le français)</i>	Volume horaire des enseignements						Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus	Le total par ligne doit s'élever à 100%				Eventuels ECTS	
						CM en heures	TD en heures	TP en heures	Distanciel asynchrone en heures	Distanciel synchrone en heures	Total en heures		Contrôle continu		Examen terminal			
													% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite	% évaluation orale		Voir liste
	Manifestations immunopathologiques d'organes	Sarah BENEZECH	Obligatoire	Oui		0,75					0,75							
	Lupus monogénique	Alexandre BELOT	Obligatoire	Oui		0,75					0,75							
	Quels examens génétiques pour le diagnostic du lupus et autres maladies autoimmunes	Maud TUSSEAU	Obligatoire	Oui		0,75					0,75							
	PTI de l'enfant et de l'adolescent	Thierry LEBLANC / Mory FAHD	Obligatoire	Oui		1,5					1,5							
	AHAJ de l'enfant et de l'adolescent	Sébastien HERITIER	Obligatoire	Oui		0,75					0,75							
	Syndrome d'Evans de l'enfant et de l'adolescent	Nathalie ALADJIDI	Obligatoire	Non		0,75					0,75							
	Traitements de secondes lignes des cytopénies autoimmunes, en pratique	Nathalie ALADJIDI	Obligatoire	Oui		0,75					0,75							
	Histiocytose langerhansienne	Sébastien HERITIER	Obligatoire	Oui		0,5					0,5							
	Immuno pour les nuls	Jade COGNARD / Sarah BENEZECH / Nathalie ALADJIDI	Obligatoire	Oui		1					1							
	Quelles explorations immunologiques des maladies autoimmunes de l'enfant ?	Analís NOMBEL	Obligatoire	Oui		1					1							
	L'auto-anticorps fait-il la maladie ?	Jean-Christophe LECA	Obligatoire	Oui		1					1							
	Orientation diagnostique devant une hyper éosinophilie de l'enfant	Wahid ABOUCHAHLA	Obligatoire	Oui		1					1							
			Voir liste	Voir liste							0							
S4	UE4 - APLASIES MEDULLAIRES ACQUISES & INSUFFISANCES MEDULLAIRES CONSTITUTIONNELLES		Obligatoire	Non							0	17%						
	Aplasia médullaires : maladie acquise ou constitutionnelle ?	Thierry LEBLANC	Obligatoire	Non		0,75					0,75							
	Maladie de Fanconi	Thierry LEBLANC	Obligatoire	Non		1,25					1,25							
	Anémie de Blackfan-Diamond : aspects cliniques	Thierry LEBLANC	Obligatoire	Non		1					1							
	Téломéropathies & ABD : aspects biologiques	Lydie DA COSTA	Obligatoire	Non		1					1							
	Notions de génétique et diagnostic génétique des téломéropathies	Caroline KANNENGISSER	Obligatoire	Non		1,5					1,5							
	Neutropénies constitutionnelles	Jean DONADIEU	Obligatoire	Non		1,5					1,5							
	Actualités sur les IBMF	Thierry LEBLANC	Obligatoire	Non		1					1							
	Quand évoquer une maladie métabolique devant une ou des cytopénies ?	Manuel SCHIFF	Obligatoire	Non		1					1							
	Réparation de l'ADN & IBMF	Lise LARCHER	Obligatoire	Non		1					1							
	Téломéropathies : aspects cliniques	Mory FAHD	Obligatoire	Non		1					1							
	Aplasia médullaires acquises : diagnostic & prise en charge	Cécile RENARD	Obligatoire	Non		1					1							
	Système du complément : physiopathologie, HPN : expérience chez l'enfant et aspects thérapeutiques	Flore SICRE DE FONTBRUNE	Obligatoire	Non		1					1							
	Cas cliniques	Mory FAHD	Obligatoire	Non		2					2							
			Voir liste	Voir liste							0							
S5	UE5 - ALLOGREFFE DE CELLULES SOUCHES HEMATOPOIETIQUES		Obligatoire	Non							0	16%						
	Principes généraux et déroulement : préparation, type de greffon, reconstitution hématologique, reconstitution	Jean-Hugues DALLE	Obligatoire	Non		3					3							
	Spécificités liées à la source de cellules souches hématopoïétiques : donneur intrafamilial HLA identique,	Aude SIRVENT	Obligatoire	Non		2					2							
	Complications endothéliales, complications virales	Cécile RENARD	Obligatoire	Non		1,5					1,5							
	Spécificités liées aux maladies : maladies malignes, maladies non malignes (aplasies constitutionnelles et acquises), autres cytopénies centrales, déficits immunitaires, hémoglobinopathies, maladies de surcharge, ostéopétrose	Gérard MICHEL / Vincent BARLOGIS / Sandrine VISENTIN / Cécile POCHON	Obligatoire	Non		5					5							
	Soins de support muqueux et nutrition, prophylaxie des infections (sauf virus), traitement antibiotiques et	Cécile POCHON	Obligatoire	Non		1					1							

Semestre (S1/S2)	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECU ou modules <i>(indiquer leur organisation par UE ou par Modules)</i>	Nom et prénom des intervenant(s) par ECU	Type d'enseignement	CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS		Volume horaire des enseignements						CONTROLE DES CONNAISSANCES						
				Cas particuliers: 1-Préciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non	Langue d'enseignement (si autre que le français)	CM en heures	TD en heures	TP en heures	Distanciel asynchrone en heures	Distanciel synchrone en heures	Total en heures	Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus	Contrôle continu		Examen terminal		Eventuels ECTS	
													% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite	% évaluation orale		Voir liste
	État de santé après guérison	Paul SAULTIER	Voir liste	Non		1												
			Voir liste	Voir liste							0							
S6	UE6 - DEFICITS IMMUNITAIRES PRIMITIFS		Obligatoire	Non							0	16%						
	Quand suspecter un DIP : orientation diagnostique, dépistage. Déficit de l'immunité humorale et cellulaire	Caroline PICARD	Obligatoire	Voir liste		1					1							
	DIP par défaut du complément	Jérémy ROSAIN	Obligatoire	Voir liste		1					1							
	DIP par défaut de production du PNN : CGD, LAD	Mariène PASQUET	Obligatoire	Voir liste		1					1							
	Organisation de la prise en charge des DIP en France : Réseau, transition	Nizar MAHLAOUI	Obligatoire	Voir liste		0,5					0,5							
	Hemophagocytic Lymphohistocytosis (HLH)	Despina MOSHOUS	Obligatoire	Voir liste		1					1							
	Susceptibilités à l'EBV	Benjamin FOURNIER, ieh	Obligatoire	Voir liste		1					1							
	Déficit immunitaire Primitif (DIP) & Autoimmunité	Bénédicte NEVEN	Obligatoire	Voir liste		1					1							
	Déficits combinés syndromiques	Isabelle PELLIER	Obligatoire	Voir liste		0,75					0,75							
	Déficit par défaut d'immunité intrinsèque et innée	Paul BASTARD	Obligatoire	Voir liste		1					1							
	Déficit immunitaire Primitif (DIP) par défaut de production d'anticorps	Vincent BARLOGIS	Obligatoire	Voir liste		1					1							
	Déficit immunitaire combiné sévère	Vincent BARLOGIS	Obligatoire	Voir liste		1					1							
	Stratégie thérapeutique : cas cliniques	Vincent BARLOGIS	Voir liste	Voir liste		0,75					0,75							
	Thérapie génique des Déficit Immunitaires Primitifs (DIP)	Jean-Baptiste DIANA ph	Obligatoire	Voir liste		0,75					0,75							
	EVALUATION FINALE avec contrôle écrit en présentiel et soutenance de mémoire										0			50	50			
											0							
											0							
						Total CM	Total TD	Total TP	Total Distanciel asynchrone	Total Distanciel synchrone	Volume horaire cours par apprenant	Volume horaire global par apprenant (cours + stage)						
						101,25	0	0	0	0	101,25	101,25						

Totaux des heures d'enseignement prises en charge par l'UPEC							Totaux des éventuelles heures d'enseignement prises en charge par le(s) partenaire(s)			
<i>Total heures prises en charge par l'UPEC :</i>	106,25	<i>Totaux par type d'enseignement :</i>	106,25	-	-	-	-	-	-	-

Éléments financiers préalables

Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	4	
			Effectif min inscription double		
			Effectif Commercialisation au module ou UE		
		Formation Continue	Effectif min financement par l'employeur	3	
			Effectif min financement par le stagiaire	10	
			Effectif min financement par d'autres organismes		
			Effectif min commercialisation au module/UE		
	Fourchettes effectifs prévus			Fourchettes FI :	4 à 15
Fourchettes FC :				13 à 25	
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation	#N/A		
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation			
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, partage UPEC et partenaire	Les cours ont lieu à l'UPEC (1 session); Université Aix-Marseille (Timone) 2 sessions; HFME (Université Lyon 1) 1 session; Université Paris Cité (Hopital Necker) 1 session, Hôpital Saint Louis 1 session.		
		Partenaire:			
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non			
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non			
	Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :				

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3

Légende:	Texte jaune	Texte jaune - cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte orange	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix	📄	Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	oct- sept année suivante	Type de formation:	DIU
Intitulé du DU/DIU/CU :	DIU IH PEDIATRIQUE			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	16,50	-	-	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	87,75	-	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	2,00	-	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	106,25	-	-	-

Eventuel volume horaire mutualisé	-	Tous (sauf 1) les intervenants renoncent à être rémunérés. La plupart des enseignants sont par ailleurs universitaires. Seule la patiente partenaire (2h) est rémunérée. Quelques heures assurées en binôme.
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	101,25	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	159,38	
Coût total correspondant (euros) :	7 326 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre total d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	35	Les locaux sont mis à disposition gratuitement par les universités partenaires. pour les sessions hors UPEC.	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre total d'heures en salles de travaux pratiques			
Nombre total d'heures en salles informatiques			
Coût total correspondant (euros) :	280 €		35

3. Autres charges logistiques



Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (Consommables, déplacements, ...)

<i>Fournitures et consommables</i>	200 €	Détailler la charge/poste de dépense	feuilles anonymisées pour les épreuves écrites	Détailler le calcul	35 étudiants max présents aux épreuves-70 feuilles max
<i>Acquisition de matériels spécifiques</i>	- €				
<i>Frais de déplacements</i>	3 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	Frais de transport et/ou d'hébergement des enseignants	Détailler le calcul	
<i>Frais de documentation</i>	- €				
<i>Locations de matériels</i>	- €				
<i>Reprographie</i>	- €				
<i>Locations sur des sites extérieurs</i>	- €				
Coût total correspondant (euros)					3 200 €

4. Charges administratives et d'encadrement



Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)


	Nbre d'heure	Coût	
<i>Charges de pilotage formation (RNA, cf. cadrage UPEC)</i>		- €	✍
<i>Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC</i>		- €	
<i>Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)</i>	20	400 €	
<i>Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :</i>	NC		
Coût total correspondant (euros) :		400 €	

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	7 326 €	280 €	3 200 €	400 €	venants renoncent à être rémunérés. Seule la patiente partenair
Total charges :				11 206 €	

6. Ressources et montant dû par usager

Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Droits de niveau Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu UPEC (hors CVEC)	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		4	105 €	850 €	254 €	1 209 €	4 416,00 €	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	850 €	166 €	1 016 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			254 €	254 €	- €	
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur		3	NC	1 700 €	254 €	1 954 €	5 862 €	
- Financement par le stagiaire		10		1 400 €	254 €	1 654 €	16 540 €	
- Financement par d'autres organismes		-			254 €	254 €	- €	
- Commercialisation au module/UE		-			254 €	254 €	- €	

Autres ressources du DU/DIU/CU :		<i>Eventuelle subvention</i>			- €	
		<i>Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)</i>			- €	
		Total "autres ressources" :			- €	
Total des ressources :	Ressources totales	26 818 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).		Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Dont pour la composante	15 750 €				
	Dont pour l'établissement**	11 068 €				
Estimation du résultat pour la composante :		4 544 €				

Date du conseil de la composante :	Avis du conseil de la composante :	Visa du Directeur de la composante :

2025/
2026

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	<input type="checkbox"/> DU <input checked="" type="checkbox"/> DIU <input type="checkbox"/> CU
Intitulé	Immuno-hématologie pédiatrique
Composante/UFR	SANTE

Questions et remarques maquette Word

P.1 : IA UPEC : tous les ans ? **Oui c'est un DIU porté par l'UPEC pour l'instant comme convenu avec les partenaires. IL sera repris par Lyon ou Aix Marseille quand le Pr Pondarré partira à la retraite. OK**

RD à fournir SVP **ok transmis**

Merci d'indiquer les coordonnées du ou des correspondants administratifs en page 2 svp. **Nous n'avons pas de correspondant administratif à ce stade. Gestion intégrale par la Faculté de Santé. OK**

Pas de réponse à la question « Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ? » (p3) **Cette partie a été complétée OK**

Augmentation tarifs FI et FC – **mais pas d'argumentaire** : **Augmentation de la durée de formation +11h. Le tarif entreprise est augmenté de 300€, le tarif FC autofinancement +200€, le tarif FI +100€ OK**

Demande	Avant
FI=850 Euros	750
FC=1400 Euros	1200
FC : 1700 si prise en charge par employeur	1400

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

Préciser modalité d'admission svp: examen, dossier.. La cellule est protégée pas possible d'écrire mais concernant recrutement analyse CV + LM + Diplôme. V3 corrigée

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

Il y a une incohérence entre le nombre total d'heures à l'étape 1 (101,25 h) et à l'étape 2 (106,25 h) : corriger ou justifier SVP/ **quelques heures assurées en binôme. OK**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...) :

Baisser le seuil d'ouverture FI, je lis 10 contre 4 inscrits FI en 24-25. **J'ai baissé à 4 . J'ai indiqué 0 pour FI car l'ouverture de la formation n'est pas conditionnée par le nombre de FI mais bien par un nombre mini de FC**

Dans les champs "fourchette", il faudrait indiquer des fourchettes SVP ok fait

Pour la FC j'ai corrigé 15 en 13, cf bilan.

En D14, je lis « Les cours ont lieu à l'UPEC (1 session); Université Aix-Marseille (Timone) 2 sessions; HFME (Université Lyon 1) 1 session; Université Paris Cité (Hopital Necker) 1 session, Hôpital Saint Louis 1 session. »
Donc DIU cyclique plutôt donc ? **DIU cyclique sur plusieurs années, porté par l'UPEC depuis plus de 4 ans et appelé à se poursuivre jusqu'au départ à la retraite du porteur. Il s'appuie sur l'expertise scientifique de professeurs des universités de Lyon et d'Aix. OK, ce sont les modules et non pas des sessions qui sont dispensés dans des lieux différents.**

Les charges sont donc supportées par l'UPEC 1 an sur x ?? **Chaque année donc.**

L'ensemble des charges est supporté par l'UPEC. Les enseignants n'étant pas rémunérés au titre de leur participation, les seules dépenses concernent les frais de déplacement, tels que prévus dans l'annexe financière.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...) :

Je lis « Tous (sauf 1) les intervenants renoncent à être rémunérés. La plupart des enseignants sont par ailleurs universitaires. Seule la patiente partenaire (2h) est rémunérée » . **Oui c'est bien cela**

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

La copie du RD du Conseil de Composante du 22/01 est manquante.
Les copies des conventions avec les partenaires ne sont pas fournies. A fournir SVP.
Argumentaire à fournir pour la hausse des tarifs FI/FC

Conclusions :

• **Points forts :**

- DIU sans équivalent local ou national
- résultats qui semblent satisfaisants sur les années précédentes

• **Points faibles :**

- documents manquants (RD composante et conventions partenaires)
-

• **Avis :** Favorable sous réserve de corrections et ajout des documents nécessaires

• **V2: voir 2 points surlignés en jaune svp**

• **V3 : FAVORABLE**

• **Recommandations :**



CONVENTION DE PARTENARIAT

DIU Immuno-hématologie pédiatrique

Entre les soussignés,

Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Siège : 61 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil

Représentée par sa Présidente, Madame Karine Bergès

Ci-après « UPEC »

Université Claude Bernard Lyon 1

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Siège : 43 boulevard du 11 novembre 1918, 69622 Villeurbanne

Représentée par son Président, Monsieur Bruno Lina

Aix-Marseille Université

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Siège : 58 boulevard Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07

Représentée par son Président, Monsieur Éric Berton

Ci-après désignées individuellement « la Partie » et collectivement « les Parties ».

PRÉAMBULE

Le DIU « Immuno-hématologie pédiatrique » est une formation de spécialisation destinée aux médecins impliqués dans la prise en charge des pathologies hématologiques non malignes et des déficits immunitaires de l'enfant.

Cette formation couvre notamment les pathologies du globule rouge, les cytopénies, les déficits immunitaires, les troubles de l'hémostase et les indications d'allogreffe de cellules souches hématopoïétiques chez l'enfant.

Elle repose sur la collaboration de plusieurs équipes hospitalo-universitaires reconnues au niveau national, dans une logique de mutualisation des enseignements et de partenariat scientifique.

Article 1 – Gouvernance pédagogique

Le DIU est organisé sous la responsabilité de l’UPEC. Les universités partenaires contribuent à la mise en œuvre pédagogique dans le cadre d’un partenariat scientifique. En cas de cessation des fonctions du responsable pédagogique de l’UPEC, les Parties conviennent d’examiner conjointement les conditions de poursuite du diplôme et, le cas échéant, les modalités de transfert du portage à un autre établissement partenaire, sous réserve de validation par les instances compétentes de chaque université.

Les responsables pédagogiques du DIU sont :

- **Pr Corinne Pondarré** – Université Paris-Est Créteil (UPEC) – Responsable pédagogique du DIU
- **Pr Vincent Barlogis** – Université Aix-Marseille – Responsable pédagogique associé
- **Dr Sarah Bénézech** – Université Claude Bernard Lyon 1 – Responsable pédagogique associée

Ils assurent conjointement :

- la définition du programme et la coordination pédagogique ;
- la répartition et la mutualisation des enseignements ;
- l’organisation des évaluations et la participation aux jurys ;
- le suivi des stagiaires.

Un **conseil de perfectionnement** est institué et composé notamment des mêmes responsables pédagogiques :

Il se réunit au moins une fois par an et propose des axes d’amélioration au regard des évaluations de la formation, des retours des stagiaires et des évolutions des pratiques professionnelles.

Article 2 – Organisation du diplôme et inscriptions des stagiaires

Dans le cadre du portage du DIU par l’UPEC, il est convenu que :

- le recrutement des stagiaires est assuré par l’UPEC conformément aux conditions d’admission définies dans la maquette pédagogique du DIU ;
- l’ensemble des inscriptions administratives est réalisé auprès de l’UPEC.
- l’UPEC assure la gestion administrative et réglementaire du diplôme ;
- le Diplôme Inter-Universitaire d’Immuno-hématologie pédiatrique est délivré sous le sceau de l’UPEC et signé par son/sa Président(e) ;

Commenté [SD1]: Généralement, bien de prévoir un article sur les modalités d’admission et un autre sur les modalités d’inscriptions

Commenté [CB2R1]: Ok mais on fait tt tt seul au cas présent

Commenté [SD3]: A préciser dans l’excel svp (formule corrigée)

Commenté [CB4R3]: ok fait

Commenté [SD5]: gestion réglementaire ?

Commenté [CB6R5]: FI/FC

Commenté [CB7R5]: cela fait référence au respect des exigences réglementaires de la FI et de la FC (code du travail et de l’éducation) mais aussi interne (CDU ...)

Cette organisation est maintenue tant que l'UPEC assure le portage du diplôme. En cas d'évolution de ce portage, notamment liée au départ du responsable pédagogique, les Parties conviennent de redéfinir conjointement les modalités d'inscription, sous réserve de validation par les instances compétentes.

Article 3 – Conditions financières

Les Parties conviennent qu'aucun flux financier n'est organisé entre elles.

A ce titre :

- l'UPEC perçoit l'intégralité des droits d'inscription ;
- l'UPEC prend en charge les coûts liés à la participation des intervenants du DIU ;
- les frais afférents à l'organisation du diplôme (notamment déplacements, logistique et coordination) sont pris en charge par l'UPEC ;

Commenté [SD8]: Paye donc l'ensemble des intervenants?

Commenté [CB9R8]: oui mais personne n'est rémunéré, seul un patient partenaire l'est

Article 4 – Organisation des séminaires et lieux de formation

Les enseignements couvrent l'ensemble des pathologies hématologiques non malignes et immunologiques de l'enfant.

Ils sont assurés conjointement par les équipes pédagogiques des différentes universités partenaires.

La formation est organisée en sessions d'enseignement réparties sur l'année universitaire.

L'une des sessions sera mutualisée avec un module du DIU de rhumatologie pédiatrique sur le site de Lyon.

Les modalités d'organisation (lieux, calendrier, formats) sont définies par l'équipe pédagogique, dans le respect de la maquette pédagogique validée par les instances compétentes.

Les Parties conviennent que :

- les enseignements se déroulent dans les locaux des universités partenaires ou dans les structures hospitalières associées ;
- aucune facturation de location de salles n'est appliquée entre les Parties ;
- chaque établissement assure l'organisation du séminaire qu'il accueille.

Chaque établissement est responsable :

- des conditions d'accueil ;

- de la sécurité et de la conformité des locaux ;
- de sa couverture assurantielle.

Article 5 – Données personnelles

Commenté [SD10]: voir DPO

Chaque Partie est responsable des traitements de données à caractère personnel qu'elle met en œuvre dans le cadre du DIU, en qualité de responsable de traitement, conformément à la réglementation applicable.

Les Parties s'engagent à :

- respecter les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés modifiée ;
- ne collecter et traiter que les données strictement nécessaires à la gestion administrative et pédagogique du diplôme ;
- garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données ;
- limiter l'accès aux données aux seules personnes habilitées ;
- conserver les données pour une durée proportionnée aux finalités poursuivies.

Les échanges de données entre les Parties sont limités à ce qui est strictement nécessaire à la gestion du DIU et s'effectuent dans des conditions garantissant leur sécurité.

Chaque Partie s'engage à informer les stagiaires du traitement de leurs données et de leurs droits (accès, rectification, opposition, limitation, effacement), dans les conditions prévues par la réglementation.

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année universitaire 2026-2027. Sans modification dans le contenu pédagogique ou l'aspect financier du diplôme, cette convention sera reconduite par tacite reconduction.

Commenté [SD11]: 25-26?

Commenté [CB12R11]: la convention vaut pour année universitaire 26/27 non? année à venir

Article 8 – Litiges et résiliation



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE



Lyon 1

amU Aix
Marseille
Université

Cette convention entrera en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2026-2027

Les parties s'engagent, en cas de litige, à faire tous les efforts pour les régler à l'amiable. En cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, un préavis de trois mois est requis.

Nonobstant la date de résiliation de la présente convention, les parties s'engagent à finaliser la formation des candidats qui est déjà engagée

Fait en quatre exemplaires originaux, le 30/03/2026

Le Président de l'Université de
Paris-Est Créteil,
Madame Karine BERGES

Le Président de l'Université
Lyon 1,
Monsieur Bruno Lina

Le Président de l'Université
de Aix-Marseille
Monsieur Éric Berton